



# S.D.A.C.R 2019

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSE ET DE COUVERTURE  
DES RISQUES DE VAUCLUSE





PRÉFET DE VAUCLUSE

ARRÊTÉ

**PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES**

**LE PREFET DE VAUCLUSE**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424-7 et R 1424-38 ;
  - Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L 731-2 ;
  - Vu l'arrêté préfectoral SI2009-10-22-0040-pref du 22/10/2009, portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de VAUCLUSE ;
  - Vu l'avis favorable formulé par la Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de VAUCLUSE le 11 mars 2019 ;
  - Vu l'avis favorable formulé par le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours de VAUCLUSE le 12 mars 2019 ;
  - Vu l'avis favorable formulé par le Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de VAUCLUSE le 12 mars 2019 ;
  - Vu la présentation du projet de SDACR faite au collège des chefs de service de l'état le 20 mars 2019 ;
  - Vu l'avis favorable formulé par le Conseil Départemental dans sa séance du 22 mars 2019 ;
  - Vu l'avis conforme formulé par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de VAUCLUSE le 26 mars 2019 ;
- Considérant que le SDACR doit être révisé afin d'actualiser les risques existants et la réponse qu'il convient d'y apporter ;

Sur la proposition du Directeur Département des Services d'Incendie et de Secours de VAUCLUSE ;

*Le courrier doit être adressé à M. le Préfet sous la forme imprimée*  
84905 AVIGNON CEDEX 9  
Téléphone 04 86 17 84 84 - Télécopie 04 90 86 20 76 - Internet : [www.vaucluse.pref.gouv.fr](http://www.vaucluse.pref.gouv.fr)

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture de Risques du département de VAUCLUSE, annexé au présent arrêté, est approuvé.

**ARTICLE 2** : l'arrêté SI2009-10-22-0040-pref du 22/10/2009 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de VAUCLUSE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du Service Départemental des Services d'Incendie et de Secours ; le document pourra être consulté sur demande en préfecture, dans les sous-préfectures et au SDIS

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à AVIGNON, le 15 avril 2019

Le préfet

Bertrand GAUME



<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>	4.2	Secours Routier.....	78
<b>PRESENTATION DU DEPARTEMENT.....</b>	<b>9</b>	4.3	Le Feu Urbain.....	80
1. MONOGRAPHIE DU DEPARTEMENT.....	11	4.4	Le Feu d’Espace Naturel.....	81
2. ORGANISATION DU SDIS.....	27	5.	LA RESILIENCE DU SDIS.....	82
<b>EVALUATION DU SDACR PRECEDENT.....</b>	<b>37</b>	5.1	Maitrise de l’activité opérationnelle.....	82
1. Synthèse des objectifs du SDACR 2009.....	38	5.2	Examen de la sollicitation des centres.....	83
2. Niveau d’atteinte des objectifs fixés par le SDACR 2009.....	38	5.3	Examen de la sollicitation des personnels.....	86
3. Coût estimatif du SDACR depuis 2009.....	38	6.	SYNTHESE DE L’ANALYSE DES RISQUES COURANTS.....	90
3. Suites données aux objectifs non atteints.....	39	6.1	Qualité générale de service.....	90
4. Bilan.....	39	6.2	Réponse ciblée.....	91
<b>PARTICIPATION DU SDIS AUX ACTIONS DE REDUCTION DES RISQUES ET DE</b>		6.3	Résilience.....	92
<b>PREPARATION OPERATIONNELLE.....</b>	<b>41</b>	6.4	Les indicateurs.....	94
1. Développement de la culture de sécurité civile.....	43	<b>LES RISQUES COMPLEXES.....</b>	<b>96</b>	
2. Prévention et préparation opérationnelles.....	44	1.	PRESENTATION DES RISQUES COMPLEXES.....	96
<b>ANALYSE DES RISQUES COURANTS ET COMPLEXES.....</b>	<b>47</b>	1.1.	Risques naturels.....	98
<b>LES RISQUES COURANTS.....</b>	<b>48</b>	1.2.	Risques liés aux transports.....	114
1. METHODE D’ANALYSE.....	50	1.3.	Risques liés aux bâtiments.....	122
1.1	51	1.4.	Risques sociétaux.....	129
1.2	51	1.5.	Menace nombreuses victimes et terrorisme.....	136
1.3	51	2.	COUVERTURE DES RISQUES.....	138
2. RISQUES EN VAUCLUSE.....	56	2.1.	Milieu aquatique.....	138
2.1	56	2.2.	Feux de forêt.....	142
2.2	58	2.3.	Milieu périlleux.....	145
3. LA QUALITE GENERALE DE SERVICE.....	70	2.4.	Recherche, protection et interventions diverses.....	150
3.1	70	2.5.	Risques technologiques et menaces NRBCE.....	155
3.2	71	2.6.	Feux industriels et liquides inflammables.....	160
3.3	72	<b>SYNTHESE GENERALE.....</b>	<b>163</b>	
3.4	73	<b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SDIS.....</b>	<b>166</b>	
4. LA REPONSE CIBLEE PAR CATEGORIE DE RISQUE.....	74	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>168</b>	
4.1	74			

# INTRODUCTION

Le concept du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) est issu des lois du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la Sécurité Civile et du 3 mai 1996 relative aux services d'Incendie et de Secours.

Son fondement se retrouve dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l'article L 1424-7 qui précise : « un SDACR dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les Services Départementaux d'Incendie et de Secours et détermine les objectifs de couverture de ces risques. »

Depuis 2015, la loi NOTRe précise que celui-ci doit également proposer une évaluation des préconisations du précédent SDACR et s'inscrire dans une démarche prospective évaluée tous les cinq ans.

Ce dernier est établi en cohérence avec les Contrats Territoriaux de Réponse aux Risques et aux effets potentiels de Menaces (COTRRIM) départementaux et zonaux. Il est défini comme un outil de pilotage du SDIS, à visée prospective, qui permet de définir des orientations ainsi que des priorités en terme de réalisation des objectifs et de donner de la visibilité sur la qualité attendue du service rendu à la population. Prévisionnel et non opposable, il détermine la stratégie des politiques publiques de sécurité civile de notre établissement et met à disposition des décideurs, les éléments techniques à même de leur permettre d'apprécier la nature des risques présents et la qualité attendue de la couverture opérationnelle du SDIS.

La méthode d'analyse et la présentation générale utilisées dans le présent document sont inspirées du projet de guide méthodologique national « SDACR nouvelle génération ».

Ce SDACR amènera à réexaminer le règlement opérationnel, notamment les listes de défense, et conduira à réaliser la mise à jour les plans suivants :

- PPE (Plan pluriannuel d'Équipement)
- PPF (Plan Pluriannuel de Formation)

Datant d'une dizaine d'années, sa mise à jour est devenue indispensable pour des raisons réglementaires et pour répondre aux évolutions socio-économiques du département à l'augmentation du nombre d'interventions ainsi qu'aux évolutions technologiques. Elle s'inscrit également dans le projet d'établissement du SDIS représenté par l'agenda « deux mille 18 » dont l'objectif 6.1 précise « qu'assurer une couverture des risques cohérente passe par la mise en œuvre, le suivi, l'évolution et l'adaptation du SDACR ».

Le SDACR 2019, 3<sup>ème</sup> version du SDACR du territoire vauclusien s'attache à faire l'évaluation du précédent tout en dressant un inventaire actualisé des risques courants et complexes auxquels doit faire face le SDIS. Il s'appuie également sur différentes conclusions des rapports de Chambres Régionales des Comptes concernant certains SDIS.

Le SDIS de Vaucluse, dont la départementalisation a commencé depuis bientôt 40 ans, est désormais stable dans son organisation. Cette version engage le SDIS dans une réponse d'objectifs au travers d'orientations opérationnelles stratégiques.

Réalisé dans un contexte économique contraint, ce document s'attache à proposer des modifications significatives dans l'analyse tout en maintenant l'efficacité en matière de couverture des risques. Tous les éléments étudiés, y compris les éléments cartographiques édités par le SDIS, l'ont été sur la base de données statistiques, techniques et scientifiques acquises au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



# PRESENTATION DU DEPARTEMENT



# 1. MONOGRAPHIE DU DEPARTEMENT

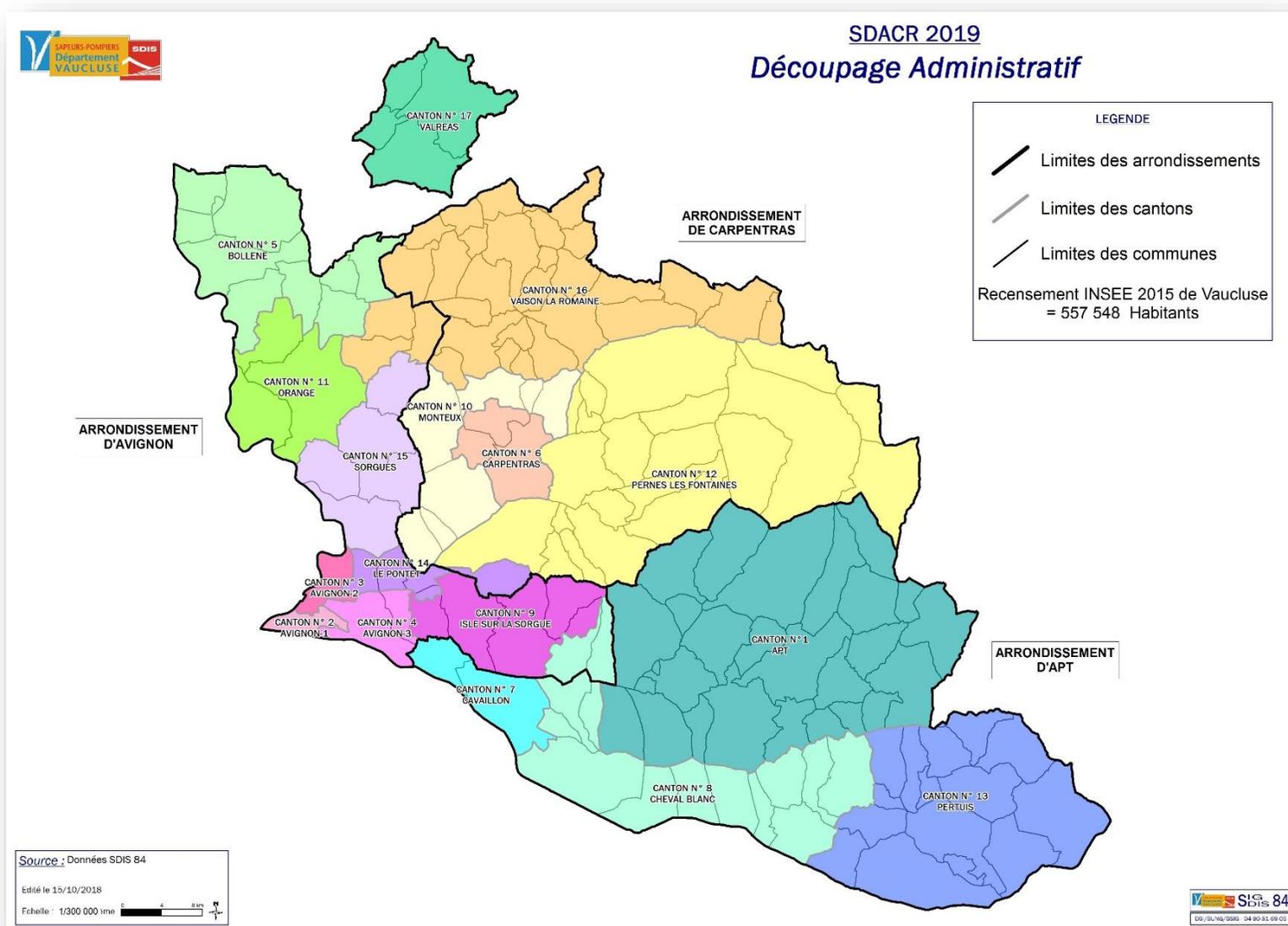
## 1.1 Description du département

Au carrefour de trois régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Rhône-Alpes Auvergne), le Vaucluse est un département de taille réduite avec une superficie de 3 567 km<sup>2</sup> (86<sup>e</sup> rang). Il est limitrophe des départements du Gard à l'ouest, de l'Ardèche au nord-ouest, de la Drôme au nord, des Alpes-de-Haute-Provence à l'est, du Var (sur quelques centaines de mètres à peine) et des Bouches-du-Rhône au sud.



## 1.2 Découpage administratif

- ⇒ Nombre d'arrondissements : 3
- ⇒ Nombre de cantons : 17
- ⇒ Nombre de communes : 151



## SDACR 2019 Intercommunalités en Vaucluse



Source : Données SDIS 84

Edité le 19/11/2018

Echelle : 1/350 000 mme



## 1.3 Géographie physique du département

### ⇒ Le milieu naturel

#### Les plaines

Les plaines, caractérisées par des altitudes ne dépassant pas 100 mètres, représentent environ 45 % de la superficie totale du département et sont localisées essentiellement dans sa partie occidentale.

A cet ensemble, se raccordent la plaine alluviale de la Durance (du Pont-de-Mirabeau à Cavaillon) celle de la basse vallée du Coulon et celles des vallées de l'Aigues et de l'Ouvèze.

#### Les reliefs montagneux

Le relief majeur est représenté par le Mont-Ventoux qui culmine à 1912 mètres. Il fait partie d'une ligne de crêtes orientée Ouest-Est. Cette entité est limitée au sud par les Monts de Vaucluse qui culminent à 1 256 mètres. Cet ensemble constitue une unité géographique bien définie, bordée au sud par le bassin d'Apt.

La montagne du Luberon, relief le plus méridional du département, a une longueur de 45 km pour une largeur de 5 km environ. Son sommet, le Mourre Nègre, culmine à 1125 mètres d'altitude.

Hormis ces deux éléments majeurs, il existe des reliefs généralement rocheux qui émergent des plaines (dentelles de Montmirail, massif d'Uchaux, etc...).

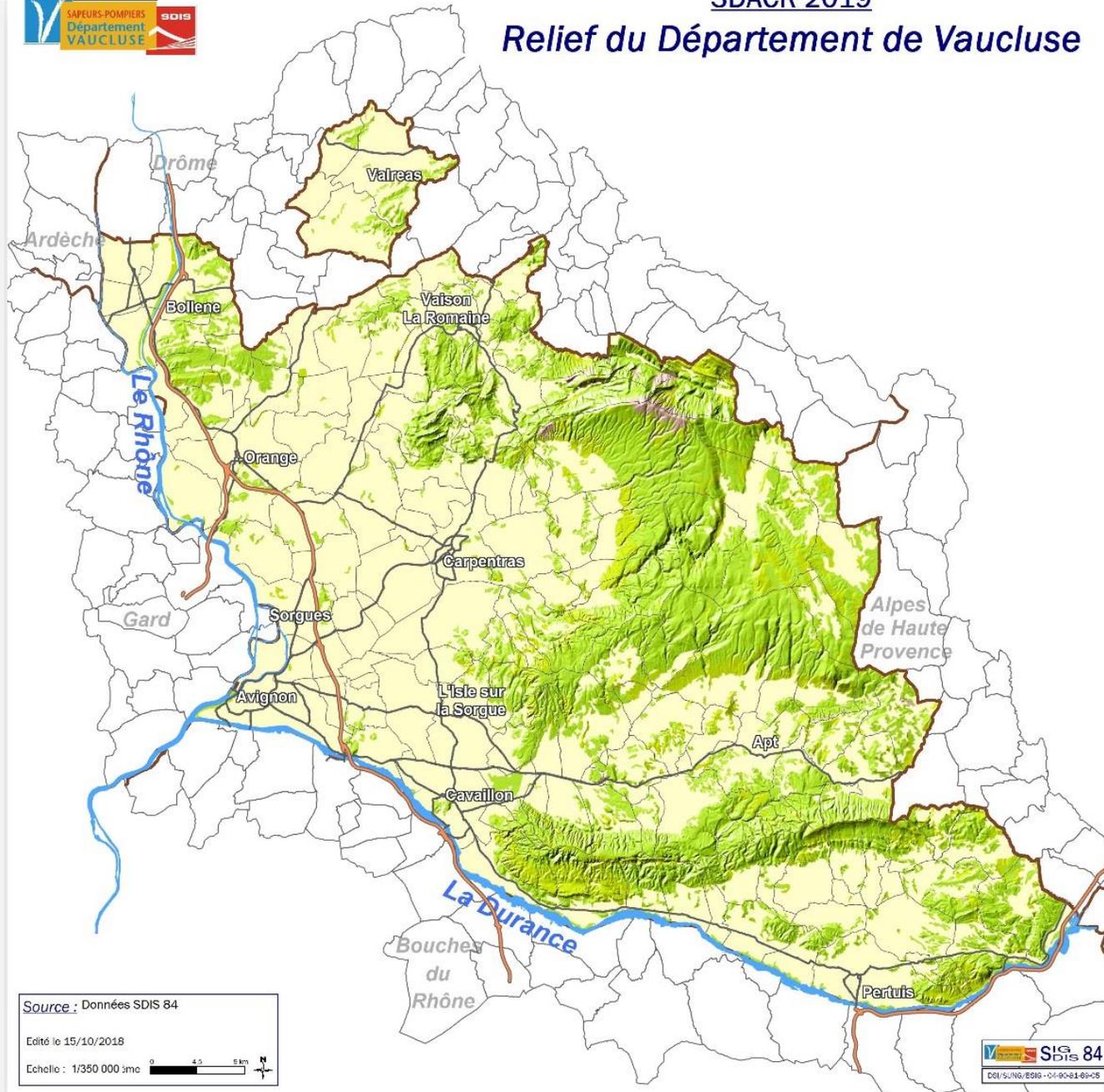
### ⇒ Le climat

Le Vaucluse, malgré sa faible superficie, offre de nombreux contrastes climatiques en raison de sa forte diversité géographique.

Le climat, de type méditerranéen, avec un été très sec et très chaud en plaine, est relativement froid l'hiver notamment avec la présence du Mt Ventoux (climat montagnard) mais également en plaine où la moyenne mensuelle de janvier n'est que d'environ 5 °C. Les températures peuvent osciller entre -15 °C et 40 °C.

Le mistral, vent sec et puissant, souffle jusqu'à 120 jours par an, souvent de 60 à 80 Km par heure, contribuant à assécher l'air, le sol et la végétation.

Plusieurs fois par an il peut atteindre les 110 km/h (record le 8 février 2015 avec des rafales de 137 km/h à Avignon).



Source : Données SDIS 84  
Edité le 15/10/2018  
Echelle : 1/350 000 3me

## Le Vaucluse présente des phénomènes météorologiques à risque :

- Pluies diluviennes,
- Orages,
- Chutes de neiges,
- Verglas,
- Grands froids,
- Vent fort,
- Canicule,
- Sécheresse.

### ⇒ **Cadre géologique :**

Le sous-sol du département de Vaucluse est constitué de terrains très variés d'origine sédimentaire. Le département couvre deux grands domaines géologiques bien distincts : le couloir rhodanien à l'Ouest et la Provence subalpine, à l'Est.

- **Le couloir rhodanien :**

Il est largement occupé par les alluvions récentes ou anciennes du Rhône, de la Basse Durance et de leurs affluents. Ces bassins sont principalement détritiques : argiles, marnes, sables, molasses. Ils reposent sur un substratum crétacé calcaire qui constitue localement des reliefs émergents.

A l'intérieur du couloir rhodanien, on peut distinguer quatre grandes unités structurales correspondant aux bassins de Valréas-Vaison, Carpentras, et aux Massifs d'Uchaux et de Suzette.

- **Domaine subalpin :**

Il recouvre les reliefs de l'Est du département : Mont-Ventoux, montagne de Lure, Plateaux d'Albion et de Saint-Christol, Monts de Vaucluse et Massif du Luberon. Ce domaine est principalement constitué d'une série très épaisse de calcaires.

### ⇒ **Hydrogéologie**

Le département appartient au grand bassin versant du Rhône, fleuve qui constitue, à l'Ouest, sa limite administrative. Le Rhône reçoit plusieurs affluents. Du Nord au Sud, on rencontre quatre bassins importants : le Lez, l'Aigues, l'Ouvèze et la Durance. A l'intérieur de ces deux derniers, on peut distinguer les sous-bassins de l'Auzon, de la Nesque et de la Sorgue en ce qui concerne l'Ouvèze, du Coulon (Calavon), du Marderic, de l'Ourgouze et de l'Eze pour la Durance. Plus de 90 % des ressources sollicitées actuellement pour l'alimentation en eau potable du département proviennent de l'aquifère du Rhône et de ses affluents.



## 1.5 Démographie

### ⇒ **Particularité :**

Entre 1999 et 2010, l'aire urbaine d'Avignon a connu une croissance largement supérieure à la moyenne nationale et régionale (L'aire urbaine d'Avignon a connu une augmentation de population de 76% et une extension de 136% de sa surface). Cette croissance se caractérise par la jonction des 4 pôles urbains (Avignon, Carpentras, Orange et Cavaillon).

De nouvelles constructions se sont insérées entre les espaces déjà urbanisés tout en restant sur un mode de développement à faible densité de population (323 hab. /km<sup>2</sup> sur le pôle urbain d'Avignon contre une moyenne de 820 hab. /km<sup>2</sup> pour les autres pôles urbains de France). Seules les communes d'Avignon, du Pontet et de Vedène présentent une densité supérieure.

Les 97 communes de l'aire urbaine se répartissent sur 3 départements (14 dans le Gard, 14 dans les Bouches du Rhône, 69 dans le Vaucluse) et 2 régions (PACA et Occitanie).

### ⇒ **La population locale**

Le Vaucluse avec une population de 554 370 (INSEE 2017) est le 4<sup>e</sup> département de la région PACA après les départements littoraux. La densité de population est de 153 habitants par km<sup>2</sup>, supérieure à la moyenne métropolitaine (115 hab/km<sup>2</sup>).

La forte croissance démographique enregistrée entre 1990 et 2006 (+1%) s'est ralentie (+0,5%), l'attractivité du département ayant nettement fléchi.

Le Vaucluse est un département relativement jeune. L'âge moyen est en effet de 41 ans, soit un an de moins que la moyenne régionale mais un de plus que la moyenne métropolitaine.

- Répartition :

- ▶ 24% de moins de 19 ans
- ▶ 57% entre 20 et 64 ans
- ▶ 19% de plus de 65 ans
- ▶ 52% de femmes
- ▶ 63% d'actifs
- ▶ 24% de retraités

### ⇒ **Conséquences :**

- Densification du trafic routier ;
- Développement des infrastructures routières ;
- Développement des infrastructures ferroviaires (2<sup>e</sup> phase de la liaison Est-ouest au sud d'Avignon), (réouverture du TER entre Avignon et Carpentras), (Ouverture de la ligne du tramway sur Avignon au cours du deuxième semestre de l'année 2019, ...).

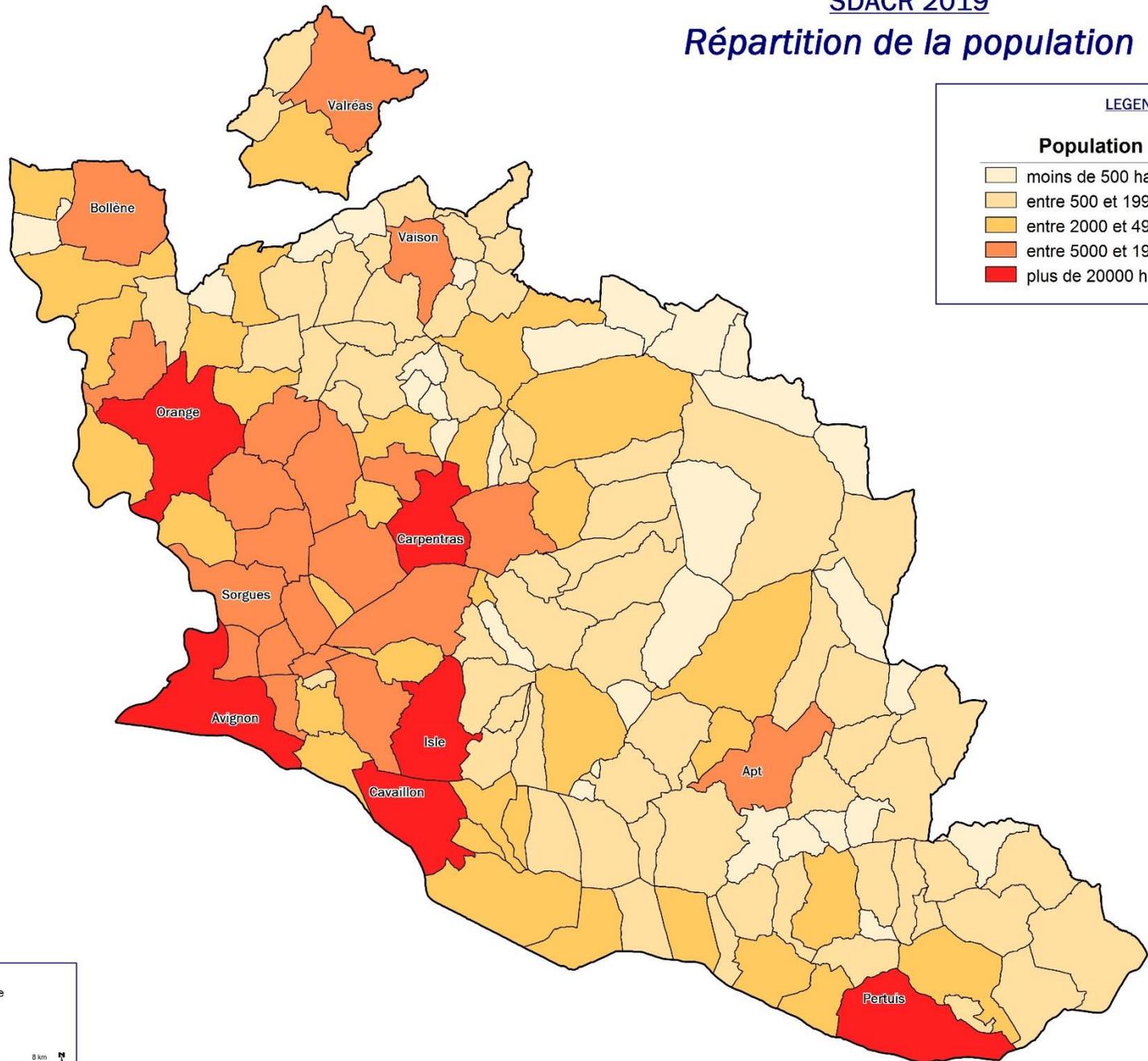
### ⇒ **La population de passage**

Le Vaucluse accueille 4 millions de touristes par an pour des séjours de moyenne durée (5 jours) principalement en saison estivale (60%).

Environ 40 % sont de nationalité étrangère.

Sur un axe de communication européen entre l'Europe du nord et de sud, une importante population transite dans le département par les autoroutes A7 et A9 et par voie ferrée (Ligne à Grande Vitesse).

## SDACR 2019 Répartition de la population



Source : INSEE  
Préfecture de Vaucluse

Edité le 15/10/2018

Echelle : 1/300 000 ème



## 1.6 Activités économiques et culturelles

### ⇒ L'économie

L'économie vauclusienne se caractérise par la présence de nombreuses petites entreprises : Plus de la moitié des établissements n'a aucun salarié. 93 % des unités ont moins de 10 salariés.

Sur l'ensemble, seuls 240 établissements emploient 50 salariés et plus.

En 2015, les actifs représentent 72,6 % de la population (soit 341 335 personnes) dont 12,5 % de chômeurs (en augmentation depuis 2010).

Le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire bien qu'en baisse, restent plus importants qu'au niveau national.

Les services, en croissance, représentent 46 % des établissements et 36% des effectifs salariés.

Le secteur logistique (transports et stockage) est particulièrement développé du fait de la position du Vaucluse, comme carrefour entre le nord et le sud de l'Europe.

Les services aux entreprises (conseil pour les affaires et la gestion, administration d'entreprises, ingénierie, études techniques) et les services aux particuliers se sont aussi fortement développés.

Le commerce représente 34% des établissements et 33% des effectifs salariés.

Le Vaucluse possède une des plus fortes concentrations de grandes surfaces commerciales pour un département français. L'offre est concentrée sur l'ouest du département et intéresse de larges franges des territoires limitrophes : Drôme, Ardèche, Gard et Bouches-du-Rhône. Sa zone de chalandise représente 800 000 habitants.

Le tourisme constitue un secteur clef de l'économie départementale (1 milliard d'€ de chiffre d'affaires annuel, 7,5 % du PIB du Vaucluse). Attractif par son climat et la richesse de son patrimoine naturel, historique, culturel, le Vaucluse attire 4 millions de touristes par an.

### ⇒ les données sociales

Le Vaucluse présente de nombreux signes de fragilité sociale : un taux de chômage élevé (3<sup>e</sup> trimestre 2016 : 12,9 % - moyenne métropolitaine 9,7 %), un taux de pauvreté important (7<sup>e</sup> rang national) et un faible niveau de qualification des actifs.

### ⇒ Les activités culturelles

Le Vaucluse possède un important patrimoine culturel :

- Les monuments historiques
  - ▶ 510 monuments inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques.
  - ▶ Plus de 80 sites classés et inscrits, dont les sites des Ocres du pays d'Apt et de la Fontaine de Vaucluse.
  - ▶ 2 inscriptions au patrimoine mondial de l'Unesco :
    - à Orange, le théâtre antique et l'arc de triomphe
    - le centre historique d'Avignon (Palais des Papes, ensemble épiscopal et pont d'Avignon).

## ⇒ Les manifestations culturelles

Le Vaucluse comprend de nombreuses manifestations culturelles dont trois de renommée internationale, enjeux importants en termes de sûreté et de sécurité :

- A Avignon, deux festivals de théâtre se déroulent simultanément au mois de juillet dans le centre-ville historique qui accueille 30 000 visiteurs supplémentaires par jour :
  - ▶ le festival In (150 spectacles et 150 000 spectateurs)
  - ▶ le festival Off (plus de 1 400 spectacles dans 150 lieux).
- A Orange, les Chorégies, entre juillet et le début du mois d'août, accueillent dans le théâtre antique près de 40 000 spectateurs, dont de nombreuses personnalités.



## 1.7 Voies de communication

### ⇒ Trafic routier :

De par sa situation géographique, le Vaucluse est l'un des départements français où le trafic routier est le plus élevé.

- **Réseau départemental** : 2 372 km.
- **Axe le plus fréquenté** : 70 000 véhicules par jour (RD 942 – Axe Avignon-Carpentras).
- **Fréquentation estivale** : 77 000 véhicules par jour sur la RN 7.

### ⇒ Trafic Autoroutier (données 2017) :

- **Fréquentation journalière moyenne** :
  - ▶ A7 (Nord Orange) : 71 950 (11960 PL)
  - ▶ A7 (Sud Orange) : 56 440 (6 900 PL)
  - ▶ A9 (Nord Roquemaure) : 34 360 (6 820 PL)
- **Fréquentation estivale (Véhicules/jour)** :
  - ▶ A7 tronçon Bollène/Orange : 160 000
  - ▶ A9 (Nord Roquemaure) : 82 000

*Depuis 2009, le trafic autoroutier est relativement stable.*

⇒ Trafic ferroviaire :

- Trafic passagers (Données 2017)

- ▶ Gare d'Avignon Centre :

- Passagers : 2,2 millions de voyageurs par an
    - Moyenne mensuelle : 182 500 voyageurs avec une pointe basse en Août à 152 000 voyageurs et une pointe haute en juillet avec 240 000 voyageurs.
    - Mouvements journaliers : environ 200 TER
      - 65 TER origine Avignon
      - 65 TER terminus Avignon
      - 70 TER de passage

- ▶ Gare d'Avignon TGV :

- Voyageurs : 3,5 millions par an avec une saisonnalité marquée l'été et lors des grands week-ends.
    - Mouvements ligne LGV : approximativement 90 trains/jour avec des variations de 80 à 110 trains/jour.

- Trafic Fret

A ce jour, les entreprises ferroviaires n'ont pas d'obligation de déclaration préalable de **transport de marchandises dangereuses** (TMD). Il est donc très difficile de connaître quantitativement le volume de matières dangereuses transporté.

Pour le **TMR (Matières Radioactives)**, le transport fait l'objet d'un avis préalable. Il transite sur le Vaucluse, en moyenne 20 wagons/semaine de matières radioactives.

- Evolution trafic à venir

Le calendrier européen prévoit une libéralisation en deux étapes.

Tout d'abord les services «non conventionnés» (TGV) à partir de 2020 avec une mise en service en 2021. Puis les services «conventionnés» (TER, Inter cités...) au plus tard en 2023. A priori, les autorités souhaitent expérimenter l'ouverture à la concurrence des TER sur PACA dès décembre 2018.

- Grands projets

Aucun dans l'immédiat.

⇒ **Trafic Fluvial (données 2017) :**

Le trafic fluvial évolue de manière sensible sur le Rhône.

- **Transport de personnes :**
  - ▶ **Mouvements de bateaux de croisière :** - 5 % par rapport à 2016
  - ▶ **Mouvements de bateaux de plaisance :** + 16 % par rapport à 2016
  
- **Transport de marchandises :**
  - ▶ **Mouvements de bateaux :** - 8 % par rapport à 2016
  - ▶ **Marchandises (4,43 millions de Tonnes déposées autour de la zone Avignon-Le Pontet) :**
    - Produits agricoles et denrées alimentaires
    - Combustibles minéraux solides et produits pétroliers
    - Minerais, déchets et produits de la métallurgie
    - Minéraux et de matériaux de construction
    - Produits chimiques et engrais
    - Objets manufacturés

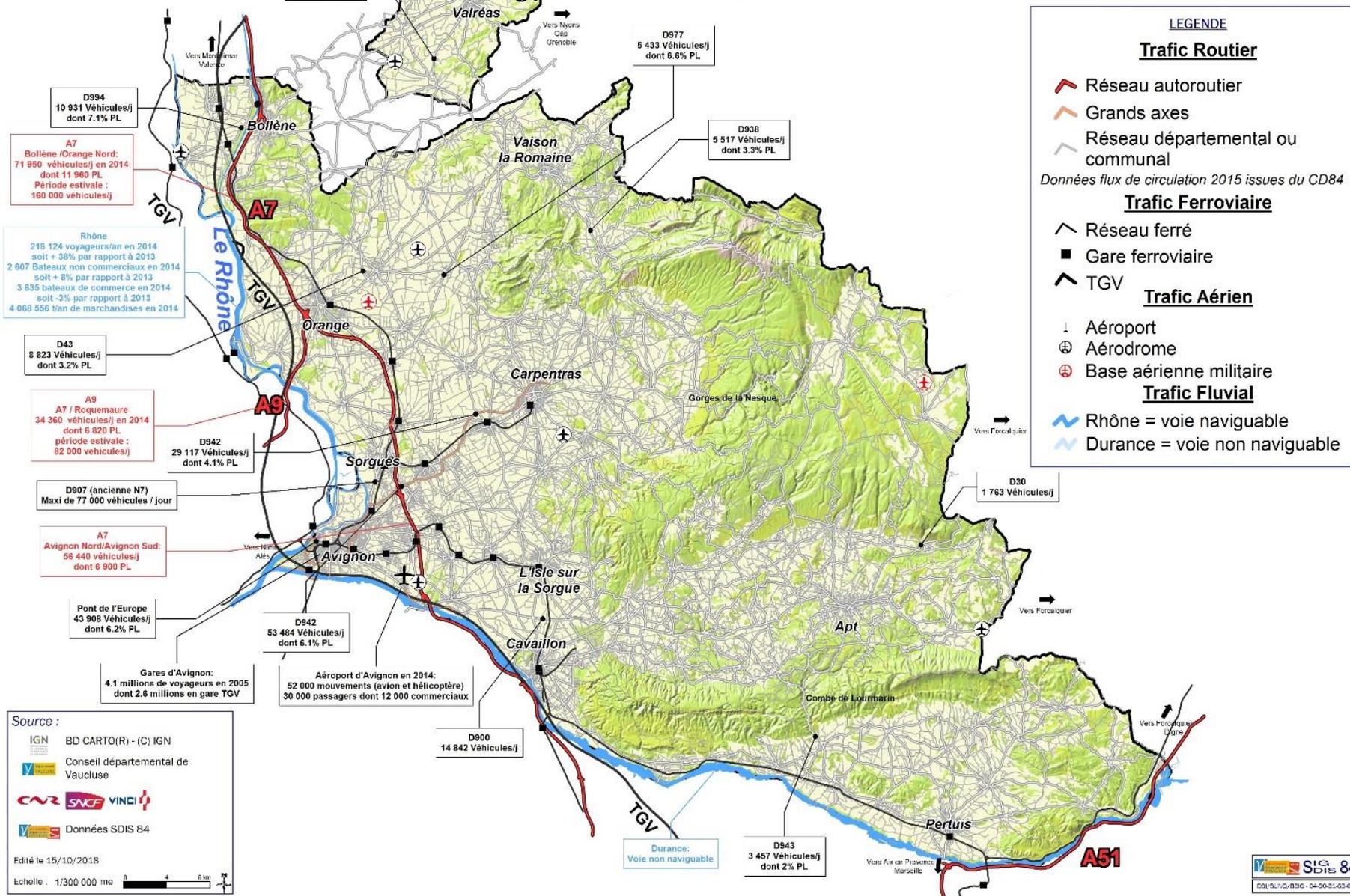
⇒ **Trafic Aérien :**

Représenté par l'aéroport d'Avignon essentiellement, l'activité se décompose comme suit :

- **Mouvements annuels :** 52 000 (décollages et atterrissages d'avions ou d'hélicoptères).
- **Répartition :** vols commerciaux et d'affaire, l'aviation générale, l'école de pilotage et les vols d'entraînement militaire ou de sécurité civile.
- **Passagers :** 30 000 par an dont 12 000 sur des vols commerciaux

*Le trafic est stable et sans évolution programmée.*

# Voies de communication de Vaucluse





## 2. ORGANISATION DU SDIS

### 2.1 Organisation fonctionnelle et territoriale

L'organisation du SDIS de Vaucluse a évolué en 2015 pour permettre une meilleure répartition des charges administratives et renforcer le soutien apporté par l'échelon central aux centres d'incendie et des secours (CIS). L'arrêté d'organisation du corps départemental en date du 13/12/2017 précise cette organisation. Les CIS sont classés, par l'arrêté préfectoral du 5/08/2011, en Centres de Secours Principaux (CSP), Centres de Secours (CS) et Centres de Première Intervention (CPI).

#### ⇒ **Les groupements fonctionnels**

Au niveau central, le SDIS compte des groupements et divisions fonctionnels placés respectivement sous la direction d'un chef de groupement, officier supérieur de sapeur-pompier professionnel, ou d'un chef de division, du cadre d'emploi d'ingénieur et d'attaché.

Cette organisation s'appuie sur :

- **Le Groupement des Services Techniques**
- **Le Groupement Opérations**
- **Le Groupement Prévention et Prévision des Risques**
- **Le Groupement Analyse, Pilotage et Prospective**
- **La Division Ressources Humaines**
- **La Division Finances**
- **La Division Administration Générale**
- **La Division Infrastructure et Travaux**
- **La Division Systèmes d'Information**

## ⇒ Les groupements territoriaux

Le département est aujourd'hui découpé, en 4 groupements territoriaux:

- **Le groupement "Nord Vaucluse" :**
  - ▶ Sapeurs-pompiers : 487 (82% sapeurs-pompiers volontaires)
  - ▶ CIS : 13
  - ▶ Nombre d'interventions annuel : 8 391
  - ▶ Communes défendues : 21 (100 398 habitants)
- **Le groupement " Grand Avignon " :**
  - ▶ Sapeurs-pompiers : 568 (68% sapeurs-pompiers volontaires)
  - ▶ CIS : 9
  - ▶ Nombre d'interventions annuel : 19 469
  - ▶ Communes défendues : 18 (212 396 habitants)
- **Le groupement " Comtat Ventoux " :**
  - ▶ Sapeurs-pompiers : 613 (90% sapeurs-pompiers volontaires)
  - ▶ CIS : 17
  - ▶ Nombre d'interventions annuel : 9 433
  - ▶ Communes défendues : 56 (113 330 habitants)
- **Le groupement " Sud Luberon " :**
  - ▶ Sapeurs-pompiers : 562 (84% sapeurs-pompiers volontaires)
  - ▶ CIS : 14
  - ▶ Nombre d'interventions annuel : 10 386
  - ▶ Communes défendues : 56 (126 573 habitants)

Les groupements territoriaux sont placés sous le commandement d'un officier supérieur de sapeur-pompier professionnel chargé de l'encadrement et du contrôle de l'ensemble des personnels des CIS rattachés. Le chef de groupement est l'interlocuteur privilégié des autorités locales, des chefs de compagnie et des chefs de centre d'incendie et de secours.

## ⇒ Les compagnies opérationnelles

Chaque groupement est divisé en compagnies opérationnelles chargées de veiller au potentiel et à la réponse opérationnelle des CIS de leur secteur. La compagnie opérationnelle repose sur un centre d'incendie et de secours mixte classé en CSP ou CS dont l'effectif est composé de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

- Le groupement "Nord Vaucluse" s'appuie sur 3 compagnies "Orange", "Bollène" et "Valréas"
- Le groupement "Comtat Ventoux" s'appuie sur 2 compagnies "Carpentras" et "Vaison la Romaine"
- Le groupement "Grand Avignon" s'appuie sur 3 compagnies "Avignon", "Sorgues" et "l'Isle sur la Sorgue"
- Le groupement "Sud Luberon" s'appuie sur 3 compagnies "Cavaillon", "Apt" et "Pertuis".

Chaque compagnie est sous le commandement d'un officier de sapeur-pompier professionnel, chef de centre.

## ⇒ Les centres d'incendie et de secours

Chaque compagnie regroupe des centres d'incendie et de secours (CSP, CS et CPI) chargés principalement de la mise en œuvre opérationnelle et de la distribution des secours sur leur secteur d'intervention.

Les centres d'incendie et de secours disposent d'un effectif composé de sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de garde et/ou d'astreinte.

Les effectifs mobilisables par CIS sont fixés par le règlement opérationnel du SDIS arrêté par le Préfet.

Chaque centre d'incendie et de secours est sous le commandement d'un officier ou sous-officier de sapeur-pompier professionnel ou volontaire.

# Découpage Territorial du SDIS 84

## COMTAT VENTOUX

Communes = 56  
CIS = 17  
SPP = 60  
SPV = 553  
SP = 613  
Population = 118 181 hab  
ITV moy = 9 433

### LEGENDE

- Limite des groupements territoriaux
- Limite des compagnies
- Limite des Communes
- AVIGNON Centre de Secours Principal
- BOLLENE Centre de Secours
- Cucuron Centre de Première Intervention

## NORD VAUCLUSE

Communes = 21  
CIS = 13  
SPP = 86  
SPV = 401  
SP = 487  
Population = 100 398 hab  
ITV moy = 8 391

## SUD LUBERON

Communes = 56  
CIS = 14  
SPP = 89  
SPV = 473  
SP = 562  
Population = 126 573 hab  
ITV moy = 10 386

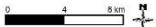
## GRAND AVIGNON

Communes = 18  
CIS = 9  
SPP = 181  
SPV = 387  
SP = 568  
Population = 212 396 hab  
ITV moy = 19 469

Source : Données SDIS 84

Edité le 22/10/2018

Echelle : 1/300 000 imo



## 2.2 Moyens opérationnels

### ⇒ **La plateforme CTAU/CODIS**

Le CTAU/CODIS est placé 24h/24h sous la responsabilité d'un officier de sapeur-pompier professionnel du grade de capitaine minimum et du niveau de chef de colonne. Il est assisté :

- d'un chef de salle officier ou sous-officier supérieur ;
- d'un chef de salle adjoint en journée ;
- de 5 opérateurs en journée et 4 la nuit.

Les effectifs permanents du CODIS comprennent 33 SPP auxquels s'ajoutent des SPV du département formés à la prise d'appel.

S'agissant de la réponse médicale, 3 ARM du SAMU (Auxiliaires de Régulation Médicale), 1 opérateur ATSU (Ambulanciers privés) et 2 à 3 médecins (1 ou 2 SAMU, 1 libéral le soir et les week-ends) assurent la permanence de la régulation médicale au sein du CTA.

Une cellule spécifique, appelée local SSU, équipée de moyens radio, assure le suivi des opérations de secours à personne du SDIS.

Un local, dit cellule débordement, équipé de 4 postes de travail et activé en cas d'afflux massif d'appels permet de filtrer les demandes de secours pour éviter de saturer le CTA.

Durant la période à risque feu de forêt ou d'évènements climatiques importants, ce dispositif est renforcé par l'activation de la cellule de crise. Ce renforcement est constitué par un opérateur cellule formé à la gestion des feux d'espaces naturels.

Un second opérateur accompagné d'un cadre d'astreinte CODIS peuvent être mobilisés afin de faire face aux risques. Ils sont accompagnés, le cas échéant, d'un cadre MSGU chargé d'une veille active des différents réseaux sociaux.

### ⇒ **Le Centre de Traitement de l'Alerte Unique (CTAU)**

Le CTAU regroupe le Centre de Traitement de l'Alerte 18 et 112 (CTA) et le Centre de Réception et de Régulation des Appels 15 (CRRRA 15) au sein d'une même plateforme.

Le CTAU a initié le traitement du n°112 en Mars 2003, puis les n°18 des anciens CTA, basés dans les centres mixtes, ont été basculés progressivement jusqu'au 6 Octobre 2003. Enfin, le n°15 a été basculé le 8 Juin 2004, rendant par là même totalement opérationnelle la plateforme unique.

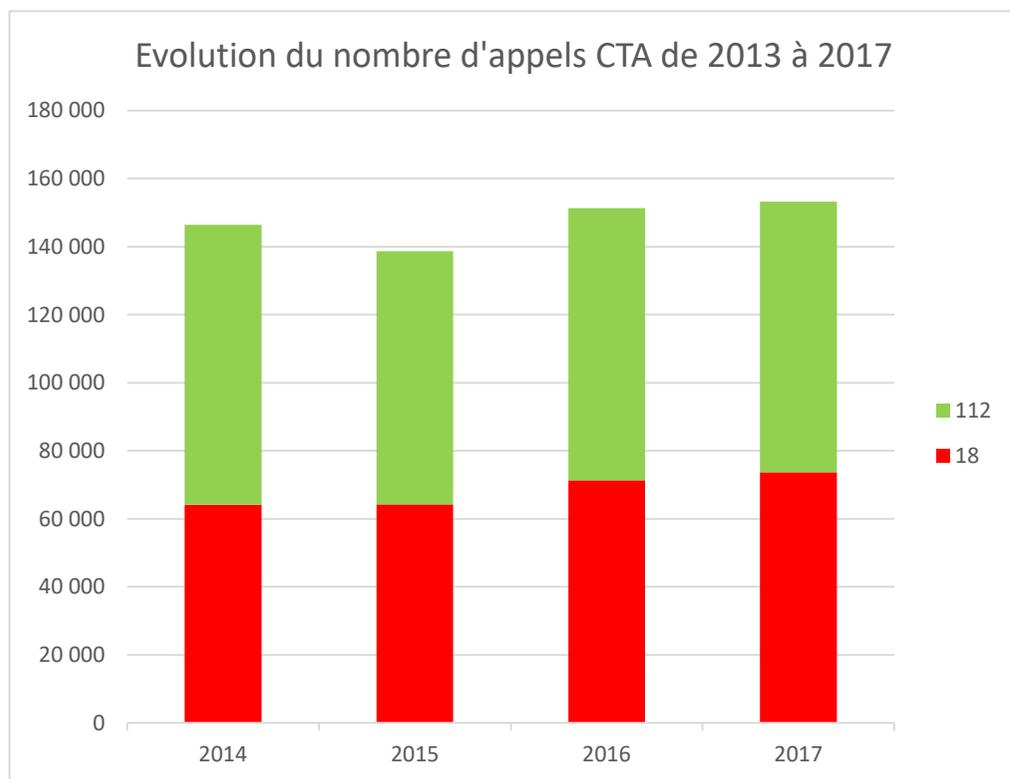
Toute demande de secours formulée sur un des 3 numéros d'urgence (15, 18 ou 112) est reçue au CTAU, qui déclenche les secours adaptés.

Le SDIS et le SAMU disposent d'outils communs permettant l'interconnexion afin de réaliser leurs missions. Si nécessaire les appels d'urgence sont réorientés vers les autres services publics concernés. Les relations entre le SDIS et le SAMU font l'objet de conventions spécifiques.

Au sein du CTAU, le CTA est chargé de :

- Recevoir, authentifier et enregistrer les demandes de secours,
- Transmettre l'alerte vers le(s) CIS territorialement compétent(s) et disponible(s) en vue de l'envoi des secours,
- Alerter les services publics susceptibles d'être concernés par les appels reçus,
- Rendre compte au CODIS des appels reçus et des mesures prises sur le terrain en vue d'envoi de moyens de secours complémentaires.

Des codes sinistres et départs types utilisés sur le logiciel de traitement de l'alerte déterminent les nombres et types d'engins en fonction de la nature des demandes de secours, des circonstances de lieu et de temps, ainsi que des caractéristiques spécifiques identifiées à l'appel.



Le CTA est chargé du recueil des 153 238 appels 18/112 reçus en 2017, de leur traitement et de l'envoi des secours correspondants à destination des 53 CIS du département.

Il assure également l'information de l'astreinte "Routes" du Conseil Départemental soit à partir des interventions traitées par le SDIS, soit à partir d'appels transmis par les institutionnels (mairie, gendarmerie, police) sur le 112 depuis le transfert de compétence des routes de l'Etat au Département.

Depuis 2018, le CTA est en capacité d'identifier et de géo localiser tous les appels téléphoniques via la Plateforme de Localisation des Appels d'Urgence (PFLAU), y compris ceux issus des portables, ainsi que de traiter les appels provenant des plateformes d'appels du système E-call développées sur les véhicules de dernière génération.

On peut noter une progression constante du nombre d'appels traités par le CTA, notamment par le n° 18.

Parallèlement, les appels 15 traités par le SAMU ont connu une progression semblable.

## ⇒ Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)

Le CODIS fonctionne en continu 24h sur 24, selon un niveau d'activité opérationnelle normale et un niveau d'activité opérationnelle soutenue ; dans ce dernier cas ses moyens sont renforcés et adaptés à la situation.

Le CODIS assure plusieurs fonctions :

- Fonction prévision – anticipation : Le chef de colonne CODIS est chargé du contrôle et de la mise à jour de la documentation nécessaire à la gestion opérationnelle en liaison avec le Groupement Opérations (GOPS) et le Groupement de Prévention et Prévision des Risques (GPPR). Il doit anticiper sur l'évolution des situations opérationnelles de manière à donner aux Commandants des Opérations de Secours les moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions.
- Fonction coordination : Le CODIS est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle de l'ensemble des moyens du SDIS.
- Fonction Moyens : Le chef de colonne CODIS s'assure du maintien du potentiel opérationnel départemental. En tant que de besoin, il procède aux reconstitutions de couverture opérationnelle en concertation avec les cadres de la chaîne de commandement.
- Fonction alerte – renseignement – information : Le CODIS assure la fonction de station directrice des réseaux radio du SDIS. A ce titre, une veille permanente de certaines communications est assurée, dont la communication interopérable du Secours et Soins d'Urgence partagée avec le SAMU et les SMUR. Le chef de colonne CODIS est immédiatement informé de toutes les opérations en cours et est régulièrement tenu informé de l'évolution de la situation jusqu'à la fin de celles-ci. Le chef de colonne CODIS est chargé, en cas d'incendie et autres accidents, sinistres et catastrophes, d'assurer les relations avec le Préfet, son Centre Opérationnel Départemental (COD) lorsqu'il est activé, le Centre Opérationnel de Zone (COZ), ainsi qu'avec les autres organismes publics ou privés qui participent aux opérations de secours.
- Fonction maîtrise de l'information et de la communication en gestion de crise : En cas de crise ou d'événement particuliers, le CODIS active en parallèle de sa cellule de crise un cadre MSGU chargé de la recherche d'éventuels signaux sur les réseaux sociaux. Cette mission permet également de détecter les informations pouvant interférer avec l'action du SDIS.

## ⇒ Les systèmes de Gestion Opérationnelle (SGO) et d'alerte (SGA)

Le CTAU/CODIS s'appuie sur un système informatique de gestion de l'alerte qui assure un plan de déploiement permettant la couverture de tout ou partie d'une commune par des moyens opérationnels issus des CIS les plus proches.

Ce logiciel ARTEMIS est un Système de Gestion Opérationnel (SGO) utilisé par 35 SDIS à ce jour. Il a la particularité d'être également utilisé par le SAMU 84 en tant que Système de Régulation Médicale (SRM).

Ce Système informatique intègre la gestion de la téléphonie opérationnelle, des radiocommunications, de la cartographie opérationnelle, d'alerte des CIS et des SMUR, et d'alarme des personnels.

Ces outils permettent aux opérateurs, aux officiers et médecins du SDIS, du SAMU et du CRRA15 de traiter les demandes de secours, de diffuser l'alerte et de communiquer avec les moyens engagés.

A noter que le SAMU va se voir doter très prochainement (courant 2019-2020) de son propre Système de Régulation Médicale, ce qui occasionnera une modification notable des procédures d'engagement des moyens sanitaires et médicalisés sur le territoire départemental.



## 2.3 Service de Santé et de Secours Médical

Le Service de Santé et Secours Médical (S.S.S.M) est composé de sapeurs-pompiers professionnels, volontaires ou experts et de PATS. Ils sont médecins, infirmiers, pharmaciens, vétérinaires, experts ou agents administratifs.

Conformément à l'article R.1424-24 du CGCT, le S.S.S.M assure comme mission principale le Soutien Sanitaire en Opération des sapeurs-pompiers de Vaucluse.

Afin de pouvoir garantir cette mission fondamentale, le SSSM s'est :

- organisé pour permettre à toute heure une réponse opérationnelle de soutien. Elle comprend en particulier une astreinte MAD (Médecin d'Astreinte Départemental) et d'IAD (Infirmier d'Astreinte Départemental). Elle s'appuie sur un nombre conséquent de personnels, notamment volontaires, qualifiés et équipés pour répondre à leurs missions. Ces personnels, affectés en unités opérationnelles territoriales assurent un maillage, une réponse de proximité et la possibilité de « montée en puissance ».
- formé pour obtenir et maintenir ses compétences opérationnelles.
- équipé des outils nécessaires à ses activités.
- assuré de l'aptitude médicale et physique de ses agents.

Pour cela le SSSM anime des vecteurs opérationnels armés en garde ou en astreinte. Il s'agit de VLI armés par un infirmier ou de VLM armés d'un équipier secouriste conducteur et d'un binôme médecin-infirmier.

Outre cette mission de SSO, le SSSM est disponible pour des missions opérationnelles complémentaires :

- Le soutien aux populations dans des situations de sinistres pour lesquelles les sapeurs-pompiers sont engagés, notamment dans des situations naturelles particulières (feux de forêts, inondations...) ou dans des interventions particulièrement durables ou technique (GRIMP, SD, Secours spéléologique, risque NRBC...)
- Les NOVI : en complément des autres moyens de secours (SMUR, AASC...), les moyens du SSSM sont nécessaires dans l'intérêt des victimes au bon déroulement de l'intervention. C'est en particulier le cas de l'expertise du SSSM dans l'utilisation des moyens propres du SDIS (VPSM, VAM) et dans la Gestion Opérationnelle du Commandement. C'est surtout dans ce cadre, notamment dans les « NOVI ALPHA » que l'équipe de l'UDAPSY (Unité Départementale d'Appui PSYchologique) peut apporter son expertise en complément de la CUMP.
- Les services de sécurité dimensionnants : en complément des autres moyens de secours (SMUR, AASC...), dans des situations qui nécessitent de gros moyens matériels ou humains, la place du SSSM est incontournable.
- En renfort d'autres structures : SDIS d'autres départements, autres nations. A cet effet, le SSSM est formé à intervenir en situation extrême (Sauvetage et Déblaiement, Damage control...). Il a déjà été engagé en Corse sur les Feux de Forêts, aux Caraïbes sur les cyclones, en métropole sur des attentats, des inondations, des effondrements d'immeubles...

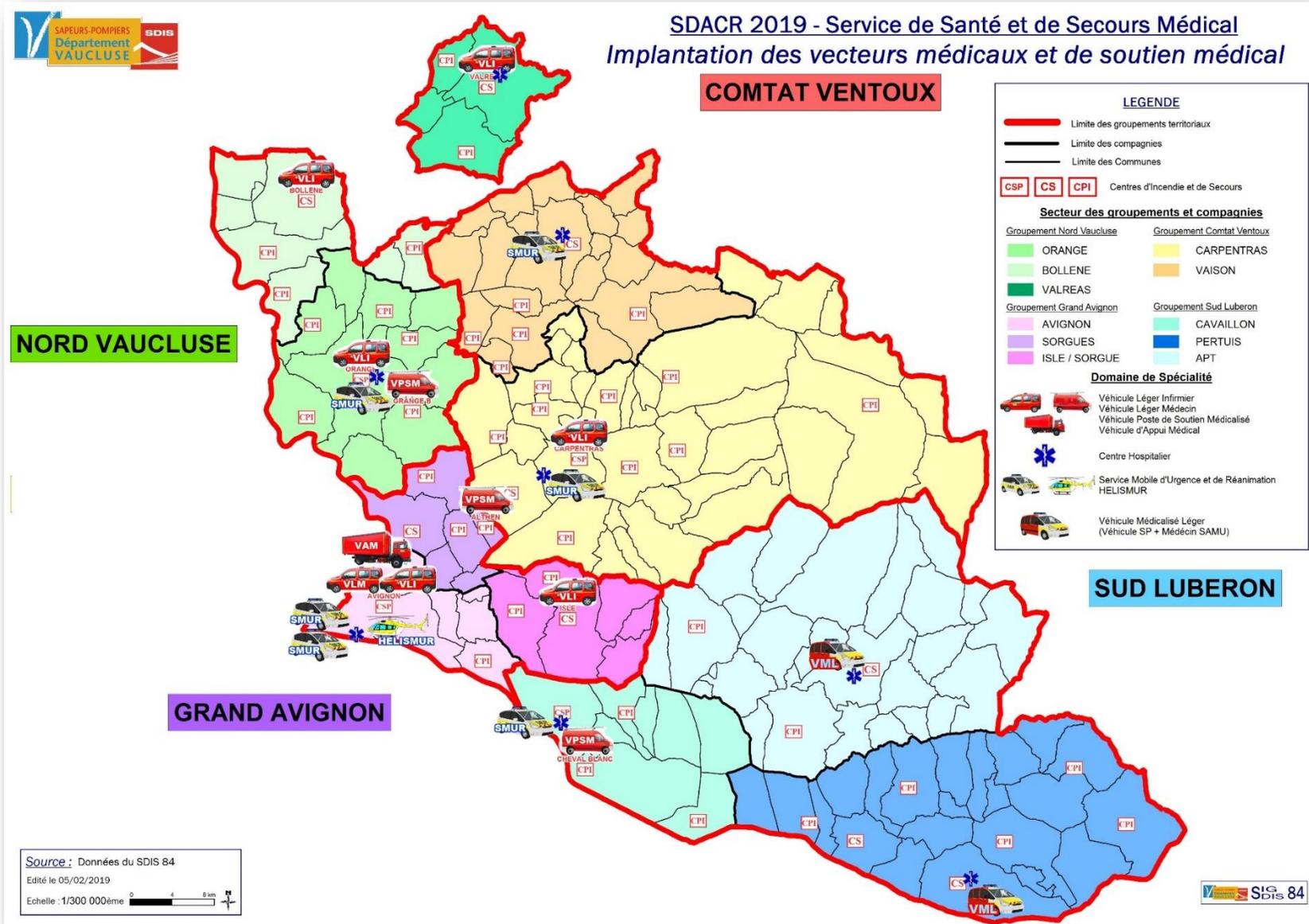
Enfin, il est mis à disposition de l'organisation des secours pré-hospitaliers de Vaucluse, sous la coordination du SAMU 84, l'ensemble des moyens humains ou matériels disponibles du SSSM 84 dans le cadre de la réponse à l'Aide Médicale Urgente ou du Secours d'Urgence Aux Personnes.

Pour être complet, il faut préciser que le SSSM assure également la médecine préventive des agents du SDIS. C'est sa deuxième mission fondamentale. Elle s'articule avec la mission précédente de SSO notamment en traçant et analysant chacune des situations d'exposition professionnelle.

L'organisation du SSSM 84 est précisée dans un document dénommé Projet du Service du SSSM 84, validé par les instances.

Le SSSM 84 possède une équipe formée de 2 vétérinaires.

Leur expertise et leur adaptabilité ont permis jusqu'alors de répondre à toutes les sollicitations extrêmement particulières pour des interventions mettant en cause des animaux. C'est en particulier le cas de celles mettant en cause des animaux dangereux (NAC, animaux sauvages...)



## 2.4 Conventions interdépartementales d'assistance mutuelle

Des conventions interdépartementales relatives à l'entraide opérationnelle sont établies entre le SDIS de Vaucluse et les principaux SDIS limitrophes conformément à l'article L1424-47 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

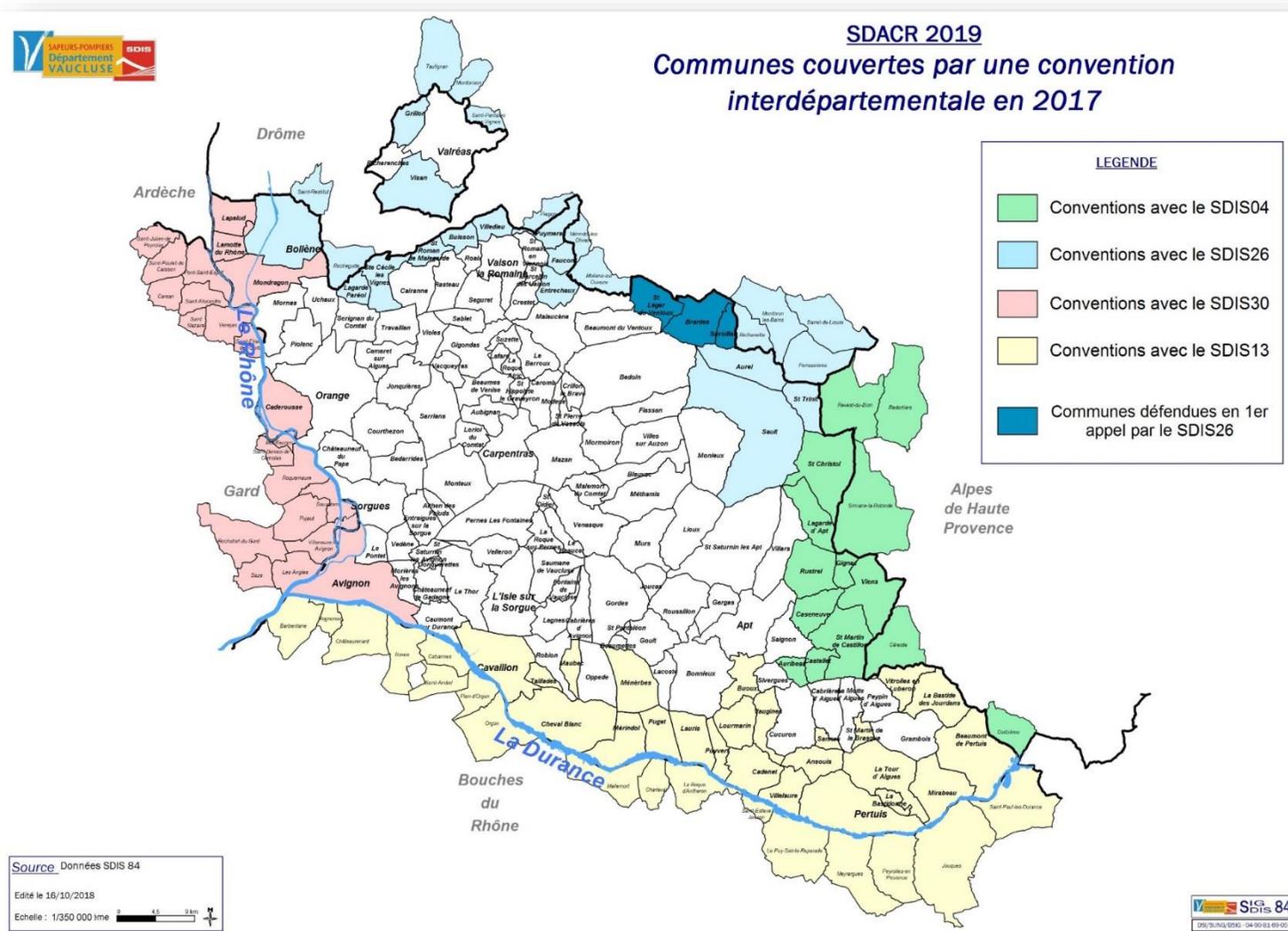
- ▶ La Drôme
- ▶ Les Alpes de Haute-Provence
- ▶ Les Bouches-du-Rhône
- ▶ Le Gard

Ces conventions ont pour objet de diminuer les délais d'intervention des sapeurs-pompiers dans les communes situées en limite administrative départementale en sollicitant en renfort les CIS les plus proches des opérations.

Cette assistance mutuelle concerne les missions définies par l'article L1424-2 du CGCT.

Seules 3 communes du département sont couvertes en premier appel par le SDIS de la Drôme :

- ▶ Brantes
- ▶ Saint-Léger du Ventoux
- ▶ Savoillan



# EVALUATION DU SDACR PRECEDENT

## 1. Synthèse des objectifs du SDACR 2009

Le précédent SDACR de 2009, était un document structurant pour le SDIS de Vaucluse. En effet au regard des délais constatés ou envisageables de couverture, 88 mesures d'ordre technique (affectations de véhicules et matériels, regroupements de casernes) ont été proposées pour améliorer la réponse opérationnelle du SDIS.

Ceci s'est traduit par un plan d'équipement comprenant notamment de 10 VSAV, 5 FPT, 2 CCRM, 1 VIR et de 4 CCA, puis par la modification par l'arrêté préfectoral du 5/08/2011 du règlement opérationnel et du classement des Centres d'Incendie et de Secours.

Les effectifs des centres, mais aussi ceux opérationnels, de garde et d'astreinte, ont été adaptés et harmonisés au regard de la couverture des risques attendus.

Par ailleurs, pour tenir compte de la répartition temporelle des interventions sur la journée (70% des interventions entre 07h00 et 19h00), le régime de travail des sapeurs-pompiers professionnels a été modifié pour augmenter leur présence la journée en permettant aux sapeurs-pompiers volontaires, plus disponibles les soirs et week-end d'être plus présents sur ces créneaux horaires.

## 2. Niveau d'atteinte des objectifs fixés par le SDACR 2009

80% des objectifs fixés par le SDACR précédent ont été réalisés et se répartissent comme suit :

	Nombre d'objectifs fixés	réalisés	En cours, prévus ou modifiés	Non réalisés ou abandonnés
Risques courants	44	34 soit 78%	5 soit 11%	5 soit 11%
Risques particuliers	44	35 soit 80%	6 soit 14%	3 soit 14%

## 3. Coût estimatif du SDACR depuis 2009

Cette synthèse financière dresse un bilan financier du coût brut (hors amortissement) des actions mises en œuvre suite aux orientations et objectifs du SDACR précédent.

Actions mises en œuvre	Coût
Bâtiments réalisés	4 800 000 €
Bâtiments projetés (2018-2020) en attente de construction	5 700 000 €
Véhicules (dont formation des SP) : ⇒ 10 VSAV ; 5 FPT ; 2 CCRM ; 1 VIR ; 4 CCA	4 265 000 €
Matériels dédiés aux risques particuliers et aux spécialités	380 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 145 500 €</b>

### 3. Suites données aux objectifs non atteints

8% des objectifs du SDACR précédent n'ont pas été atteints et se répartissent comme suit :

RISQUES COURANTS	
Objectifs non réalisés	Suites données
Construction CIS Avignon - Courtine	⇒ Projet à réétudier après la construction de la voie LEO2, des voies de TRAMWAY et du développement de la zone de Courtine
Fusion CIS Gordes- Robion	⇒ En attente de la réalisation de la déviation de la RD 900
Affectation d'un VSAV au CIS Mornas	⇒ En attente du regroupement des CIS Mornas - Piolenc - Mondragon
Affectation d'un VSAV au CIS Ste Cécile	⇒ En attente d'un projet de construction/restructuration du CIS
Fusion CIS Valréas- Grillon	⇒ Abandonné suite à la réalisation d'importants travaux de rénovation au CIS de Grillon

RISQUES PARTICULIERS	
Objectifs non réalisés	Suites données
Acquisition d'un 4 <sup>ème</sup> PCC 4x4	⇒ Abandonné car déploiement jugé difficile dans des zones à couverture radio limitée
constitution d'un GIFF de réserve départemental	⇒ Abandonné au profit d'une Politique de privilégier une affectation OPS dans les CIS
Réflexion sur l'acquisition de CCFL	⇒ Abandonné au profit de l'acquisition de véhicules polyvalents (type VIR puis CCRL)

### 4. Bilan

Les objectifs fixés dans le SDACR précédent (2009) sont atteints à 80% et 12% sont programmés ou en cours de réalisation (regroupement/construction de centres de secours).

8% ont été abandonnés car l'évolution des moyens techniques ou technologiques a modifié l'intérêt opérationnel recherché initialement nous imposant à mener une réflexion nouvelle.

La période de 10 ans, couverte par le SDACR de 2009, a vu émerger depuis, de nouvelles priorités (le développement de l'alarme des personnels...) mais également de nouveaux besoins qui justifient les choix de la gouvernance du SDIS.



# **PARTICIPATION DU SDIS AUX ACTIONS DE REDUCTION DES RISQUES ET DE PREPARATION OPERATIONNELLE**



En tant qu'acteur privilégié de la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ainsi que le concours à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes (article L1424-2 du CGCT), le SDIS a inscrit dans ses missions des actions de prévention, de réduction des risques par le développement de la culture de sécurité civile et de préparation opérationnelle.

## 1. Développement de la culture de sécurité civile

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 enjoint les citoyens à prendre davantage en considération les enjeux liés à leur propre sécurité et prévoit l'apprentissage dans les établissements scolaires aux gestes élémentaires de sauvetage et de sécurité ainsi que la formation sur l'organisation de la sécurité civile.

Force est de constater que, malgré la réglementation (code de l'éducation, examen du permis de conduire...), la population française demeure relativement passive dans ce domaine et se repose exclusivement sur les services publics pour la secourir en cas d'accident, n'étant pas consciente que chacun peut, par des mesures simples, l'éviter, se protéger ou en réduire les conséquences.

Les sapeurs-pompiers et les services d'urgence, témoins au quotidien d'accidents qui pourraient être évités, ont un intérêt direct et concret à s'engager dans une démarche de développement de la prévention avec pour objectif :

- une baisse de la sollicitation abusive des secours (baisse des coûts d'interventions, déploiement des moyens à meilleur escient),
- une baisse des incivilités envers les sapeurs-pompiers,
- le développement du volontariat (actions pouvant susciter des vocations),
- une réduction du nombre de victimes et d'accidents grâce à son action préventive.

Ainsi le SDIS 84 se fixe comme objectif de développer la culture de sécurité civile sur un échantillon ciblé de 12 à 13 000 personnes environ par an.

Objectif	Public visé	Nombre de personnes par an
Education du citoyen aux risques et secours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Scolaire de 6 à 17 ans</li> <li>• Collégiens de 11 à 15 ans en classes spécialisées</li> <li>• Adultes (Mission Locale)</li> </ul>	<p><b>2800</b></p> <p><b>70</b></p> <p><b>100</b></p>
Sensibilisation au secourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collégiens de 11 à 15 ans</li> </ul>	<b>6000</b>
Education du citoyen aux risques et secours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collégiens de 11 à 15 ans</li> </ul>	<b>3000</b>
Promotion du volontariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adultes et jeunes adultes</li> </ul>	<b>100</b>
Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lycée professionnel (15 à 18 ans)</li> </ul>	<b>45</b>
Découverte du milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collégiens 11 à 15 ans scolarisés dans les 6 établissements « REP + » du Vaucluse</li> </ul>	<b>30</b>
Service National Universel Education du citoyen aux risques et secours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public choisi par l'Education Nationale parmi les adolescents de 16 ans (scolarisés ou non)</li> </ul>	<b>100 à 200 en 2019</b> <b>Puis environ 1000 / an</b>

## 2. Prévention et préparation opérationnelles

### ⇒ ETARE (Etablissement répertorié) & ETACO (Etablissement connu) :

Afin d'optimiser la conduite des opérations, certains sites particuliers font l'objet de plans répertoriés. Selon l'activité et le classement de l'établissement, le SDIS de Vaucluse élabore un plan détaillé (ETARE) ou un plan simplifié (ETACO).

Quel que soit le niveau de rédaction, cette planification vise à mettre à disposition un outil d'aide à la décision commun et partagé par les différents acteurs. Ces documents permettent d'améliorer la connaissance des lieux et des risques, et d'organiser les renseignements utiles pour intervenir dans ces établissements.

A ce jour, le nombre de plans pour le département s'élève à 74 ETARE et 317 ETACO.

### ⇒ DECI (Défense extérieure Contre l'Incendie) :

Par décret du 27 février 2015, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) n'est plus définie à partir de prescriptions nationales mais à partir d'une fourchette de ressources en eau devant être disponibles en fonction des risques. Les règles sont fixées au niveau départemental. Pour le département de Vaucluse, cela s'est concrétisé par l'arrêté préfectoral n° 17-135 du 10 janvier 2017 portant Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Ce document a été rédigé à partir d'une large concertation avec les élus et les autres partenaires de la DECI.

Ce nouveau dispositif définit plus clairement le rôle et les missions des différents acteurs. Ainsi, Le SDIS de Vaucluse est chargé du suivi de ce document, de la gestion de la base de données des 12 000 points d'eau incendie recensés sur le département, et poursuit son rôle de conseiller technique en matière de DECI auprès des collectivités, des exploitants et autres maîtres d'œuvre.

### ⇒ PDPFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie) :

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie est le schéma directeur des mesures de prévention et de prévision en matière de lutte contre les feux de forêts.

Planifié sur une période de dix ans (2015 – 2024), il a pour objectif de :

- Inventorier la structure DFCl existante.
- Répertorier l'ensemble des incendies ainsi que leurs causes.
- Adapter le réseau DFCl par la mise aux normes des ouvrages conformément au guide zonal, ainsi qu'à l'évolution des feux.
- Réaliser des cartes communales d'aléa feu de forêt de manière à limiter et réglementer, en fonction de l'aléa, l'urbanisme en forêt.
- Assurer la mise en place et le suivi des différents arrêtés préfectoraux concernant, l'emploi du feu, l'accessibilité du public aux massifs, les obligations de débroussaillage, etc...
- Prévoir la surveillance et la lutte pendant la période estivale, concrétisées dans l'ordre d'opération départemental feux de forêt.

Ce plan est issu d'une forte concertation entre tous les acteurs liés aux massifs forestiers (Etat, ONF, SDIS, propriétaires forestiers, éleveurs, SMDVF, CCFF).

#### ⇒ **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**

Les Plans Communaux de Sauvegarde sont obligatoires dans les communes soumises à des risques majeurs localisés (soumises à un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles approuvé ou comprise dans le périmètre d'application d'un Plan Particulier d'Intervention). Cependant la réalisation de ce plan est fortement recommandée dans toutes les municipalités, développant ainsi la culture locale de sécurité civile et préparant la gestion de crise.

Les PCS ont vocation à être des documents opérationnels, adaptés à la taille et aux moyens de la commune. C'est pourquoi le SDIS est engagé dans une politique de partenariat et d'accompagnement des maires dans la rédaction de leur PCS ainsi que dans l'organisation fonctionnelle du PC Communal.

Des exercices départementaux, organisés par la Préfecture et auxquels participent les cadres locaux du SDIS, permettent de tester, de mettre à jour et de valider les PCS.



# **ANALYSE DES RISQUES COURANTS ET COMPLEXES**

# LES RISQUES COURANTS

## Préambule

Le SDACR 2009 a eu pour objectif principal d'améliorer la couverture des risques du département en s'attachant à structurer techniquement la réponse opérationnelle.

La structuration ayant produit ses effets, il convient donc maintenant d'en mesurer les conséquences, puis de les comparer à un (des) objectif(s) défini(s) par les élus.

En ce sens, le SDACR 2019 s'oriente davantage vers l'organisation et le pilotage du SDIS.

Ainsi, après la mise en œuvre d'un **SDACR structurant**, le SDIS de Vaucluse se dote d'un SDACR tourné vers le niveau de performance, un **SDACR d'objectifs**.

C'est l'ambition voulue par les décideurs du département de Vaucluse pour les populations du territoire.

## Contexte

La révision 2019 du SDACR de Vaucluse, se fait dans le contexte suivant :

- ⇒ La version précédente date de 2009. Elle aurait dû être révisée en 2014, mais l'organisation du congrès national des Sapeurs-Pompiers de France cette même année, la préparation des COTRRIM et la demande ministérielle de reporter toute étude, ont conduit le SDIS à différer cette révision.
- ⇒ Les 10 années séparant les deux versions, sont équivalentes à la durée de vie de deux SDACR. De ce fait le SDIS a dû adapter son organisation en dehors de toute planification, pour répondre aux besoins nés des évolutions constatées.

⇒ Empiriquement la couverture actuelle des risques sur le département, bien que non analysée au travers d'un document officiel et partagé, donne un résultat observable au quotidien ; cette observation n'est pas de nature à ce que soit remise en cause en profondeur la couverture actuelle.

La révision actuelle prend en compte les éléments suivants :

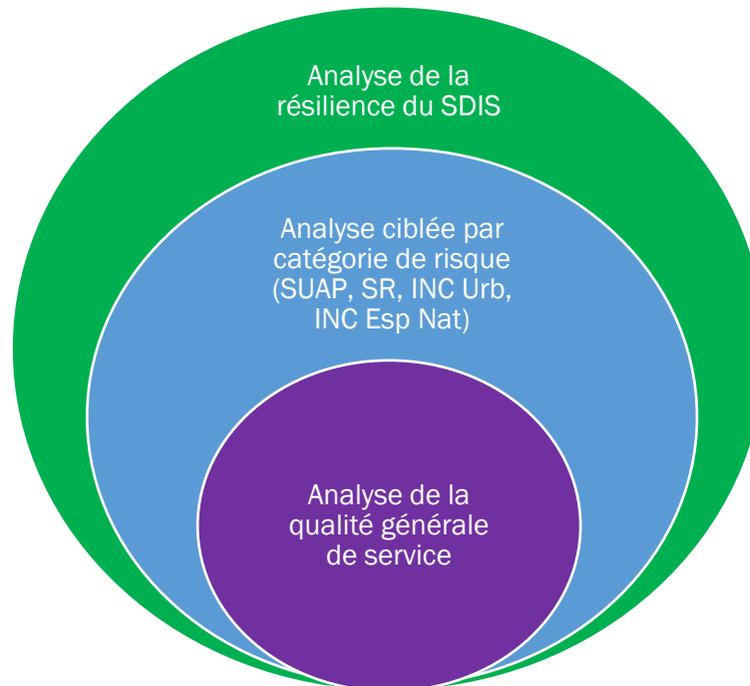
- Elle est faite à partir de l'analyse statistique des interventions survenues sur le département de Vaucluse pendant les cinq années précédentes (2013 à 2017) soit un peu plus de 240 000 interventions. Cela confère à l'analyse une fiabilité transposable sur l'avenir à une échéance moyenne (quelques années). L'obligation de révision quinquennale permet de s'affranchir du problème de la fiabilité de projection des données à longue échéance.
- Le pixel d'analyse reste la commune. En effet l'examen à une échelle plus réduite des interventions, nécessiterait un traitement informatique lourd, sans pour autant donner un résultat très probant. En effet la taille des communes du département n'est pas excessive et la catégorisation des interventions par type de risque, permet une certaine concentration géographique des interventions et donc des données (le secours à personnes essentiellement dans les parties urbanisées des communes ...). Pour certaines communes, lors de la mise à jour des listes de défense, une analyse par quartier, secteur ... pourra être réalisée
- Trois communes sont aujourd'hui couvertes en premier appel par le SDIS de la Drôme. Il s'agit de Brantes, Saint- Léger du Ventoux et Savoillans. En effet, situées dans la vallée du Toulourenc, elles sont assez éloignées du centre de secours Vauclusien le plus proche (Vaison La Romaine) mais voisines des centres de première intervention de Montbrun les Bains et Mollans sur Ouvèze dépendant du SDIS 26. Ainsi par convention, ces centres interviennent en premier appel. De ce fait la base statistique du SDIS 84 est très faible à ce jour, et ne reflète en aucune manière la réalité de la distribution des secours sur ces communes. Elle a donc été exclue du champ de l'analyse.
- Bien que débutée en début d'année 2018, la révision vauclusienne prend en compte les travaux du groupe de travail national (provisoire, les rendus étant prévus pour fin 2018) qui vise à établir un guide méthodologique de révision des SDACR de nouvelle génération. Ainsi, la méthodologie de travail articulée en mode projet (directeur de projet, comité de pilotage, groupes de travail) est respectée, les objectifs poursuivis par la révision sont présents (même si non présentés à l'identique). En revanche, une différence essentielle subsiste : elle concerne la catégorisation des risques. En effet, s'il est bien préconisé le découpage des risques en quatre catégories, le SDIS de Vaucluse n'a pas jugé utile d'étudier les risques divers. Ceux-ci sont en effet moins représentatifs de l'activité (6%) et ne revêtent pas toujours un caractère d'urgence (nettoyage chaussée, destruction nid d'insecte ...). En revanche, il a été choisi de découper la catégorie incendie en deux sous parties, les feux urbains et les feux d'espace naturel. Cette vision sera plus proche des préoccupations d'un département du sud de la France, une grande partie de son activité et de ses moyens étant consacrés aux feux d'espace naturel.
- Lors de l'analyse des délais de couverture, celle-ci se fait en regardant la première réponse apportée à une requête. En effet dans son mode de fonctionnement le SDIS a privilégié la promptitude et c'est ainsi que des notions « d'engins équivalents » ont vu le jour. Leur vocation est de donner une première réponse opérationnelle, et donc de permettre de pratiquer les premiers gestes d'urgence en attendant l'arrivée des engins plus adaptés. Ces mesures avaient été reprises dans le SDACR de 2009. Les délais affichés sont donc ceux fournis par le premier engin se présentant sur les lieux d'une intervention.

# 1. METHODE D'ANALYSE

L'analyse des risques courants, est réalisée en trois temps :

- ⇒ Le premier, sur l'ensemble du département sans distinction de commune concernée ou de type d'intervention : c'est la **qualité générale de service**
- ⇒ Le second, plus spécifique, par commune et par type d'intervention : **la réponse ciblée**. Celle-ci sera décomposée en sous critère (Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP), Secours Routier (SR), Feu d'Espace Naturel (FEN), et Feu Urbain (FU)), permettant ainsi d'avoir une vision plus précise et d'avoir une analyse sur chaque type de véhicule du SDIS ; chacun sera examiné sous 3 angles (du point de vue de la victime, des matériels et des ressources humaines)
- ⇒ le troisième temps sera celui de l'examen de la **résilience** du SDIS. Elle est définie comme étant sa capacité à répondre aux fortes sollicitations sans dégrader de façon importante la qualité générale de service.

Schéma général de l'analyse des risques courants



## 1.1 Qualité générale de service

La qualité générale de service, est déterminée comme étant la nature de la réponse opérationnelle apportée par le SDIS de Vaucluse à une demande de secours. Afin de l'apprécier il est nécessaire de la mesurer.

3 critères ont été retenus :

- ⇒ le délai moyen d'arrivée sur les lieux : il est défini comme le temps séparant le décroché de l'appel au Centre de Traitement de l'Alerte Unique (CTAU) et l'arrivée sur les lieux de l'intervention, du premier véhicule du SDIS. Il traduit donc bien pour le SDIS, la faculté de déployer ses moyens et pour les victimes, la qualité de la réponse à la sollicitation.
- ⇒ Le taux de couverture des populations : le délai moyen d'intervention, recèle des disparités sur tout le territoire mais aussi selon le type d'intervention. Aussi pour avoir une vision plus précise, chaque catégorie de risque sera examinée afin de vérifier la proportion de population couverte en un délai donné.
- ⇒ Le taux de départ en sous-effectif : les délais n'étant pas suffisants pour déterminer la qualité de la réponse, il est nécessaire de vérifier que cette réponse soit quantitativement apte à répondre au besoin de la situation. Le critère de vérification de ce paramètre est le taux de départ en sous-effectif. En effet l'armement complet de l'engin adapté à la sollicitation, constitue un gage d'aptitude à remplir correctement sa mission.

## 1.2 Réponse ciblée par catégorie de risque

L'étude des risques par famille (catégorie), va permettre d'étudier chaque type de mission, pour en vérifier :

- ⇒ Le délai d'intervention : il s'agit de connaître, par commune cette fois, les délais moyens d'intervention pour toutes les familles de risques identifiées. Cela permet de mieux cibler les éventuels écarts et ainsi de proposer une solution d'adaptation plus « ciblée ».
- ⇒ Le seuil de rupture matériel : c'est la vérification de la juste affectation des matériels, en nombre et leur répartition. Le seuil de rupture, donné en nombre de rupture annuelle, est traduit en délai de retour de la rupture, calculé en jours. C'est un délai de retour faible qui dénote un déficit dans l'affectation d'un type d'engin, le seuil acceptable ayant été fixé à 60 jours.

## 1.3 Résilience du SDIS

Depuis de nombreuses années, la gouvernance du SDIS a le souci de prendre les mesures de fonctionnement les plus adaptées pour l'établissement, dont un des buts majeurs est d'assurer quelles que soient les conditions, la pérennité de la structure. La résilience de l'établissement est en effet un des enjeux majeurs qui se présente aux SDIS.

L'activité opérationnelle des SDIS comporte des caractéristiques d'imprévisibilité sur trois plans :

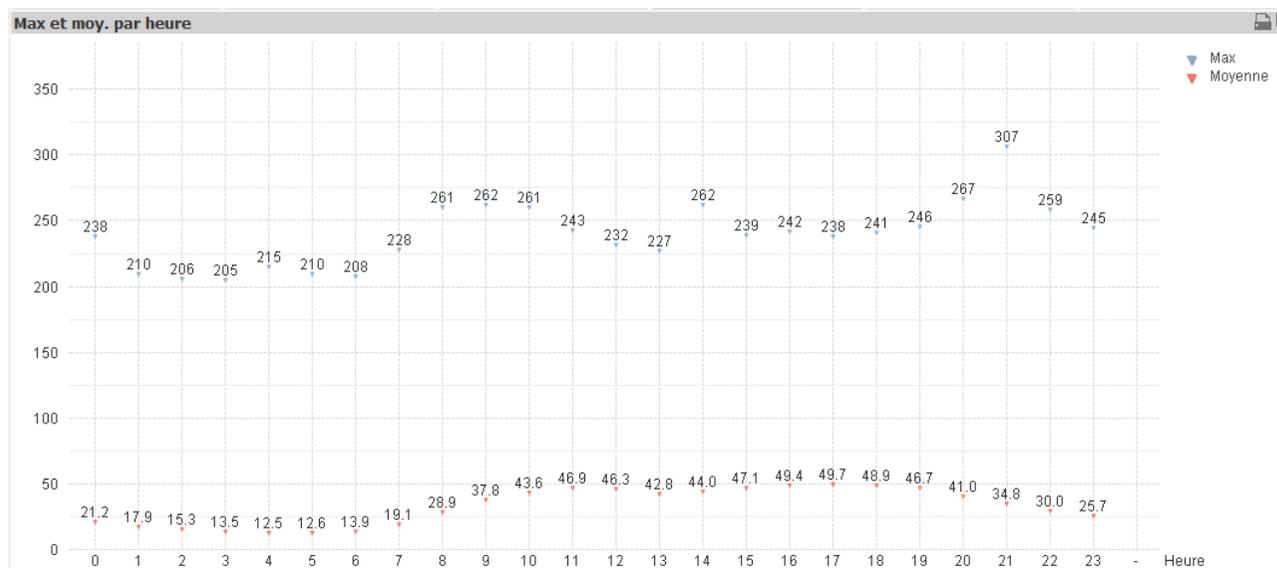
- ⇒ **temporelle** : sur les 87 600 créneaux horaires d'une demi-heure étudiées au cours des 5 dernières années, 98.3 % de ces créneaux ont été affectés par au moins une intervention sur le plan départemental.
- ⇒ **géographique** : les 151 communes sont réparties sur 3567 km<sup>2</sup> accueillant 565 821 habitants ; toutes ont fait l'objet d'au moins une intervention chaque année de 2013 à 2017.
- ⇒ **sur le plan du dimensionnement** : l'écart de mobilisation simultanée des personnels (hors renforts extérieurs) constaté sur les 5 dernières années, va de l'absence d'intervention sur l'ensemble du département (aucune mobilisation) à 307 agents simultanément.

Cependant, malgré ces incertitudes, le SDIS doit disposer 365 jours par an et 24 heures sur 24, des moyens en quantité et en qualité pour intervenir sur toutes les situations.

Pour cela, la couverture des risques repose sur :

- ⇒ 11 centres mixtes comprenant des SPP et des SPV, implantés dans les grands centres urbains. Leur organisation permet de répondre à 51 % des interventions se déroulant sur le sol vaclusien.
- ⇒ 42 centres composés uniquement de sapeurs-pompiers volontaires, implantés dans les zones plutôt rurales, Bien que leur nombre soit plus important, leur disponibilité assez aléatoire la journée, permet de réaliser 49 % des interventions.

Un regard rapide sur les fluctuations de la sollicitation moyenne en personnels au cours de l'année (schéma ci-dessous), montre que l'organisation doit pouvoir être en capacité de mobiliser une cinquantaine d'agents simultanément en intervention ,mais doit aussi posséder un réservoir lui permettant de passer en quelques dizaines de minutes à plus de 300 sapeurs-pompiers mobilisés.



Ce fonctionnement engendre deux types de contraintes :

- ⇒ Tout d'abord pour la situation qualifiée de « quotidienne », la sollicitation est certes connue en volume (une cinquantaine de SP) et pourrait être facilement planifiée, mais le besoin de sa localisation est inconnu à l'avance. C'est la perspective de la tenue de délais acceptables d'intervention, qui oblige le SDIS à maintenir un potentiel sur tout le territoire du département. La valeur quotidiennement observée du potentiel opérationnel journalier (POJ), est de 250 en situation habituelle.
- ⇒ Le besoin important de personnels à l'occasion d'un seul évènement (feu de forêt, inondation) ou de multiples (évènement météo), 250 observés en moyenne sur les 3 dernières années, nécessite également de pouvoir y répondre rapidement, tout en s'attachant à maintenir un potentiel minimal pour l'activité « habituelle ».

Le cumul des deux est donc de 500 Sapeurs-Pompiers dont devrait pouvoir disposer le SDIS de Vaucluse, pour faire face à ces contraintes statistiquement observées.

Ces niveaux de sollicitation imposeraient que la ressource soit disponible en permanence. Mais sa caractéristique principale est bien que, pour une grande partie, elle n'est que rarement utilisée.

Cette capacité d'adaptation sans (trop) mettre en péril la mission habituelle (il y a malgré tout une limite aux choses), sera dénommée dans cette analyse, la RESILIENCE du SDIS.

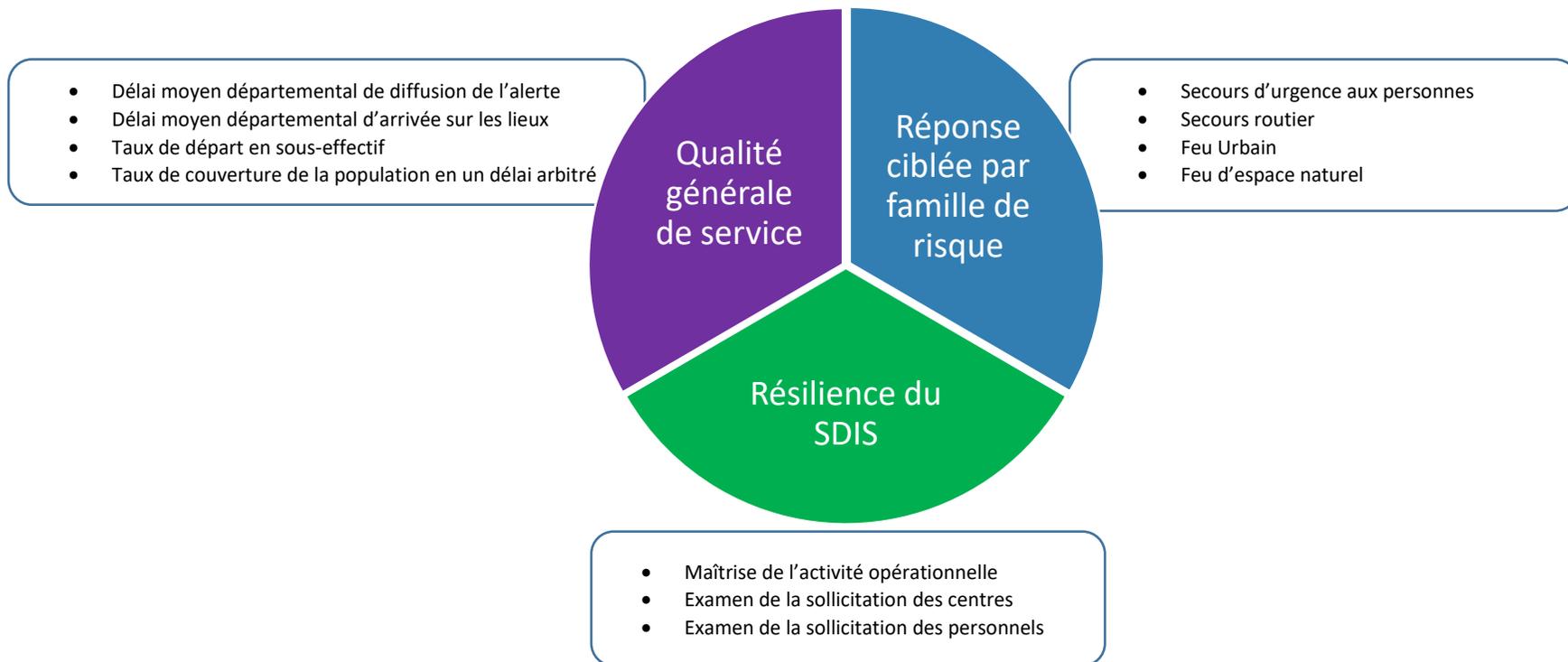
Il s'agit donc pour l'établissement de la possibilité de faire face aux évènements « statistiquement connus » sans que ne soit remise en cause la capacité opérationnelle globale.

Cet objectif sera examiné au travers de deux critères :

- ⇒ Le contrôle de la charge opérationnelle
- ⇒ Le niveau de sollicitation des centres et des personnels

Cette analyse sera l'objet de la troisième partie.

## Schématisation des éléments de l'analyse des risques courants





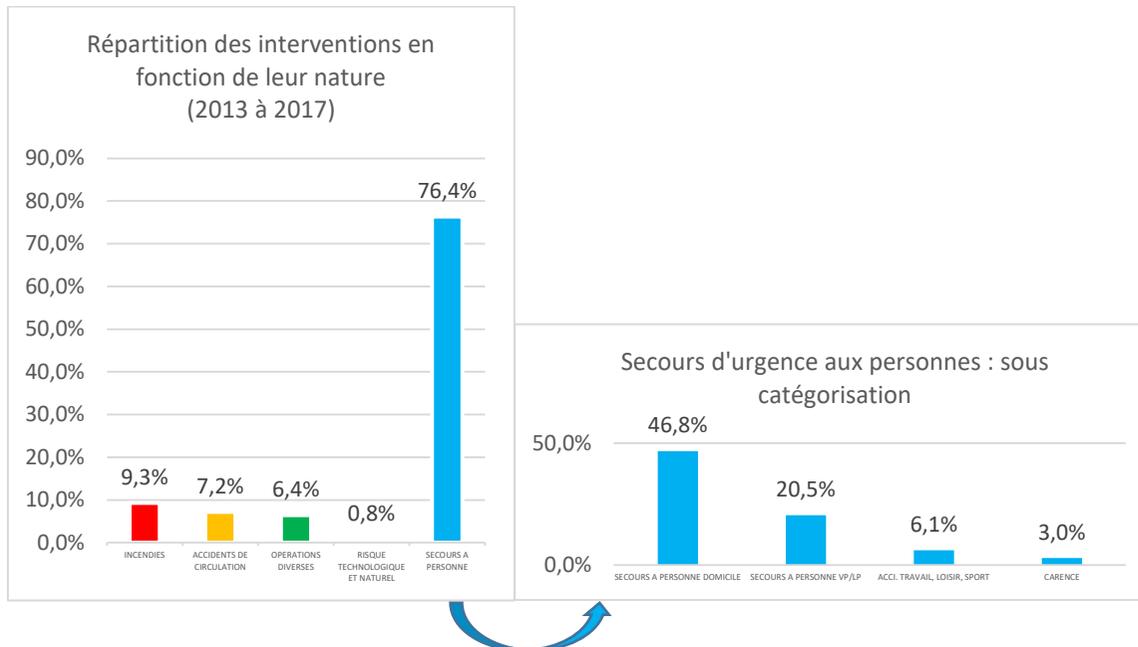
## 2. RISQUES COURANTS EN VAUCLUSE

### 2.1 Les différents types de risques courants

La nature des risques de sécurité civile présents en VAUCLUSE, peut se décomposer de la manière suivante :

Risques Courants	Secours à personnes	Secours d'Urgence Aux personnes
		Secours Routier
	Incendie	Incendie Urbain
		Incendie d'Espace Naturel

L'activité opérationnelle des 5 dernières années se répartit autour de 4 principales familles, dont le bilan s'établit comme suit :



Le nombre moyen annuel (de 2013 à 2017) d'interventions par famille est donné dans le tableau suivant :

<b>Sinistre</b>	<b>Nb d'opérations</b>		
INCENDIES	4 454		
ACCIDENTS DE CIRCULATION	3 423		
OPERATIONS DIVERSES	3 067		
RISQUE TECHNOLOGIQUE ET NATUREL	360		
SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES	36 502	SECOURS A PERSONNES DOMICILE	22 378
		SECOURS A PERSONNES VP/LP	9 793
		ACCI. TRAVAIL, LOISIR, SPORT	2 907
		CARENCEs à l'appel	1 423

Ainsi c'est le secours d'urgence aux personnes, dans sa composante « domicile », qui impacte le plus la ressource (près de la moitié des interventions) dans le volume d'activité du SDIS 84.

Or de par les textes définissant les missions des SDIS, (CGCT et arrêté du 25 juin 2008 modifié), les missions pour les secours aux personnes à domicile, ne devraient concerner que les urgences vitales ou les circonstances particulières de l'urgence (cas ou situations identifiés comme pouvant potentiellement déboucher rapidement sur une urgence pour la victime). C'est aujourd'hui près de la moitié des interventions du SDIS.

L'analyse débute par la nécessité de la connaissance des zones géographiques sur lesquelles un type de risque est présent de manière homogène. L'étude se fait par type de risque et par commune.

## 2.2 Analyse des risques courants par communes

### 2.2.1. Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP)

La détermination des bassins de risque SUAP relève du croisement de deux types de données : la population et la moyenne du nombre d'interventions sur les cinq dernières années.

Les communes sur lesquelles le risque est le plus présent, sont celles dont la population est la plus importante. Chaque commune a fait l'objet d'un classement au titre du niveau de risque représenté (ratio Nb d'intervention/100 habitants) et de son rang de population sur le département.

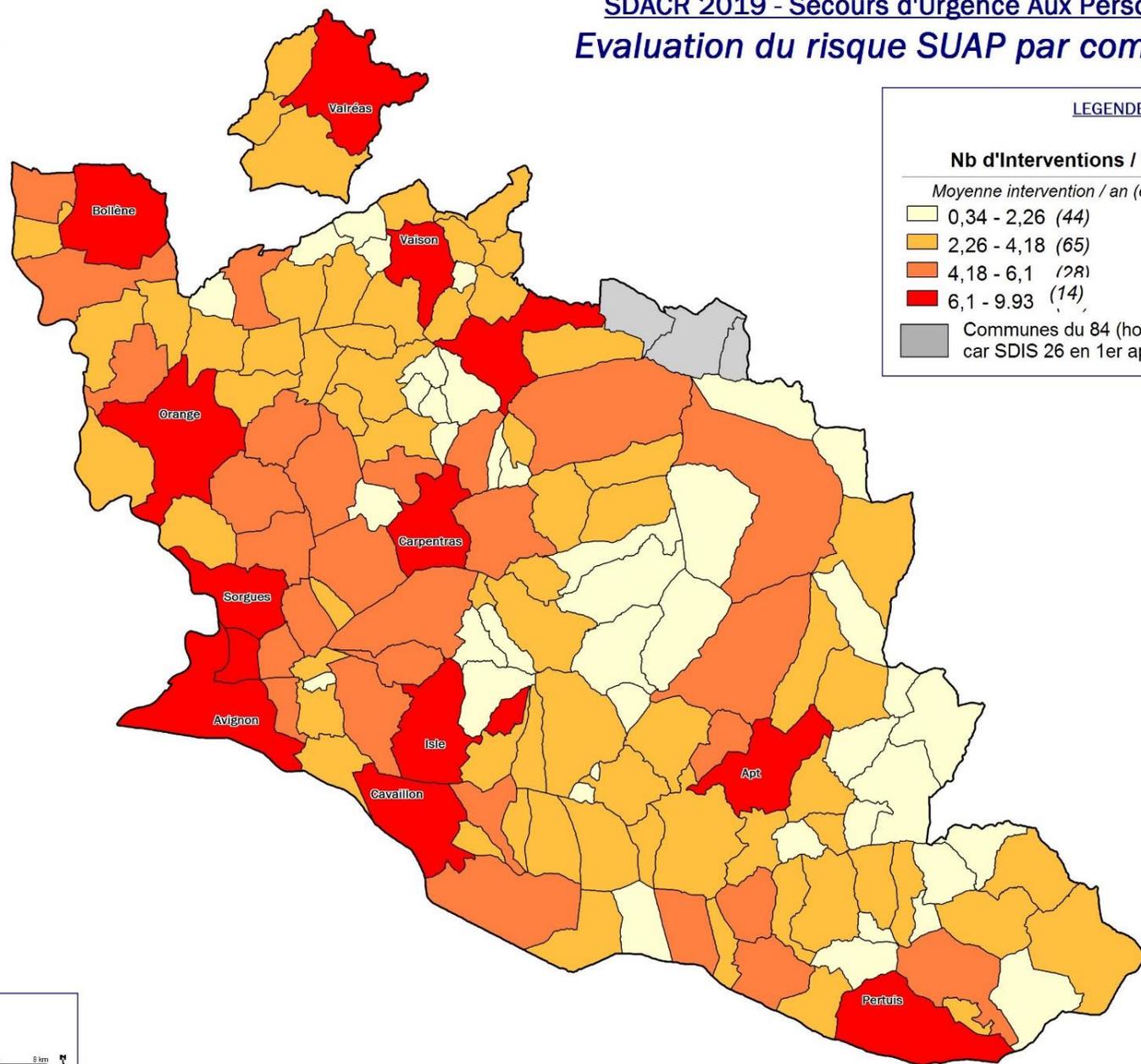
Quelques exceptions sont à noter en raison de leur forte progression dans le classement en qualité de bassin de risque, alors que leur classement en population est plus faible. Cela dénote une forte influence de l'activité opérationnelle (certainement liée à l'activité touristique).

Commune	Moy ITV/an sur 5 ans	Population	itv/100 hab	rang risque	rang itv	Différence de rang
AVIGNON	7888,8	91451	8,62	1	2	1
CAVAILLON	2033,2	25204	8,06	4	4	0
ORANGE	2204,4	29659	7,43	3	6	3
CARPENTRAS	2159,2	30335	7,11	2	9	7
<b>Les communes dont l'écart est le plus grand sont :</b>						
FONTAINE DE VAUCLUSE	66,4	684	6,79	107	11	96
LOURMARIN	102	1036	6,89	72	30	42
BEAUMONT DU VENTOUX	44,8	317	5,65	125	47	78
GIGONDAS	35,2	570	4,32	111	49	62
RUSTREL	41,8	751	3,89	99	59	40
TRAVAILLAN	32,8	691	3,32	105	66	39
CRESTET	22,4	488	1,83	117	75	42
BUOUX	9,4	125	3,01	144	78	66
AURIBEAU	6,4	76	3,36	146	88	58

La mise en avant des ces communes est le reflet d'une différence importante entre le classement de la commune au titre de sa population et celui issu de son niveau de bassin de risque

Ceci est le résultat soit du fait que ces communes sont de petites tailles (8 ont moins de 1 000 habitants), soit du fait que ce sont des communes très touristiques (Lourmarin ; Fontaine de Vaucluse) ou les deux critères à la fois.

## SDACR 2019 - Secours d'Urgence Aux Personnes Evaluation du risque SUAP par commune



Source : Données SDIS 84  
Edité le 15/10/2018  
Echelle : 1/300 000 ime

## 2.2.2. Secours Routier (SR)

La détermination des bassins de risque pour le secours routier, est issue du croisement du réseau de voirie national, départemental et communal, avec le nombre d'interventions secours routier sur les cinq dernières années.

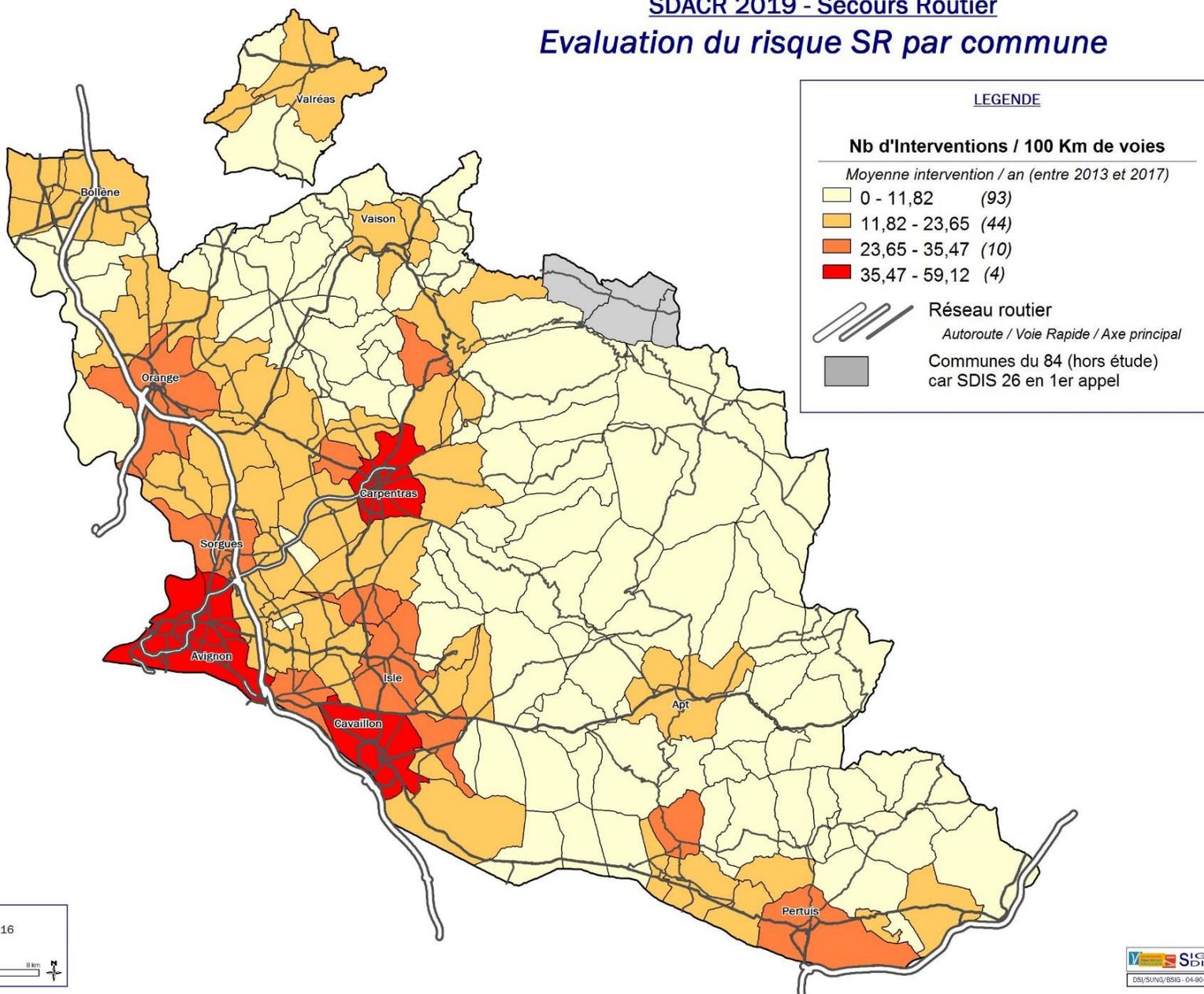
Ici se retrouvent les communes à forte population (où le trafic routier est plus conséquent) ainsi que leur périphérie. Ce sont également les lieux de passage des axes routiers structurants du département.

Les communes dont l'écart de classement entre leur niveau de risque et l'importance du réseau de voirie, sont notées ci-dessous. Ce sont des communes à faible réseau pour lesquelles le nombre d'intervention est inférieur à 1 par mois. Il s'agit donc de la limite de la méthode.

NOM	Km voies	Nb ITV SR/an	Nb itv / 100 km de voie	classement par km de voirie	classement par bassin de risque	variation de classement
ORANGE	422,534	103,2	24,42	2	3	1
AVIGNON	586,256	346,6	59,12	1	1	0
CARPENTRAS	254,799	92,8	36,42	4	4	0
CAVAILLON	227,98	110,2	48,34	9	2	7
<b>Les communes dont l'écart est le plus grand sont :</b>						
LOURMARIN	36,9	9,8	26,5	100	9	91
BARROUX (LE)	43,4	10,8	24,8	94	11	83
LORIOU DU COMTAT	40,7	9,8	24,0	96	14	82
ST SATURNIN LES AVIGNON	43,5	9,6	22,0	93	17	76
LAMOTTE DU RHONE	30	5,4	18,0	114	29	85
BASTIDONNE (LA)	18,2	3,2	17,5	134	32	102
FONTAINE DE VAUCLUSE	11,7	2	17,0	143	34	109
ST MARCELLIN LES VAISON	9,5	1,4	14,7	148	42	106
MODENE	16,3	2	12,3	137	55	82

La mise en avant des ces communes est le reflet d'une différence importante entre le classement de la commune au titre de l'importance de sa voirie et celui issu de son niveau de bassin de risque.

## SDACR 2019 - Secours Routier Evaluation du risque SR par commune



Source : Données SDIS 84  
BD TOPO® ©IGN - 2016  
Edité le 15/10/2018  
Echelle : 1/300 000 1me

### 2.2.3. Feu Urbain (FU)

La détermination des bassins de risque pour le Feu Urbain est établie à partir du croisement des surfaces bâties par commune et de la moyenne des interventions sur les cinq dernières années.

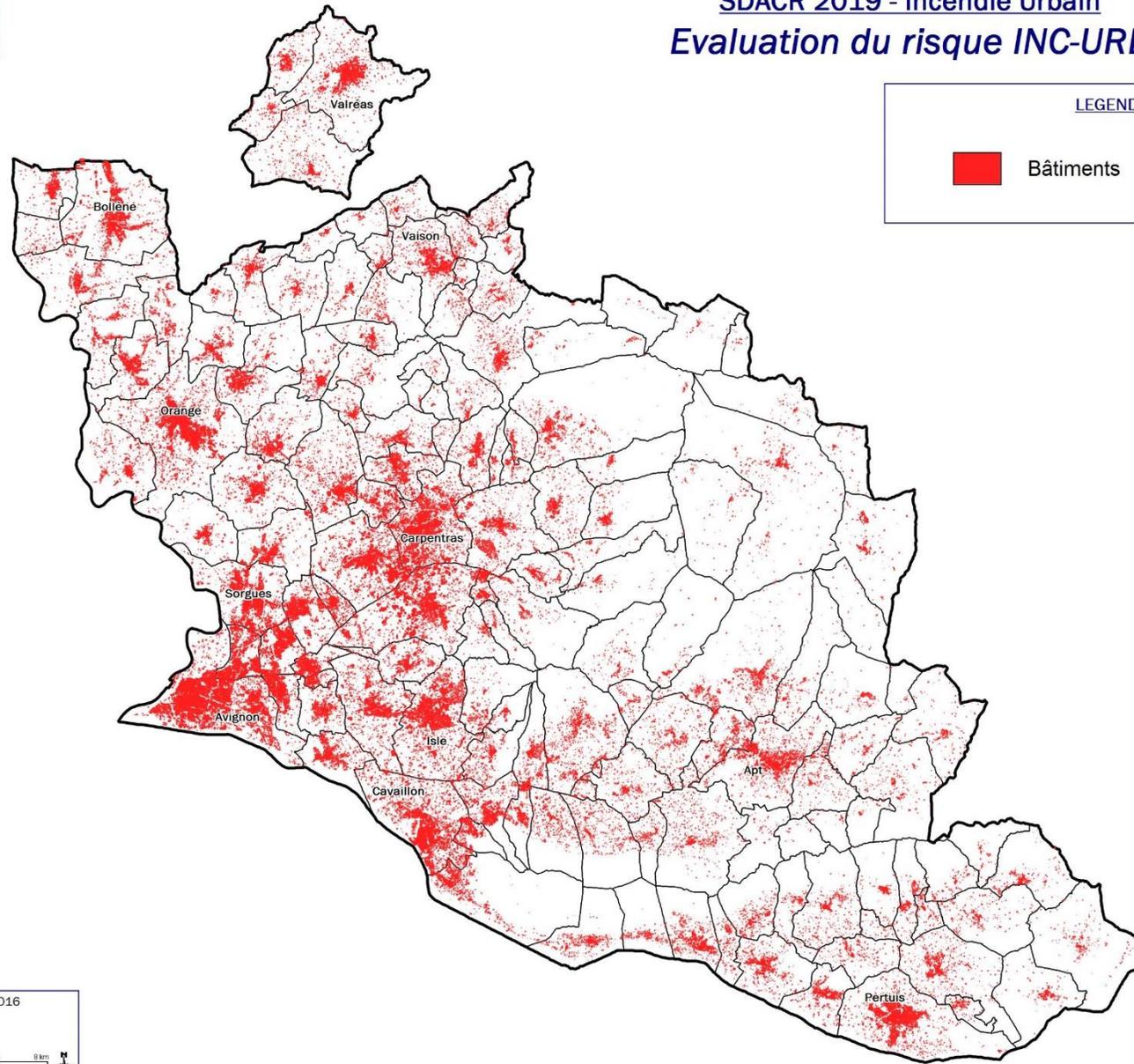
Les communes à plus fort risque, sont les centres urbains du département.

L'examen de la variation de classement entre le niveau de risque et la surface bâtie montre que les communes concernées sont de toutes de petites communes (sans beaucoup de surface bâtie) et à faible activité opérationnelle (moins de 4 interventions incendie par an).

	SURFACE BATIE (Ha)	dont Serres (Ha)	Nb itv / an	nb itv par an / 10 ha construits	Classement par rapport au bâti	Rang risque	Différence de rang
AVIGNON	561,21	44,33	882,8	15,73	1	1	0
ORANGE	257,96	14,07	193,8	7,51	2	5	3
CARPENTRAS	314,16	100,15	216,2	6,88	3	3	0
CAVAILLON	249,06	23,14	161	6,46	4	6	2
<b>Les communes dont l'écart est le plus grand sont :</b>							
AURIBEAU	1,52	0,12	1,2	0,79	25	145	120
BUISSON	4,11	0,03	2,6	0,63	27	129	102
GIGNAC	0,79	0,00	0,4	0,50	29	151	122
BLAUVAC	6,11	0,08	2,8	0,46	33	117	84
CRILLON LE BRAVE	7,23	0,00	3,2	0,44	36	112	76
LAGARDE PAREOL	3,86	0,00	1,6	0,41	37	131	94
BUOUX	2,55	0,00	1	0,39	40	138	98
BEUCET (LE)	4,15	0,02	1,6	0,39	42	128	86
BEAUMONT DU VENTOUX	6,85	0,84	2,6	0,38	43	114	71
ST TRINIT	3,09	0,00	1	0,32	64	135	71

La mise en avant des ces communes est le reflet d'une différence importante entre le classement de la commune au titre de l'importance de son bâti et celui issu de son niveau de bassin de risque

## SDACR 2019 - Incendie Urbain Evaluation du risque INC-URB



Source BD TOPO® ©IGN - 2016

Edité le 15/10/2018

Echelle : 1/300 000 ime



### 2.2.4. Feu d'Espace Naturel (FEN)

Le bassin de risque concernant les Feux d'Espace Naturel est issu de l'inventaire des espaces boisés du département fait par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

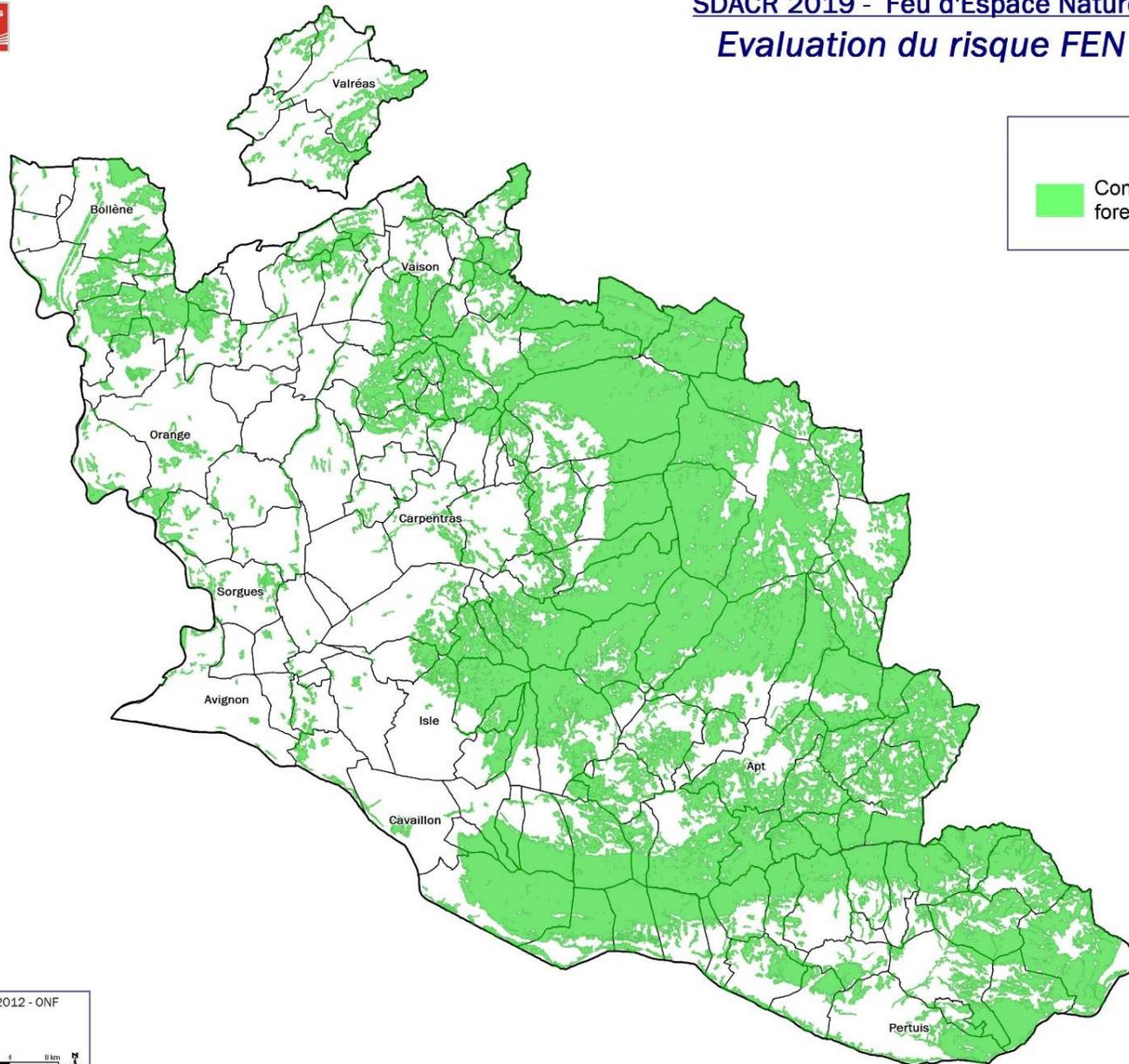
Les zones boisées du département sont bien identifiées comme les zones les plus à risque.

Les communes justifiant d'un écart important entre le classement vis-à-vis de la surface boisée et du risque, sont des communes peu boisées ; il s'agit d'effets de calcul.

	Nb itv / an	S boisée ou eq	nb itv / 100 ha	classement au regard du risque	classement au regard de l'activité OPS	Différence de classement
PERTUIS	46,2	3137,19	1,47	15	9	6
APT	24,6	2691,96	0,91	22	19	3
MORNAS	8	1941,41	0,41	35	33	2
MAZAN	12,6	713,42	0,02	98	99	1
<b>Les communes dont l'écart est le plus grand sont :</b>						
JONQUERETTES	2,6	26,04	9,99	150	66	84
MORIERES LES AVIGNON	11	138,58	7,94	140	71	69
ROAIX	3,2	102,26	3,13	143	89	54
SAULT	5,2	10487,04	0,05	1	76	75
SORGUES	45,6	1095,99	4,16	72	4	68
TRAVAILLAN	4,4	114,16	3,85	141	85	56
VACQUEYRAS	4	95,29	4,20	144	81	63
VEDENE	18,2	213,11	8,54	135	70	65
VIOLES	7,6	58,59	12,97	149	58	91

La mise en avant des ces communes est le reflet d'une différence importante entre le classement de la commune au titre de son niveau de boisement et celui issu de son niveau de bassin de risque

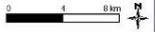
## SDACR 2019 - Feu d'Espace Naturel Evaluation du risque FEN



Source : Massifs forestiers 2012 - ONF

Edité le 15/10/2018

Echelle : 1/300 000 :me

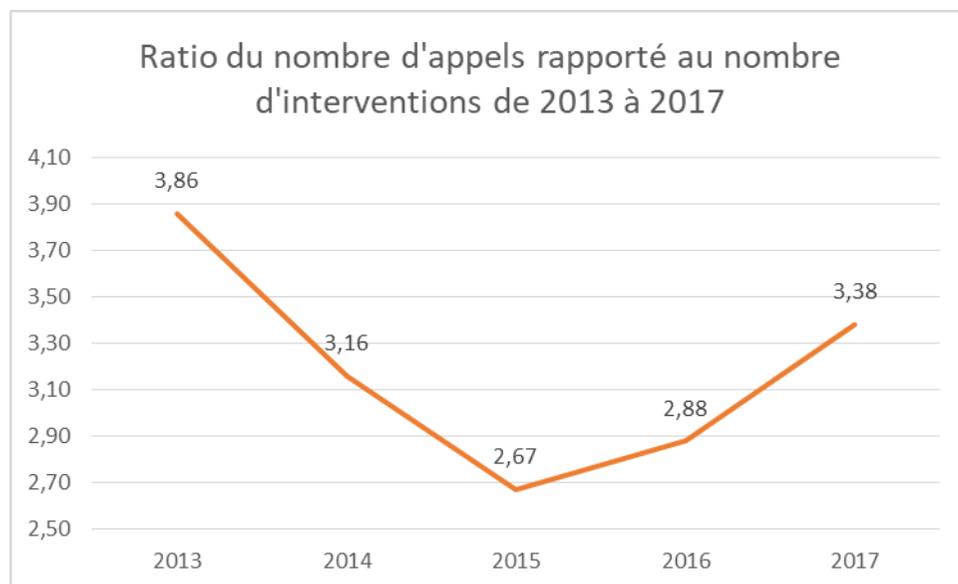


## 2.2.5. Les arbitrages des élus du Conseil d'Administration du SDIS et du Préfet de Vaucluse

Ces arbitrages ont pour objet de permettre d'évaluer correctement le niveau de service, qu'il soit général ou spécifique, des secours déployés par le SDIS.

Arbitrage n° 1 :

Il concerne la nécessité de maîtrise du volume d'activité opérationnelle. En effet la prédominance du secours aux personnes à domicile (47 % des interventions), alors que ce n'est qu'une partie des missions des SDIS, indique que la marge de progression, en terme de maîtrise de l'activité, est importante. Un élément révélateur de cette situation est le ratio entre le nombre d'appels reçus au CTA (18 et 112) et le nombre d'interventions que cela a engendré. Il est assez fluctuant. Le graphique ci-dessous en donne les variations observées de 2013 à 2017 :

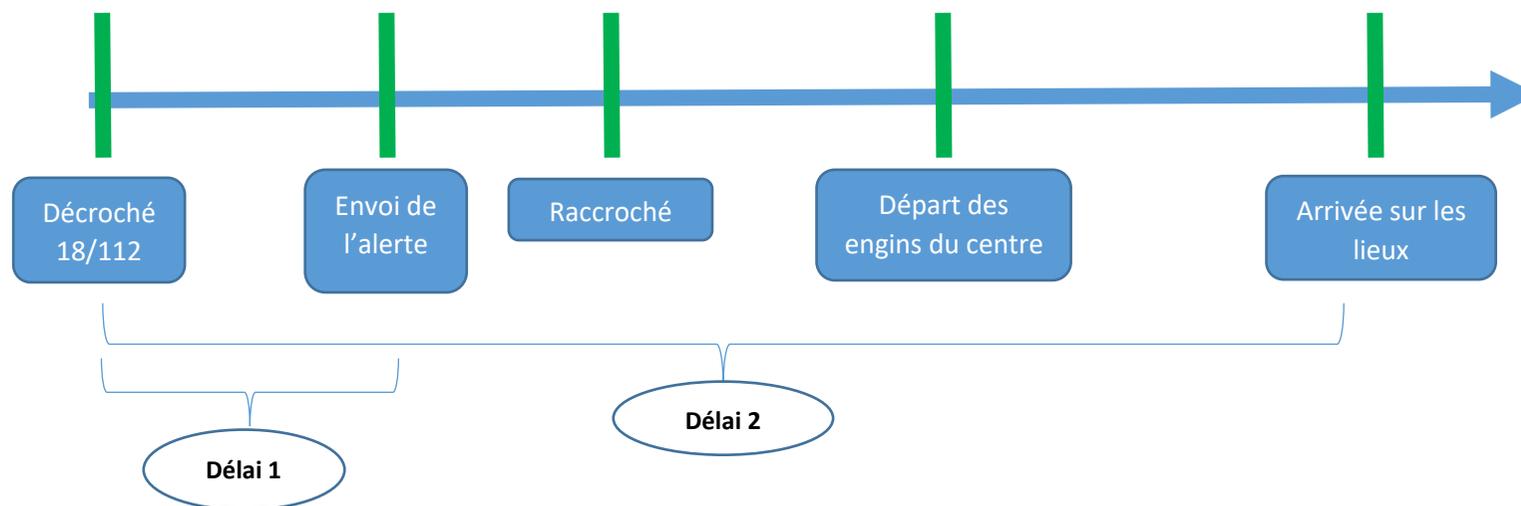


Issu des indicateurs INSIS 2016, le nombre moyen d'appels reçus pour une intervention est de 4,1 pour un département de catégorie B (et 3,7 pour un département de catégorie A).

L'année 2015 a mis en évidence un engagement trop systématique de secours, rectifié depuis pour tendre vers les ratios nationaux.

Ensuite, le délai d'arrivée sur les lieux des secours étant prépondérant dans la bonne appréciation du niveau de couverture opérationnelle, il a été décidé d'en maîtriser les contours. Cela s'est fait au travers de trois arbitrages précis, tous issus de l'examen du schéma reproduisant l'enchaînement des phases lors de la distribution des secours.

Pour ce faire, la réflexion repose sur cinq temps forts du déclenchement d'une intervention. Ils sont reproduits dans le schéma ci-dessous :



La mesure des temps compris entre ces différentes phases donne des délais pour lesquels les élus ont rendu les arbitrages suivants :

Arbitrage n°2 :

- ⇒ Délai 1 : le délai moyen de diffusion de l'alerte : il a été fixé à **2 minutes** (Moyenne nationale de 2'21"). Ainsi tout requérant du SDIS de Vaucluse peut attendre que les secours soient déclenchés en 2 minutes en moyenne, pour toute demande. Bien entendu la qualité de la prise d'appel étant primordiale pour le bon déroulement de l'opération (et notamment pour la prise d'adresse), il est possible que ce délai soit augmenté, afin que les renseignements obtenus soient plus fiables.

Arbitrage n°3 :

⇒ Délai 2 : le délai d'arrivée sur les lieux des premiers engins du SDIS.

Deux éléments d'appréciation ont été fournis :

- Un délai moyen pour tout type d'intervention sur tout le département ; il a été fixé à 15 minutes. Ainsi, le SDIS 84 doit délivrer des secours en **un délai moyen départemental de 15 minutes** quels que soient le lieu et le type d'intervention. Ce délai est mesuré sur une période d'une année calendaire, éventuellement glissante.

Arbitrage n°4 :

- Cet indicateur pouvant révéler certaines disparités, il lui a été adjoint un autre objectif qui concerne la couverture d'une proportion de population par catégorie de risque (secours aux personnes et incendies). Les caractéristiques de ces types d'intervention étant différentes tant en termes de situation géographique, de nombre de personnels à mobiliser ou de rapidité de déplacement des véhicules, l'arbitrage rendu est de :
  - ▶ **95 % de la population couverte en moins de 20 minutes pour les opérations de secours aux personnes**
  - ▶ **95 % de la population couverte en moins de 25 minutes pour les incendies**

# Vision générale des arbitrages rendus par les autorités

## 1 : Maîtrise du volume d'activité



Maîtrise du volume d'activité par recentrage sur les missions règlementaires du SDIS

## 2 : Délai moyen de diffusion de l'alerte fixé à 2 minutes



Diffusion de l'alerte en 2 minutes en moyenne



Demande de secours



## 3: Délai moyen départemental d'arrivée sur les lieux de 15 minutes



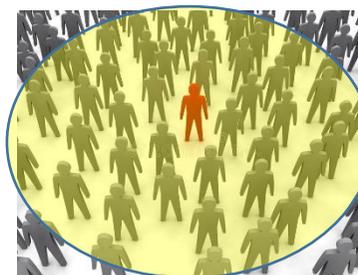
Demande de secours



Délai moyen départemental d'arrivée sur les lieux : 15 minutes



## 4 : Taux de couverture de 95 % de la population fixé à 20 minutes pour les opérations de secours aux personnes et 25 minutes pour les incendies



95 % de la population départementale couverte en :

- 20' en moyenne pour le SUAP et SR
- 25' en moyenne pour le Feu urbain et Feu de forêt

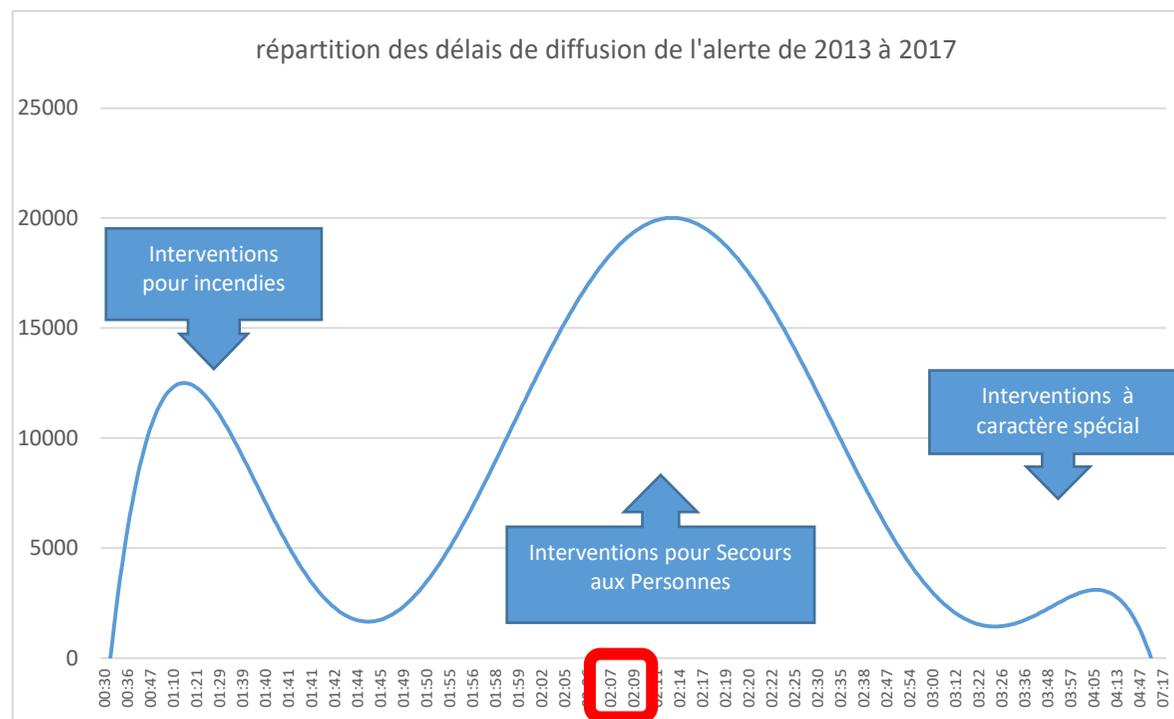
### 3. LA QUALITE GENERALE DE SERVICE

Les différents items sont étudiés ci-après, et les résultats principaux, ou éléments à retenir sont repris en synthèse.

#### 3.1 Délai moyen départemental de diffusion de l’alerte

Le premier critère d’évaluation de la qualité générale de service est le délai d’alerte des secours adaptés depuis le CTA vers les centres concernés.

Celui-ci a été observé comme étant égal à **2 minutes et 08 secondes** en moyenne sur les cinq dernières années (le délai étant variable en fonction du type de sinistre traité).



On constate que les délais de diffusion sont différents selon la typologie de l’intervention.

L’engagement de moyens pour les opérations de secours aux personnes fait l’objet d’un traitement plus long (sauf prompt-secours) du fait notamment de la régulation médicale.

A contrario, les demandes de secours pour incendies sont analysées et traitées rapidement, occasionnant un délai de diffusion bien inférieur à la moyenne.

Ainsi, l’effort à réaliser pour atteindre cet objectif doit se porter essentiellement sur le traitement des appels pour secours aux personnes.

### 3.2 Délai moyen de mobilisation

Sont constatés ici les délais moyens de départ, c'est-à-dire le délai entre le déclenchement d'un engin de secours et son départ effectif du CIS. On distingue la moyenne des centres mixtes, armés par du personnel de garde SPP et SPV, des centres non mixtes armés par des personnels SPV en astreinte (en garde le dimanche pour les CIS disposant d'un VSAV).

Ces délais permettent de s'assurer du respect de l'Article R1424-39 du CGCT notamment « [...] Les personnels de garde sont susceptibles de partir immédiatement en intervention ; les personnels d'astreinte sont susceptibles de partir en intervention dans un délai fixé par le règlement opérationnel. »

#### Moyenne des délais de départ par centre de 2013 à 2017

(De la diffusion de l'alerte au départ de l'engin) en h:mm:ss

Centres Mixtes (SPP + SPV)	APT	0:05:25	Centres SPV	ALTHEN LES PALUDS	0:07:53	LAURIS	0:08:41
	AVIGNON	0:03:29		AUBIGNAN	0:07:24	LE THOR	0:06:32
	BOLLENE	0:04:18		BASTIDE DES JOURDANS (LA)	0:11:36	MALAUCENE	0:08:26
	CARPENTRAS	0:03:25		BEAUMES DE VENISE	0:07:25	MAZAN	0:07:19
	CAVAILLON	0:03:33		BEAUMONT DE PERTUIS	0:09:55	MERINDOL	0:08:15
	ISLE SUR LA SORGUE	0:03:40		BEDARRIDES	0:07:35	MONDRAGON	0:08:11
	ORANGE	0:03:05		BEDOIN	0:05:52	MONTEUX	0:08:06
	PERTUIS	0:04:15		BONNIEUX	0:08:58	MORMOIRON	0:05:09
	SORGUES	0:03:58		CADENET	0:07:40	MORNAS	0:09:15
	VAISON LA ROMAINE	0:05:40		CADEROUSSE	0:09:15	PERNES LES FONTAINES	0:09:00
	VALREAS	0:06:07		CAMARET SUR AYGUES	0:08:43	PIOLENC	0:07:29
<b>Moyenne CIS mixtes</b>	<b>0:03:52</b>	CAROMB		0:07:01	ROBION	0:09:20	
		CAUMONT SUR DURANCE		0:07:26	SABLET	0:07:42	
		CHEVAL BLANC		0:09:02	SARRIANS	0:08:26	
		CUCURON		0:06:45	SAULT	0:09:16	
		ENTRAIGUES SUR SORGUE		0:07:31	SERIGNAN DU COMTAT	0:08:36	
		GIGONDAS		0:12:16	STE CECILE LES VIGNES	0:07:01	
		GORDES		0:10:50	VACQUEYRAS	0:11:03	
		GRANGE BLANCHE		0:08:09	VELLERON	0:06:22	
		GRILLON		0:09:27	VIOLES	0:06:52	
		LA TOUR D'AIGUES		0:08:47	VISAN	0:07:47	
				<b>Moyenne CIS SPV</b>	<b>0:07:21</b>		

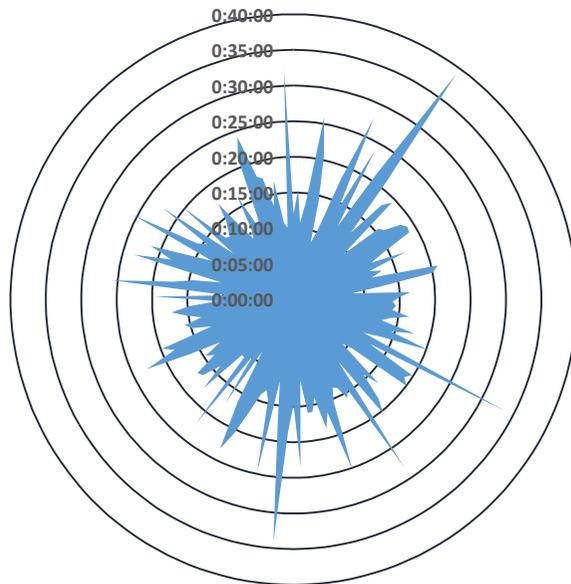
### 3.3 Délai moyen général d'arrivée sur les lieux

Calculé sur les cinq dernières années, celui-ci s'établit à 13 minutes et 42 secondes ; il est donc conforme aux arbitrages (fixés à 15 minutes). Le graphique suivant, reprenant commune par commune son délai moyen de couverture, confirme la relative homogénéité de cette réponse :

	Nb Cnes	Taux de pop	Taux d'itv
délai < 15 '	48	70,00%	74,20%
délai < 20 '	61	95,30%	95,80%
délai < 25 '	26	98,20%	98,60%
délai > 25 '	13	1,80%	1,40%

Beaumont de Pertuis	Mirabeau	Gignac	Vitrolles
La garde d'Apt	La Bastide des Jourdans	St Roman de Malegarde	Monieux
Lioux	Viens	Le Beaucet	Aurel
St Christol			

Délai moyen d'arrivée sur les lieux par commune



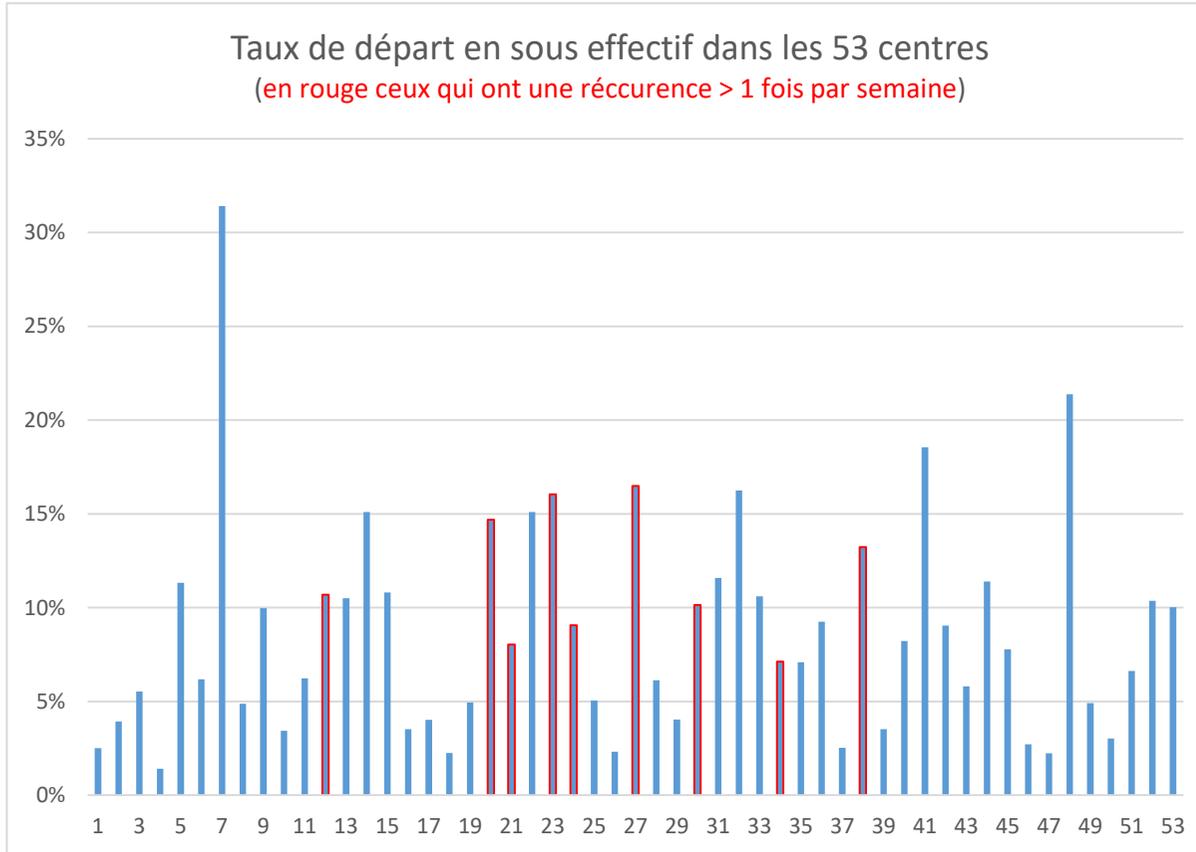
Le graphe met en évidence qu'une grande majorité des communes du département est couverte en moins de 20 minutes.

Seules 13 communes (sur 148 étudiées) ont un délai de couverture supérieur.

### 3.4 Taux de départ en sous-effectif

Le troisième critère d'appréciation de la qualité générale de service est le taux de départ en sous-effectif. Il s'agit d'un élément susceptible de remettre en cause l'efficacité de la mission alors même que les délais d'intervention restent conformes aux attentes.

Le tableau suivant reprend le taux de départ en sous-effectif par centre sur les 5 dernières années :



Ce graphique indique le pourcentage de départs en sous-effectif par CIS.

Ceux dont la récurrence est supérieure à une fois par semaine (soit 52 fois par an) sont indiqués en rouge.

Les 9 centres concernés feront l'objet d'une étude particulière de leur organisation, afin de détecter et mettre en œuvre les correctifs nécessaires à un meilleur résultat.

## 4. LA REPONSE CIBLEE PAR CATEGORIE DE RISQUE

Celle-ci se fait au travers des 4 familles de sinistres identifiées.

### 4.1 Secours d'Urgence Aux Personnes

L'objectif à atteindre est de couvrir 95 % de la population en moins de 20 minutes.

L'examen des délais moyens sur les 5 dernières années donne les résultats suivants :

⇒ **95.1 %** de la population couverte en 20 ' en moyenne

Afin d'améliorer la situation, le SDIS souhaite concentrer ses efforts d'amélioration, en priorité sur :

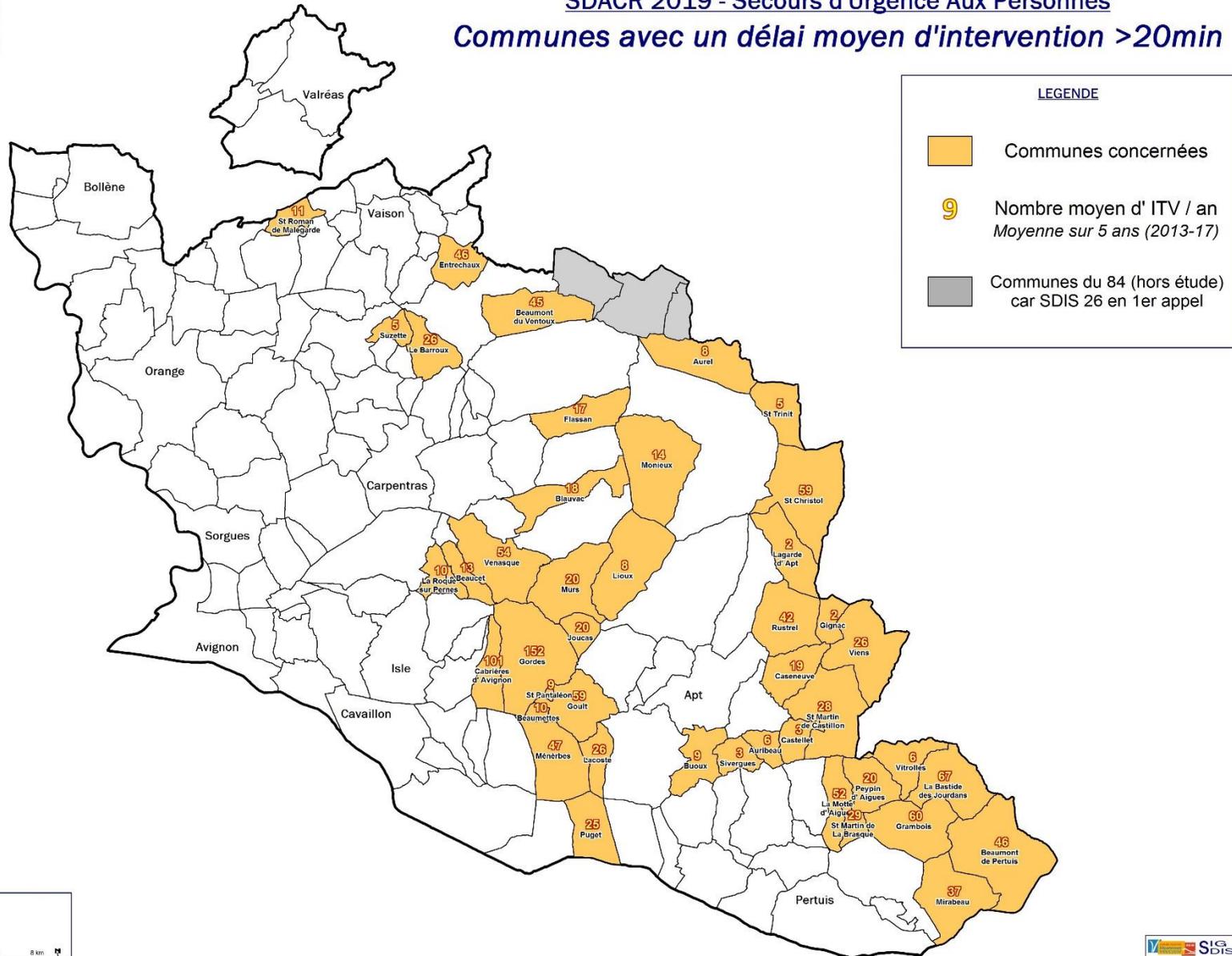
- 1 : les communes dont le délai de couverture est supérieur à 20' **et** dont le nombre d'interventions est supérieur à une par semaine (52 itv /an)
- 2 : les communes dont le délai de couverture est supérieur à 25'

Les cartes et les tableaux ci-après précisent les communes concernées qui devront faire l'objet de priorité d'actions.

Ceux-ci font ressortir 3 bassins :

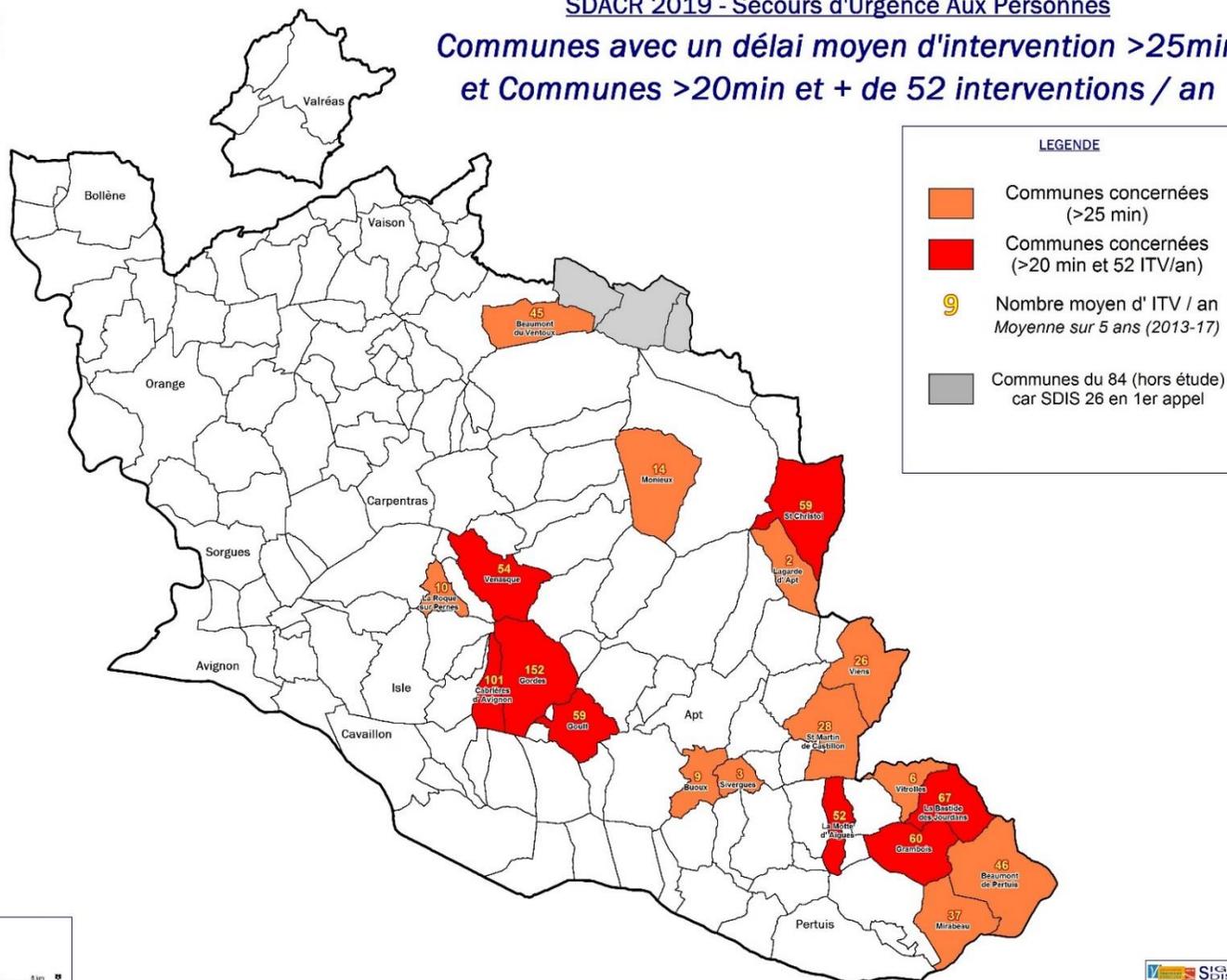
- Gordes et sa périphérie
- Extrême sud-est du département
- Communes isolées du plateau de Sault et du Ventoux

## SDACR 2019 - Secours d'Urgence Aux Personnes Communes avec un délai moyen d'intervention >20min



Source : Données SDIS 84  
 Edité le 21/11/2018  
 Echelle : 1/300 000 ime

SDACR 2019 - Secours d'Urgence Aux Personnes  
Communes avec un délai moyen d'intervention >25min  
et Communes >20min et + de 52 interventions / an



Commune à plus de 20' et + 52 itv/an	
CABRIERES D'AVIGNON	0:20:55
GORDES	0:21:11
GOULT	0:21:59
GRAMBOIS	0:20:51
MOTTE D'AIGUES (LA)	0:20:29
ST CHRISTOL	0:27:06
VENASQUE	0:23:30
BASTIDE DES JOURDANS (LA)	0:26:08

Commune à plus de 25'	
BEAUMONT DE PERTUIS	0:37:06
BEAUMONT DU VENTOUX	0:26:33
BUOUX	0:25:14
LAGARDE D'APT	0:30:32
MIRABEAU	0:36:56
MONIEUX	0:25:51
ROQUE SUR PERNES (LA)	0:25:06
SIVERGUES	0:25:32
ST MARTIN DE CASTILLON	0:25:57
VIENS	0:27:50
VITROLLES	0:28:06

Source : Données SDIS 84

Edité le 21/11/2018

Echelle : 1/300 000 m

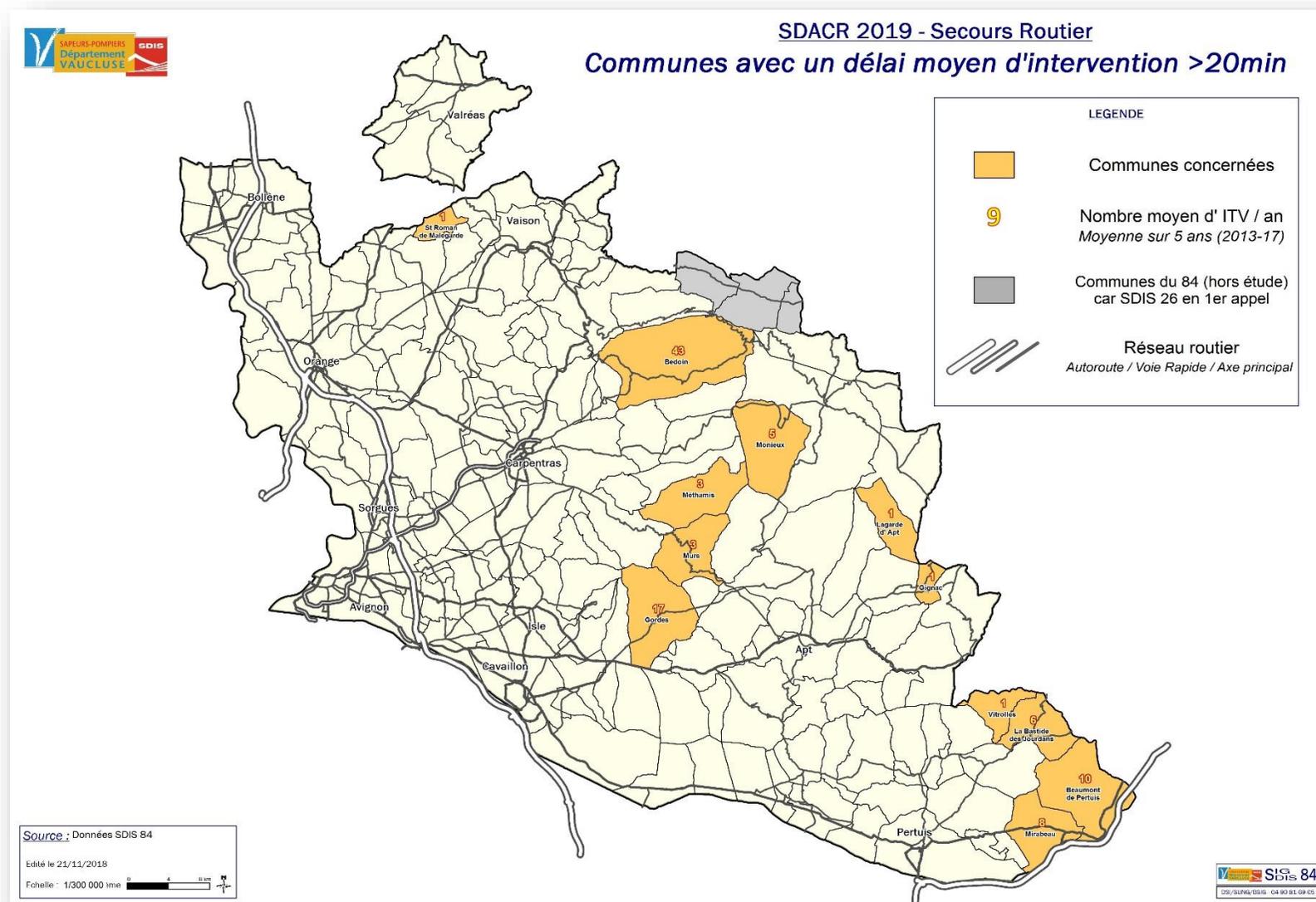




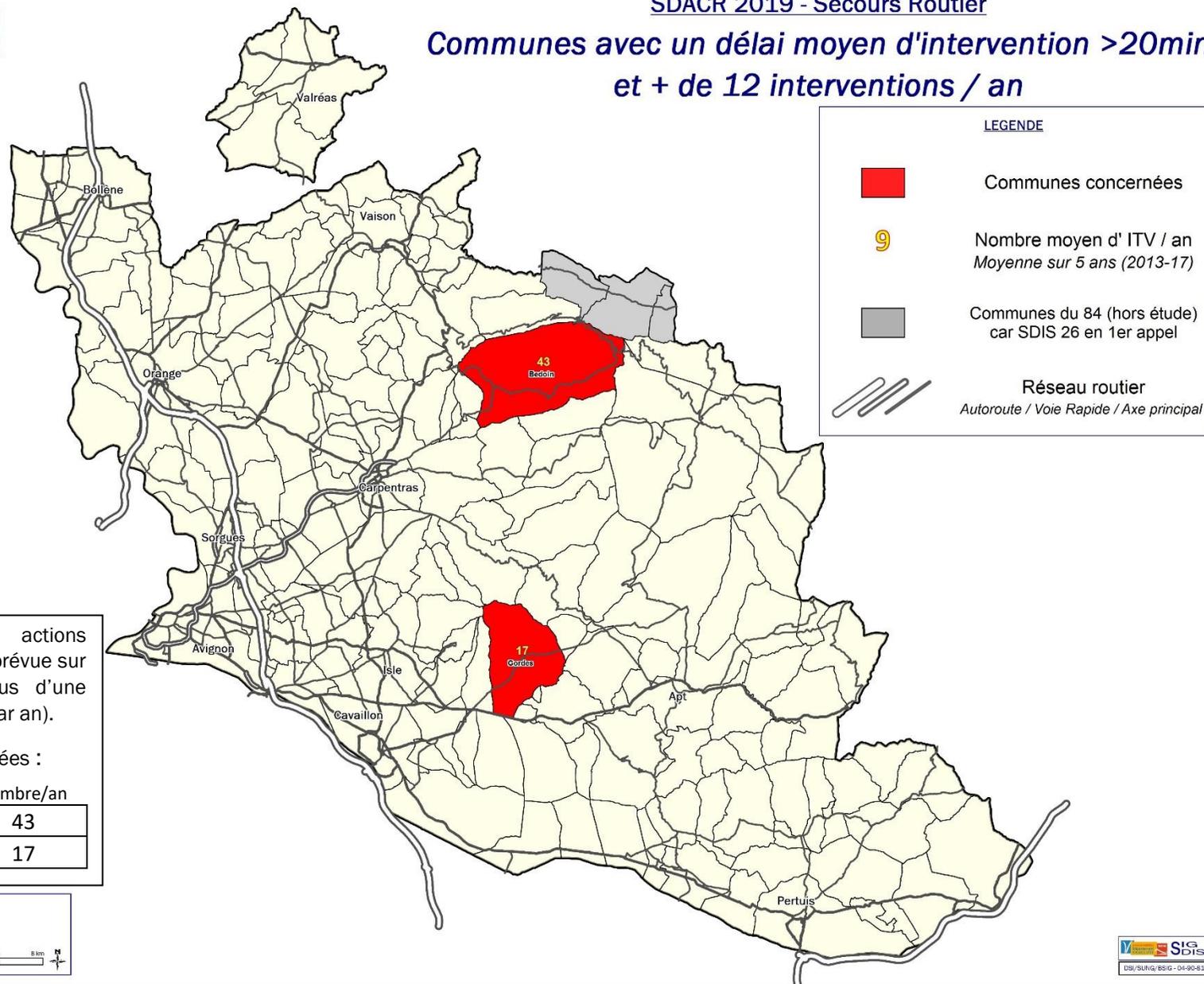
## 4.2 Secours Routier

L'objectif à atteindre est de couvrir 95 % de la population en moins de 20 minutes. L'examen des délais moyens sur les 5 dernières années donne les résultats suivants :

⇒ **97,92 %** de la population couverte en moins de 20 minutes en moyenne



Communes avec un délai moyen d'intervention >20min  
et + de 12 interventions / an



La priorisation des actions d'amélioration du SDIS a été prévue sur les communes générant plus d'une intervention par mois (12 itv par an).

Deux communes sont concernées :

	Délai moyen	nombre/an
<b>BEDOIN</b>	0:21:39	43
<b>GORDES</b>	0:20:43	17

Source : Données SDIS 84

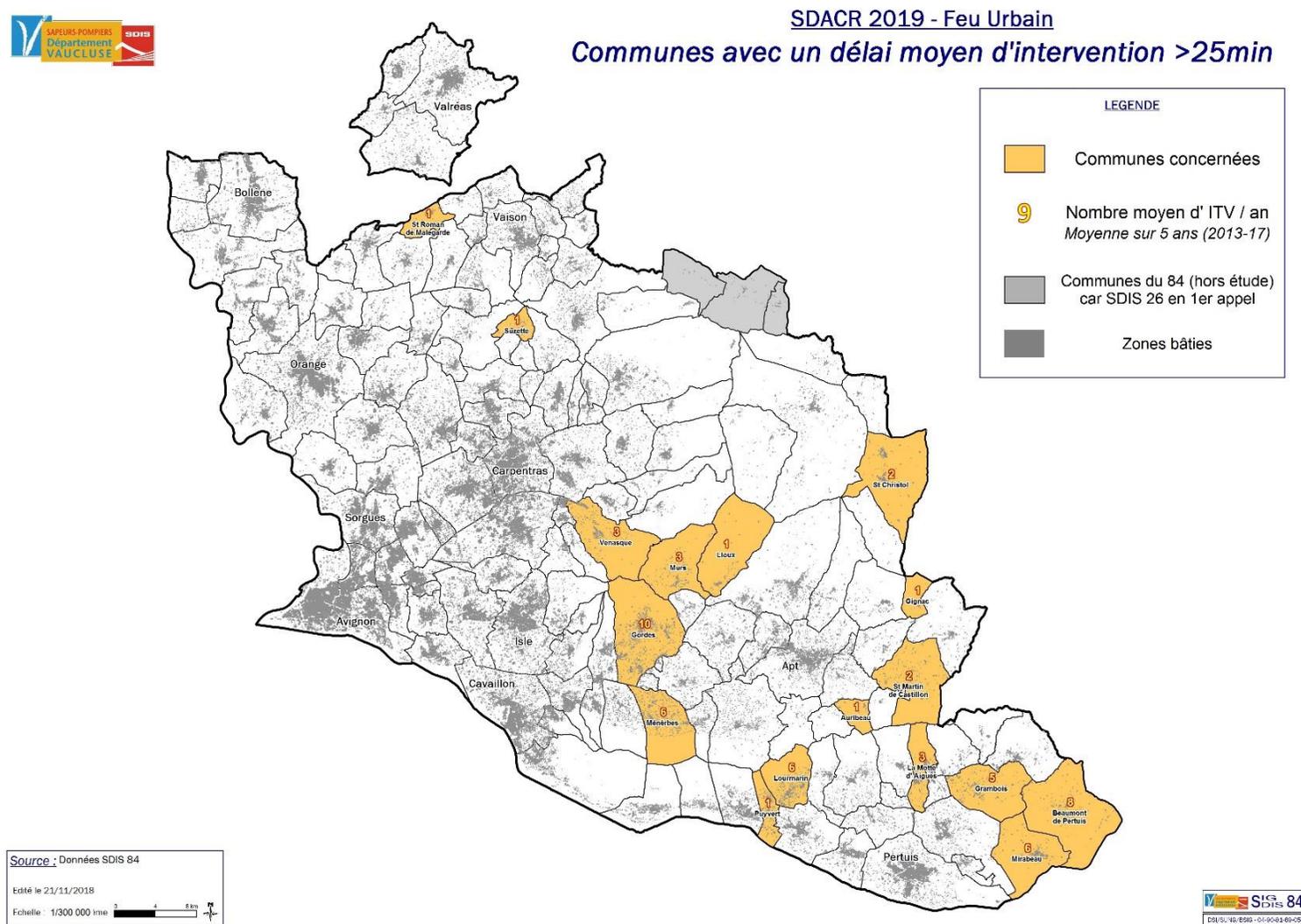
Edité le 21/11/2018

Echelle : 1/300 000 ime

### 4.3 Le Feu Urbain

L'objectif à atteindre est de couvrir 95 % de la population en moins de 25 minutes. L'examen des délais moyens sur les 5 dernières années donne les résultats suivants :

⇒ **97,53 %** de la population couverte en moins de 25 minutes en moyenne



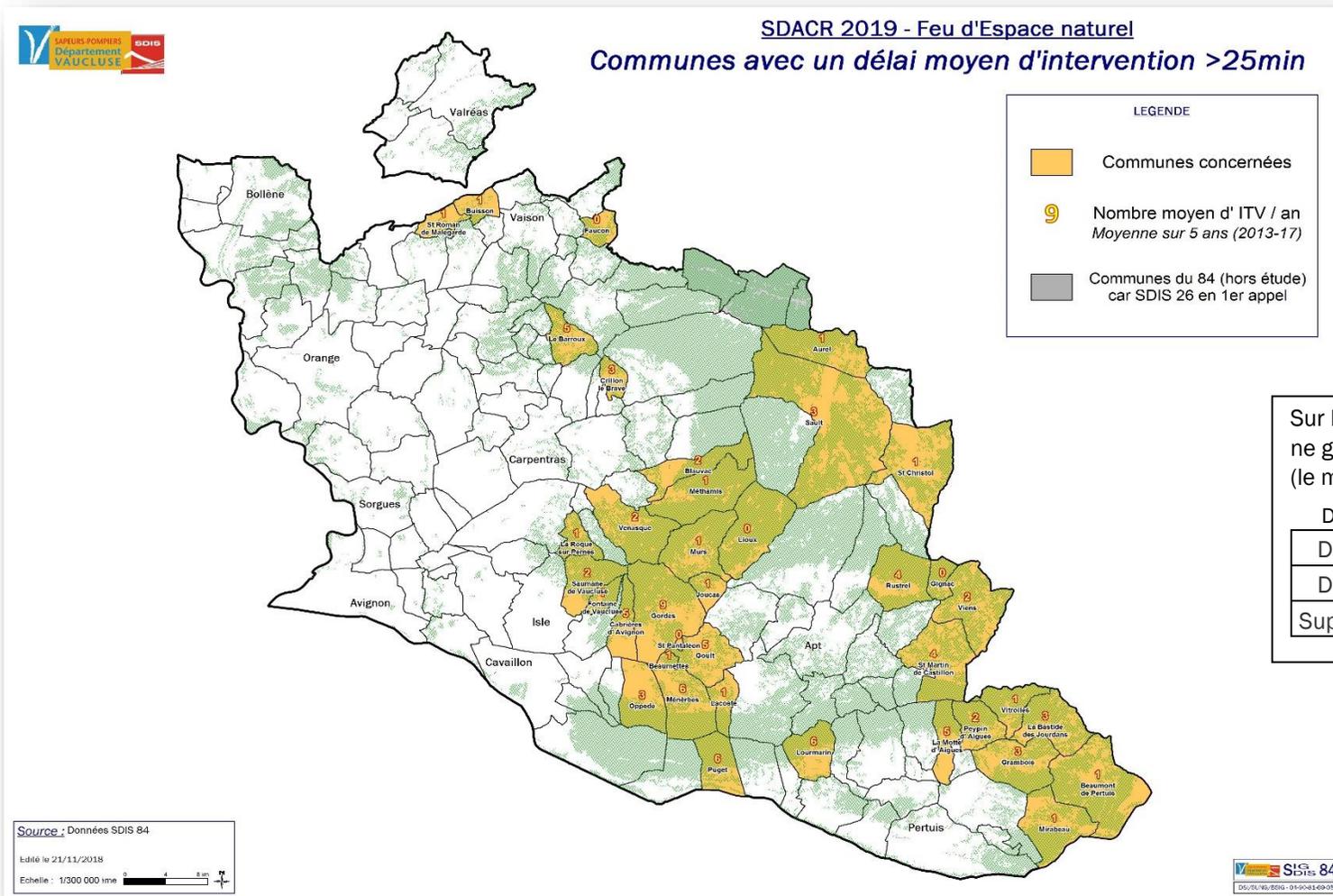
Sur les 17 communes concernées, aucune ne génère plus d'une intervention par mois (maxi 10 itv / an).

## 4.4 Le Feu d'Espace Naturel

L'objectif à atteindre est de couvrir 95 % de la population en moins de 25 minutes. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre les feux de forêt, l'action prioritaire des secours est l'attaque des feux naissants puis la protection des personnes et des biens.

L'examen des délais moyens sur les 5 dernières années donne les résultats suivants :

⇒ **94,64 %** de la population couverte en moins de 25 minutes en moyenne



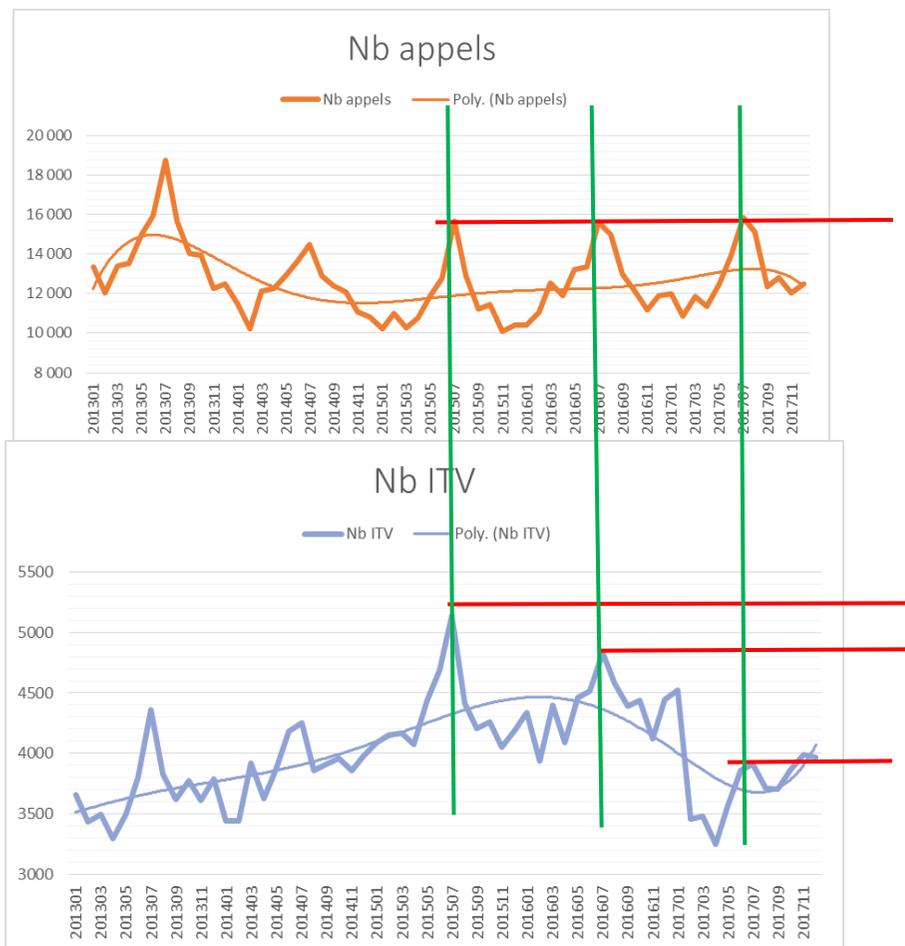
Sur les 38 communes concernées, aucune ne génère plus d'une intervention par mois (le maximum est à 1 tous les deux mois).

Délai moyen	Nb Communes concernées
De 25 à 30'	27
De 30 à 35'	5
Supérieur à 35'	6

## 5. LA RESILIENCE DU SDIS

### 5.1 Maitrise de l'activité opérationnelle

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution en parallèle du nombre d'appels reçus au CTA (faisceaux 18 et 112) et les interventions qui en ont découlé. Les mêmes pics d'activité téléphoniques (courbe du haut) sont bien corrélés à des pics d'activité opérationnelle (courbe du bas, - correspondances matérialisées par les lignes vertes verticales) mais ne donnent pas des indicateurs d'activité identiques ou même similaires (matérialisées par les lignes rouges horizontales qui indiquent 1 niveau de sollicitation téléphonique, et 3 niveaux de réponse opérationnelle). Or il devrait y avoir une relative proportionnalité entre les deux critères.



L'étude sur 150 000 appels par an, est de nature à gommer les écarts liés à des situations particulières ; il devrait donc y avoir une relative constance dans cette courbe, or l'amplitude de variation sur la période des cinq ans dépasse les 50%.

L'objectif de la maîtrise de cette part d'activité prend sa source dans ce chiffre.

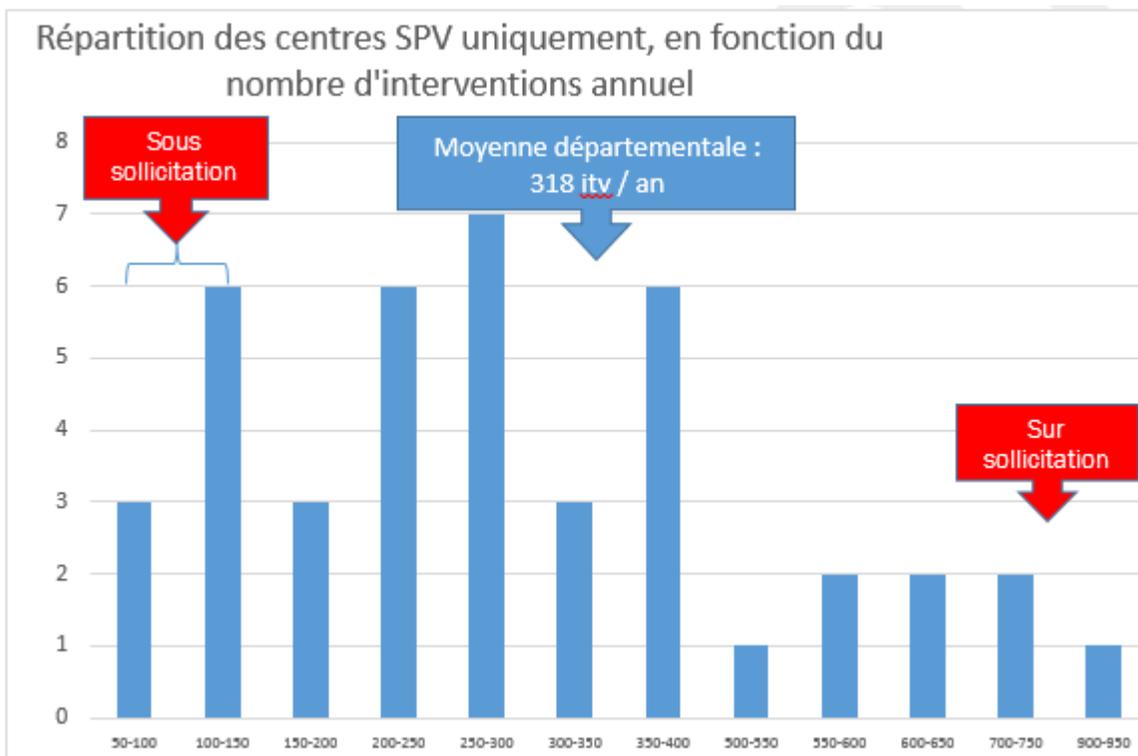
## 5.2 Examen de la sollicitation des centres

### a) Volume global d'activité

Afin qu'un centre (notamment SPV) puisse être pérenne dans son fonctionnement, il lui faut une activité minimale qui sera source de maintien des acquis et d'épanouissement, donc de motivation, pour les personnels.

Ce volume est à répartir entre les formations et les interventions, le tout se rapprochant d'une heure par semaine (évaluation de données :  $\frac{1}{2}$  h itv et  $\frac{1}{2}$  h formation) ; cet objectif induit un volume d'interventions annuel proche de 150 interventions pour l'ensemble du centre, à répartir le plus équitablement possible entre les effectifs.

Dans la même logique, un volume d'interventions trop important risque de générer une sur-sollicitation, qui elle-même peut déboucher sur une incapacité à assumer toute sa charge. Il y a donc un seuil haut qui devrait s'approcher de 3 heures par semaine (2,5 h itv et  $\frac{1}{2}$  h formation), ce qui se traduit par un volume global annuel proche de 800 interventions.



Dans cette configuration 9 centres sont concernés par le seuil bas et 1 seul par le seuil haut (cf. synthèse de l'analyse).



Le tableau ci-dessous, donne les éléments de comparaison parmi tous les centres composés uniquement de SPV, sur le critère « taux de non intervention sur secteur de premier appel »

		Intervention du CIS de 1 <sup>er</sup> appel	Non intervention du CIS de 1 <sup>er</sup> appel
Total SDIS84		95 %	5 %
Total CIS SPV	Tous CIS SPV	86 %	14 %
	avec VSAV	88 %	12 %
	sans VSAV	84 %	16 %

10 Centres uniquement composés de SPV, sont concernés par un taux de non intervention sur leur secteur de premier appel, supérieur à 20 %.

Ces chiffres sont issus d'une analyse sur 5 ans (depuis 2013), mais en 2018 seuls 2 CIS parmi les 10 ne disposent pas de VSAV.

On constate une amélioration de la réponse dans les centres dotés d'un VSAV, certainement par un effet de motivation supplémentaire lié à l'affectation de ce véhicule.

### c) Examen du taux de rupture matérielle

Le taux de rupture matérielle est défini comme le moment où le nombre de véhicules affectés dans un centre, est dépassé par la demande opérationnelle. Il se compte en nombre de fois où la situation se produit annuellement, et se traduit en délai de retour de cette rupture, en jours.

Pour chaque catégorie d'engins (correspondant à une famille de risque) ce taux est le suivant :

Taux de rupture observé de 2013 à 2017	
VSAV	48 jours
VSR	1 825 jours
FPT, FPTL, EPA	203 jours
CCF	Aucun en dehors des grands feux de forêts.

Le seuil acceptable retenu est de 60 jours, il apparaît donc qu'une seule catégorie de véhicule dispose d'un taux de rupture méritant une attention. Par ailleurs celui-ci ne concerne qu'un seul centre.

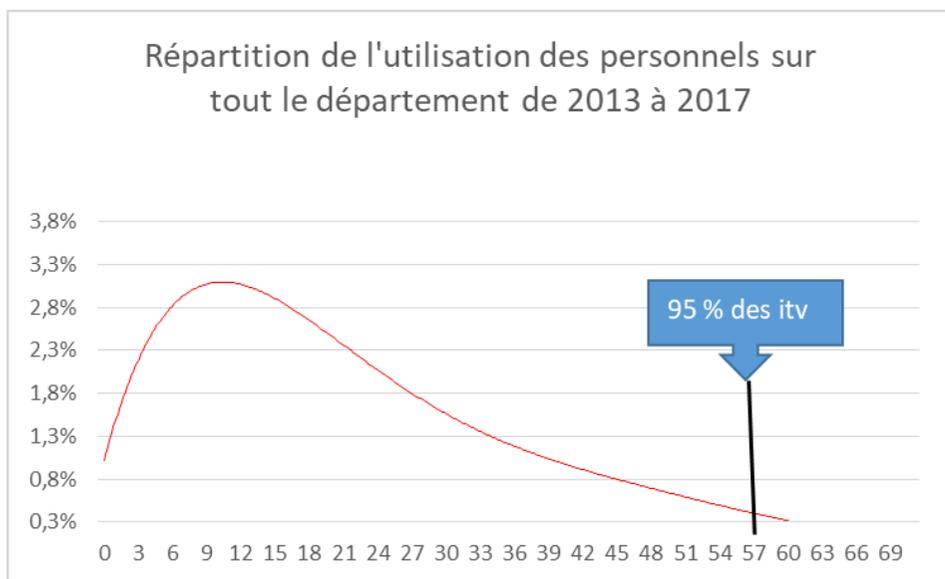
## 5.3 Examen de la sollicitation des personnels

### a) Examen de la sollicitation des personnels

Il s'agit là de vérifier si la sollicitation des personnels est suffisante, d'une manière générale et en l'absence de circonstances exceptionnelles.

Le Potentiel Opérationnel Journalier (POJ) départemental en garde est de 88 auquel il faut rajouter les personnels en astreinte (environ 170).

Il y a lieu de comparer ce chiffre à celui de la sollicitation opérationnelle observée.



Ce graphique donne pour différents effectifs engagés sur le département, sa proportion représentative. Il indique qu'en situation opérationnelle normale, un effectif de 58 SP, permet de couvrir 95 % des interventions.

Le POJ du SDIS permet donc une couverture globale de son activité.

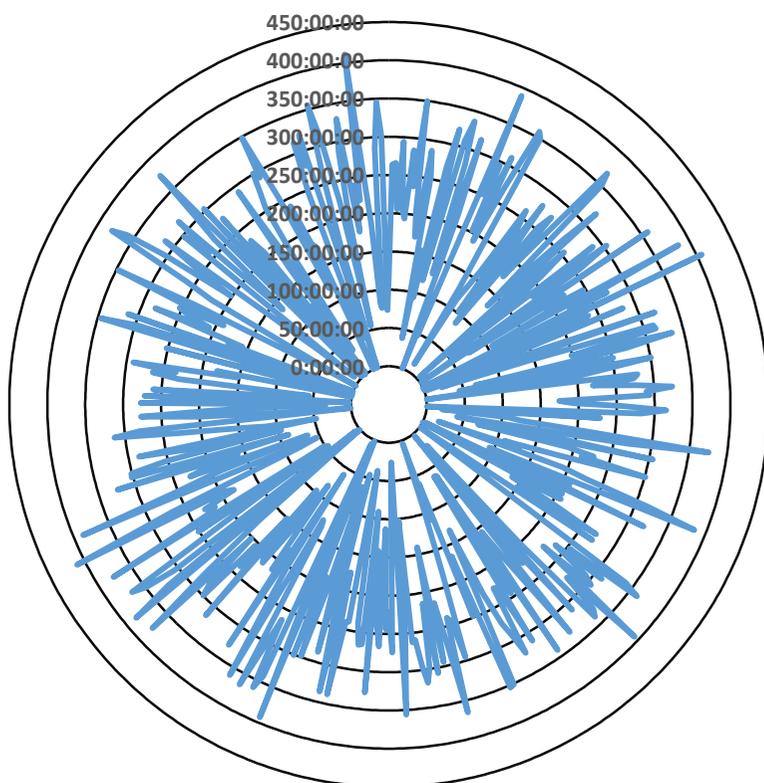
Cependant cette vision à l'échelle départementale est restrictive et masque le caractère géographique aléatoire de la répartition des interventions.

## b) Les personnels sapeurs-pompiers professionnels

Il s'agit ici de vérifier que l'activité opérationnelle effectuée tout au long de la garde, permet aux agents de disposer de temps pour leurs activités annexes (formation, entraînement, travail de service ...). Pour ce faire il a été évalué qu'une moyenne de 4 heures d'intervention par garde, devait être une base d'appréciation de ce critère (soit 400 heures en moyenne annuellement).

Le graphique suivant donne cette sollicitation moyenne des sapeurs-Pompiers en garde, sur les cinq dernières années :

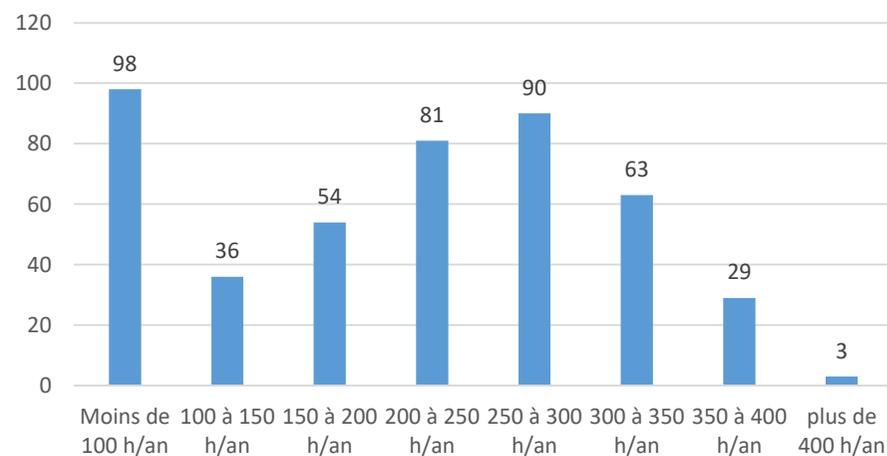
### Durée annuelle moyenne d'intervention des SPP sur 5 ans



Il s'avère que 3 agents atteignent 400 heures d'interventions par an en moyenne sur les 5 dernières années.

L'examen de chacune des années de façon individuelle, montre que 15 à 20 agents dépassent ce niveau au moins une fois sur la période de 5 ans.

### Nombre d'heures d'intervention par SPP en moyenne de 2013 à 2017



### c) Les Sapeurs-Pompiers Volontaires

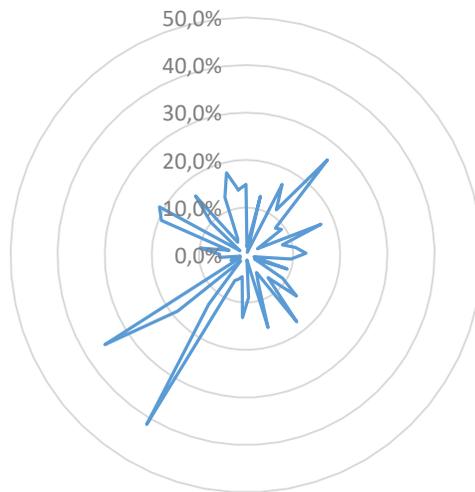
- **Détection des participations importantes**

Le premier critère d'évaluation consiste à vérifier si les CIS arrivent à répartir l'activité opérationnelle entre les SP.

Le premier graphique compare l'écart type par centre, du nombre d'interventions réalisées par chaque sapeur-pompier rapporté au nombre d'interventions du centre ; c'est la recherche des sollicitations importantes.

Ainsi, un centre qui a un ratio élevé indique des écarts conséquents dans la participation des agents (des niveaux haut et bas de participation respectivement très hauts et très bas).

Rapport écart type (établi sur le nb d'itv réalisés par les SP d'un même centre) / nb itv du CIS



Les 4 centres concernés (Beaumont de Pertuis, Monteux, Pernes Les Fontaines et Sainte Cécile Les Vignes) ont une réponse opérationnelle qui sollicite fortement un nombre limité d'agents plus disponibles.

- **Equilibrage d'activité**

Le deuxième critère a pour objet de vérifier si chaque agent possède une activité opérationnelle proche de sa représentativité dans le centre (en proportion). En effet, même sans détection d'excès, la charge peut être diversement répartie. C'est l'objet de ce deuxième tableau.

Le niveau de vigilance est fixé à 3 agents car c'est le nombre le plus fréquent de SP nécessaire au départ d'un engin. En effet si un centre possède au moins 3 agents ayant une représentativité importante, la faculté pour le centre de les solliciter fréquemment est présente, ce qui engendrera un accroissement des écarts avec les autres agents. Cependant avec un seuil de 3 « seulement » il n'y a pas de marge en cas d'absence d'un des SP très actif.

Dans ce contexte 25 centres sont concernés par un niveau d'au moins 3 SP et 14 par un niveau de 4 SP au moins (dont les 11 CIS avec SPP à chaque fois).

ALTHEN DES PALUDS	1	MALAUCENE	3
AUBIGNAN	3	MAZAN	2
BASTIDE DES JOURDANS (LA)	2	MERINDOL	2
BEAUMES DE VENISE	2	MONDRAGON	2
BEAUMONT DE PERTUIS	1	MONTEUX	4
BEDARRIDES	2	MORMOIRON	2
BEDOIN	3	MORNAS	1
BONNIEUX	2	PERNES LES FONTAINE	3
CADENET	3	PIOLENC	2
CADEROUSSE	1	ROBION	1
CAMARET SUR AIGUES	2	SABLET	2
CAROMB	2	SARRIANS	3
CAUMONT SUR DURANCE	3	SAULT	2
CHEVAL BLANC	3	SERIGNAN DU COMTAT	2
CUCURON	2	STE CECILE LES VIGNES	1
ENTRAIGUES SUR LA SORGU	5	THOR (LE)	4
GIGONDAS	1	TOUR D' AIGUES (LA)	2
GORDES	3	VACQUEYRAS	2
GRANGE BLANCHE	3	VELLERON	2
GRILLON	1	VIOLES	1
LAURIS	3	VISAN	2

L'objectif pour ces centres, sera de réguler l'activité de ses agents afin de la répartir le plus équitablement possible sur l'ensemble de l'effectif du centre. Cependant il y aura lieu de vérifier si les agents concernés par ce niveau de sollicitation, ne sont pas des SPV bénéficiant de conventions entre le SDIS et leur employeur.

Afin de permettre aux chefs de centre de disposer des indicateurs sur la qualité générale de service, le taux de couverture des populations, le niveau d'autonomie du centre et le niveau de sollicitation des personnels, une fiche trimestrielle leur sera fournie, reprenant ces éléments.

## 6. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES RISQUES COURANTS

### 6.1 Qualité générale de service

Délai moyen d'alerte des secours				
Délai attendu	Délai observé	Bilan	Commentaire / objectif	
2 mn	2 mn 08 s	Objectif atteint partiellement	A améliorer	
Délai moyen départemental d'arrivée sur les lieux				
Délai attendu	Délai observé	Bilan	Commentaire / objectif	Communes concernées
15 mn	13 mn 42 s	Objectif atteint	Maintenir le résultat. 13 communes ont un délai de couverture supérieur à 25 minutes dont 2 avec un CIS ; une étude particulière est à réaliser pour voir s'il est possible d'optimiser ces délais.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BEAUMONT DE PERTUIS (CIS)</li> <li>- MIRABEAU</li> <li>- GIGNAC</li> <li>- VITROLLES</li> <li>- LA GARDE D'APT</li> <li>- LA BASTIDE DES JOURDANS (CIS)</li> <li>- SAINT ROMAN DE MALLEGARDE</li> <li>- MONIEUX</li> <li>- LIOUX</li> <li>- VIENS</li> <li>- LE BEAUCET</li> <li>- AUREL</li> <li>- SAINT CHRISTOL</li> </ul>
Taux de départ en sous-effectif				
Taux attendu	résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif	CIS concernés
5 %	4 %	Objectif atteint partiellement	9 centres sont au-delà de 5 % en générant une occurrence de retour supérieure à 1 fois par semaine. Suivi d'indicateur à faire pour réduire les taux les plus élevés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CADENET</li> <li>- CUCURON</li> <li>- ENTRAIGUES</li> <li>- GORDES</li> <li>- GRANGE BLANCHE</li> <li>- LA TOUR D'AIGUES</li> <li>- MALAUCENE</li> <li>- MONTEUX</li> <li>- PERNES</li> </ul>

## 6.2 Réponse ciblée

Taux de couverture de la population : Secours d'Urgence Aux Personnes					
Taux attendu	Résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif	Communes concernées	
95 % en 20 mn	95.1 %	Objectif atteint	12 communes sont couvertes à plus de 25 mn ; la zone sud du département est surtout concernée. Une problématique de relai radio est identifiée, et donc à vérifier. Les 7 communes affichant un délai supérieur à 20 mn mais 1 fois par semaine, sont essentiellement couvertes par 3 CIS. Une étude particulière sera faite pour essayer de répondre à l'objectif.	<b>+ 25 mn :</b> - BEAUMONT DE PERTUIS - BEAUMONT DU VENTOUX - BUOUX - LAGARDE D'APT - MIRABEAU - MONIEUX - SIVERGUES - LA ROQUE SUR PERNES - SAINT MARTIN DE CASTILLON - VIENS - VITROLLES EN LUBERON	<b>+ 20 mn et 52/an :</b> - CABRIERES D'AVIGNON - GORDES - GOULT - GRAMBOIS - VENASQUE - LA MOTTE D'AIGUES - SAINT CHRISTOL - LA BASTIDE DES JOURDANS
Taux de couverture de la population : Secours Routier					
Taux attendu	Résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif	Communes concernées	
95 % en 20 mn	97.92 %	Objectif atteint	2 communes disposant toutes les deux d'un CIS sont concernées par un délai supérieur à 20 mn plus d'1 fois par mois. Une étude particulière sera faite pour essayer de répondre à l'objectif (pour Bedoin il est envisageable que la configuration géographique du territoire couvert- Mont Ventoux / fréquentation cycliste - soit à l'origine de cet écart)	- BEDOIN - GORDES	
Taux de couverture de la population : Feu Urbain					
Taux attendu	Résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif		
95 % en 25 mn	96.68 %	Objectif atteint			
Taux de couverture de la population : Feu d'Espace Naturel					
Taux attendu	Résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif		
95 % en 25 mn	94.64 %	Objectif non atteint	La couverture de ces interventions, de par leur éloignement géographique, est de nature à générer des délais plus importants. Pour autant un suivi des centres, d'une manière générale, sera fait pour améliorer ce bilan.		

### 6.3 Résilience

Maîtrise de l'activité opérationnelle				
Sollicitation attendue	Résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif	CIS concernés
Activité < 150 / an	9 CIS en dessous	Objectif non atteint	4 sont prévus d'être regroupés*, 2 l'ont refusé** et 3 sont trop éloignés pour l'être. Sur ces derniers 1 n'a pas de VSAV ; cette possibilité d'affectation sera étudiée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GIGONDAS*</li> <li>- VACQUEYRAS*</li> <li>- BEAUMONT DE PERTUIS</li> <li>- GRILLON**</li> <li>- VIOLES**</li> <li>- VISAN</li> <li>- SERIGNAN*</li> <li>- ALTHEN LES PALUDS*</li> <li>- MERINDOL</li> </ul>
Activité > 900 / an	1 CIS au-dessus	Objectif non atteint	La zone concernée est en expansion. Une étude complémentaire devra répondre à la question d'une organisation plus pérennisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MONTEUX</li> </ul>
Examen de la sollicitation des centres : Niveau d'autonomie des centres				
Taux attendu	Résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif	CIS concernés
80 % d'intervention sur secteur de premier appel	10 centres sont en dessous (soit ¼)	Objectif non atteint	Assurer le suivi des centres concernés pour tendre vers cet objectif. Deux centres ne disposent pas de VSAV * en 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BEAUMONT DE PERTUIS</li> <li>- LA BASTIDE DES JOURDANS</li> <li>- GORDES</li> <li>- LA TOUR D'AIGUES</li> <li>- LAURIS</li> <li>- MORNAS</li> <li>- ROBION</li> <li>- MAZAN</li> <li>- CAROMB*</li> <li>- CAMARET*</li> </ul>
Examen de la sollicitation des centres : Taux de rupture en matériels				
Délai de retour attendu	Résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif	
VSAV : 60 jours	48 jours	Objectif non atteint	Affecter un VSAV dans la compagnie de BOLLENE	
VSR : 60 jours	1825 jours	Objectif atteint		
FPT, FPTL, EPA : 60 jours	203 jours	Objectif atteint		
CCF : 60 jours	Aucun	Objectif atteint	en dehors des grands feux de forêts	

Examen de la sollicitation des personnels : SPP				
Sollicitation attendue	Résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif	
Moins de 400 h d'intervention / an	3 SPP atteignent ce niveau en moyenne sur les 5 années d'étude	Objectif atteint partiellement	Chaque année de 15 à 20 SPP (sur 400) atteignent ce niveau. Mener une action de rééquilibrage de la part des chefs de structure.	
Examen de la sollicitation des personnels : SPV - Détection des participations importantes				
Taux attendu	Résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif	CIS concernés
Ecart type / nb itv < 20 %	4 centres sont au-dessus	Objectif atteint partiellement	Mener une action auprès des chefs de centre concernés pour rééquilibrer la participation des personnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BEAUMONT DE PERTUIS</li> <li>- PERNES</li> <li>- MONTEUX</li> <li>- SAINTE CECILE LES VIGNES</li> </ul>
Examen de la sollicitation des personnels : SPV - Equilibrage d'activité				
Taux attendu	Résultat observé	Bilan	Commentaire / objectif	CIS concernés
Nb de SP à forte proportion d'activité >= 4	3 centres sont au-dessus	Objectif atteint partiellement	Mener une action auprès des chefs de centre concernés pour rééquilibrer la participation des personnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LE THOR</li> <li>- MONTEUX</li> <li>- ENTRAIGUES</li> </ul>

## 6.4 Les indicateurs

Les indicateurs définis sont issus à la fois du projet de guide national de la DGSCGC et des besoins nés de l'analyse du présent SDACR. Ils permettront d'avoir un « document vivant » par un suivi périodique des objectifs arrêtés par les autorités et par la mise en place de mesures d'ajustement continues.

On distingue 3 catégories d'indicateurs permettant une analyse fine selon les objectifs départementaux précédemment définis.

### a. Indicateurs de couverture

Indicateurs	Précision	Type de rendu	Destinataire	Périodicité
Armement des engins par compagnie et/ou par cis	SUAP	Nombre de véhicule disponible (véhicule armé) dans la catégorie ou indication de l'atteinte d'un seuil bas	CTA (18/112)	instantanée
	SR			
	Feu urbain			
	Feu espace naturel			
CTA (18/112) : Nombre d'appels en attente	Quantification instantanée du nombre d'appels en attente d'opérateur	Nombre d'appels en attente et / ou délai d'attente de l'appel le plus ancien		

### b. Indicateurs de réponse opérationnelle

Indicateurs	Précision	Type de rendu	Destinataire	Périodicité
Délai de diffusion de l'alerte	Entre le décroché de l'appel et la diffusion de l'alerte	En minutes et secondes	Gpt OPS	Mensuel
Délai de rassemblement des personnels par centre	Entre la diffusion de l'alerte et le départ de l'engin	En minutes et secondes avec comparaison avec période précédente	Chefs de centre	Trimestriel
Taux de départ en sous effectif individuel	Ratio Nombre d'interventions en sous-effectif et nombre d'interventions	Pourcentage avec comparaison période précédente	Chefs de centre	Trimestriel
Délai moyen d'arrivée sur les lieux individuel	Entre le départ de l'engin et l'arrivée sur les lieux	En minutes et secondes avec comparaison avec période précédente	Chefs de centre	Trimestriel
Taux d'autonomie de réponse opérationnelle individuel	Ratio Nombre d'interventions réalisées et nombre d'interventions déclenchées	Pourcentage avec comparaison période précédente	Chefs de centre	Trimestriel

### c. Indicateurs de gestion

Indicateurs		Précision	Type de rendu	Destinataire	Périodicité
Nombre d'interventions		Extrapolation à une année du nombre d'interventions du SDIS sur le département	Nombre d'interventions	DG	Mensuel
Maitrise activité Ops		ratio du nombre d'appels reçus sur n° 18 et 112 et nombre d'interventions	Nombre	DG	Trimestriel
Délai de décroché		Délai entre appel entrant et décroché par opérateur	En minutes et secondes	DG	Trimestriel
Taux de SUAP sans régulation		Nombre d'intervention SUAP du SDIS sans recours à la régulation (1ère intention)	Nombre par agent du CTAU	Gpt OPS	Mensuel
Délai de diffusion de l'alerte		Entre le décroché de l'appel et la diffusion de l'alerte	En minutes et secondes	DG	Trimestriel
Taux de départ en sous-effectif départemental		Ratio Nombre d'interventions en sous-effectif et nombre d'interventions	Pourcentage avec comparaison période précédente	DG	Trimestriel
Délai moyen d'arrivée sur les lieux départemental		Délai entre le départ de l'engin et l'arrivée sur les lieux	En minutes et secondes avec comparaison avec période précédente	DG	Trimestriel
Taux d'autonomie de réponse opérationnelle		Ratio Nombre d'interventions réalisées et nombre d'interventions déclenchées	Pourcentage avec comparaison période précédente	DG	Trimestriel
Taux de couverture de la population	SUAP	Ratio total des populations couvertes en 20' et population totale	Pourcentage	DG	Trimestriel
	SR	Ratio total des populations couvertes en 20' et population totale	Pourcentage	DG	Trimestriel
	Feu urbain	Ratio total des populations couvertes en 25' et population totale	Pourcentage	DG	Trimestriel
	Feu esp. naturel	Ratio total des populations couvertes en 25' et population totale	Pourcentage	DG	Trimestriel
Nombre de SPP en perspective réalisant + 400 h itv / an		Extrapolation à une année du nombre d'heures faites en intervention sur la période	Nombre d'agents concernés	DG	Trimestriel
			Nom des agents au dessus	Chefs de centre	Trimestriel
Equilibrage d'activité entre les SPV		Ecart type du nombre d'heures d'intervention dans le centre et de la durée moyenne d'intervention par agent < 40 %	Pourcentage	DG	Trimestriel
			Nom des agents au dessus	Chefs de centre	Trimestriel

# LES RISQUES COMPLEXES

## 1. PRESENTATION DES RISQUES COMPLEXES

L'analyse des risques complexes se fait en cohérence avec d'autres documents de référence notamment le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et le Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces (COTRRIM).

### ⇒ Le DDRM

Le DDRM, (arrêté préfectoral du 17 Mars 2016), a pour objectif de développer l'information des élus et de la population sur les risques majeurs présents sur le territoire vauclusien. La liste de ces risques, qu'ils soient naturels ou technologiques, a servi de base pour ce SDACR. A ces événements majeurs, ont été rajoutés les risques et menaces issus de la réflexion du COTRRIM départemental.

### ⇒ Le COTRRIM

Dans le cadre de la stratégie de sécurité nationale, définie par le premier article du code de la défense, l'Etat doit organiser et mettre en œuvre ses propres capacités, civiles ou militaires, pour faire face aux risques et menaces qui peuvent affecter la nation.

Au plan plus local, tout d'abord départemental puis zonal la démarche s'est traduite par deux documents appelés COTRRIM :

- le COTRRIM départemental pris par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017.
- le COTRRIM zonal du 1<sup>er</sup> février 2018 (classifié confidentiel défense).

L'objectif du COTRRIM a consisté à recenser les moyens pouvant être mobilisés en cas de crise majeure et à faciliter la complémentarité entre tous les acteurs dans une logique interdépartementale, zonale ou nationale.

Ainsi le COTRRIM départemental vauclusien résumé dans le tableau suivant prévoit :

- ▶ Un inventaire des risques et des effets potentiels des menaces,
- ▶ Une hiérarchisation des risques, en fonction de leur gravité, de leur occurrence et du niveau de tolérance et d'acceptabilité des populations,
- ▶ Une sélection de scénarios correspondant aux principaux événements majeurs redoutés.
- ▶ Une vision des capacités de réponse des acteurs vis-à-vis de stratégies globales et le niveau de tension ou de rupture associé.

**Tableau de synthèse COTRRIM Départemental**  
 Évènements de nature à mettre en tension ou en rupture les capacités des stratégies de réponses

Évènement majeur redouté	Protection et prise en charge des populations	Protection des biens, des territoires et de l'environnement	Réponse de sécurité intérieure et judiciaire	Gestion des flux	Continuité de la vie économique et sociale	Coordination du commandement et communication
Feux de forêt	Modéré	Fort	Faible	Faible	Modéré	Faible
Inondation de plaine	Modéré	Fort	Modéré	Fort	Modéré	Modéré
Épisode pluies intenses et inondation Cours d'eau rapide	Fort	Fort	Modéré	Fort	Modéré	Modéré
Epizootie	Faible	Fort	Faible	Faible	Modéré	Faible
Accident industriel	Faible	Modéré	Fort	Faible	Modéré	Modéré
Transport de matières dangereuses	Modéré	Modéré	Fort	Faible	Modéré	Modéré
Attaque terroriste	Fort	Modéré	Fort	Modéré	Modéré	Fort
Navigation	Modéré	Fort	Modéré	Faible	Faible	Faible

Niveau de tension :

	Fort
	Modéré
	Faible

## 1.1. Risques naturels

### 1.1.1. Inondation

Le territoire du Vaucluse se trouve dans le bassin hydrologique Rhône-Méditerranée. Ce dernier regroupe les bassins versants des cours d'eau s'écoulant vers la Méditerranée et le littoral méditerranéen.

Le Rhône subit l'influence des crues méditerranéennes (ou crues cévenoles) formées sur les affluents importants comme l'Ardèche, la Cèze ou la Durance qui peuvent chacun générer une crue majeure du fleuve.

147 des 151 communes du département de Vaucluse sont répertoriées comme étant concernées par le risque inondation (Source : DDRM de Vaucluse).

Les différents types d'inondation qui peuvent y être rencontrés :

⇒ **Crue à cinétique lente** (crues de plaines) :

Lors d'une crue, le cours d'eau quitte son lit mineur, lieu de l'écoulement des eaux en temps normal, pour déborder et ainsi occuper le lit majeur, ensemble de zones basses situées de part et d'autre du cours d'eau.

**Zones concernées** : Vallées du Rhône et de La Durance

- **Crues marquantes :**

- ▶ 1840 Rhône
- ▶ 1856 Rhône et Durance
- ▶ 1951 Durance (Pertuis, Villelaure, Cavaillon) et Rhône (Bollène, Lamotte du Rhône, Courthézon, Avignon)
- ▶ Novembre 2002 Rhône (Bollène, Lamotte du Rhône, Lapalud, Mondragon, Caderousse, Avignon, Sorgues)
- ▶ Novembre 2014 Rhône (Lamotte du Rhône, Lapalud, Avignon)



⇒ **Crue à cinétique rapide** (Crues torrentielles):

Lorsque des précipitations intenses, telles des averses violentes, tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant des crues torrentielles brutales et violentes. Le cours d'eau transporte de grandes quantités de sédiments et de flottants (bois morts, etc.), ce qui se traduit par une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées. Ces dernières peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, libèrent une vague consécutive pouvant être mortelle.

**Zones concernées** : Vallées du Lez, de l'Aygues, de l'Ouvèze, de la Sorgue, du Calavon/Coulon, de l'Eze, de La Durance

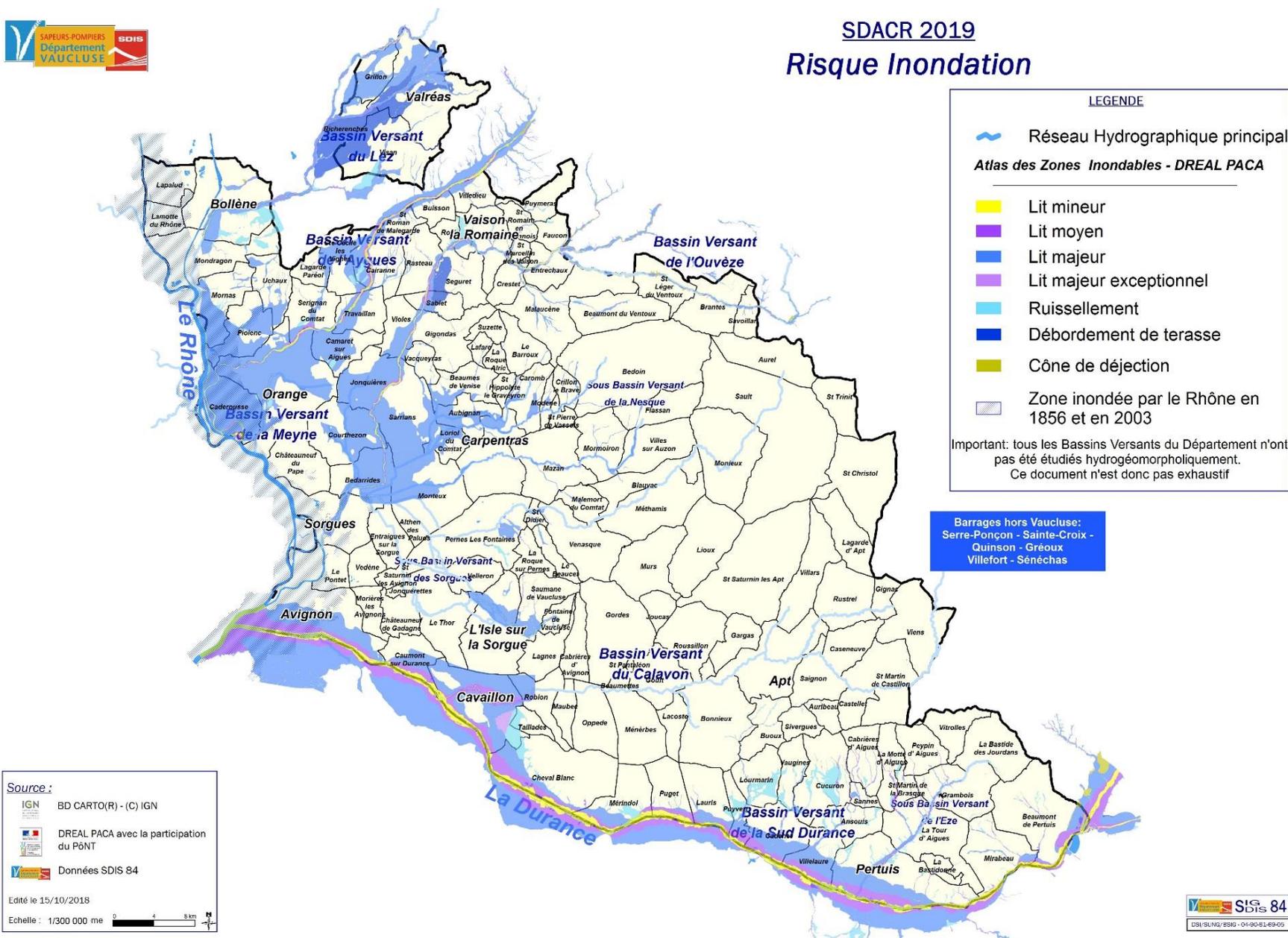
- **Crues marquantes depuis 1992:**

- ▶ Septembre 1992 Ouvèze (67 communes impactées, 41 morts)
- ▶ Septembre/Octobre 1993 (56 communes impactées, 4 morts)
- ▶ Janvier/Novembre 1994 (92 communes impactées, 1 mort)
- ▶ Septembre 2002 (26 communes inondées)
- ▶ Décembre 2003 (30 communes inondées)
- ▶ Décembre 2008 (26 communes inondées)

⇒ **Le ruissellement :**

Le ruissellement est la partie des précipitations qui ne s'infiltré pas dans le sol et ne s'évapore pas dans l'atmosphère. Dès lors que les capacités de rétention de la végétation et du sol superficiel sont saturées, celles-ci s'écoulent en surface avant d'atteindre le réseau hydrographique directement ou via un système artificiel d'évacuation. L'aléa ruissellement urbain peut être défini comme la submersion de zones normalement hors d'eau et l'écoulement des eaux par des voies inhabituelles, suite à l'engorgement du système d'évacuation des eaux pluviales lors de précipitations intenses. Les inondations par ruissellement sont renforcées principalement par l'imperméabilisation des sols, les aménagements et les pratiques agricoles, limitant l'infiltration des eaux et caractérisant une augmentation du ruissellement.







⇒ **Analyse :**

Le territoire départemental est inégalement impacté par les différentes crues.

Concernant les crues de plaine, quatre secteurs sont régulièrement touchés :

- Le secteur de Bollène à Orange (Rhône)
- L'île de la Barthelasse à Avignon (Rhône)
- Le secteur de Jonquières à Sorgues (Ouvèze)
- Le secteur d'Apt à Cavaillon (Calavon-Coulon).

S'agissant des crues de type torrentielles, celles-ci touchent des zones plus localisées mais difficilement identifiables car fortement dépendantes du déplacement des précipitations ainsi que du relief. L'ensemble du territoire vauclusien est concerné, les secteurs à fort relief ou les zones d'habitat à proximité de cours d'eau au pied de ces reliefs sont beaucoup plus concernés (Ventoux, Luberon, Monts de Vaucluse, Ouvèze, Calavon, Coulon).

Du point de vue de la protection et de la prise en charge des populations, le COTRRIM départemental a classé les inondations de plaine en niveau de tension modéré et les pluies intenses en fort.

⇒ **Impact :**

- **Crues lentes** : phénomène à faible cinétique ayant des conséquences essentiellement sur les biens (immeubles inondés, déplacement de troupeaux...), sur la circulation (route, réseau ferroviaire et fluvial) sur une période relativement longue, de plusieurs jours à semaine. Le retour à la normale est long.
- **Crues torrentielles** : phénomène violent ayant des conséquences humaines fortes (personnes piégées dans les véhicules, emportées..) et provoquant des dégâts importants aux bâtiments ainsi qu'aux ouvrages routiers (soulèvement des chaussées). La durée de l'évènement est courte (24 à 48h) mais le retour à la normale est souvent long (plusieurs semaines) et mobilise de nombreux services.

### **1.1.1. Feux de Forêt**

On définit un feu de forêt comme un incendie qui a atteint une formation forestière (organisée ou spontanée) ou des zones boisées (garrigues, friches et maquis) dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à 1 hectare.

Le Vaucluse comporte plus de 150 000 ha de forêts, landes et garrigues soit 41 % de la superficie du département.

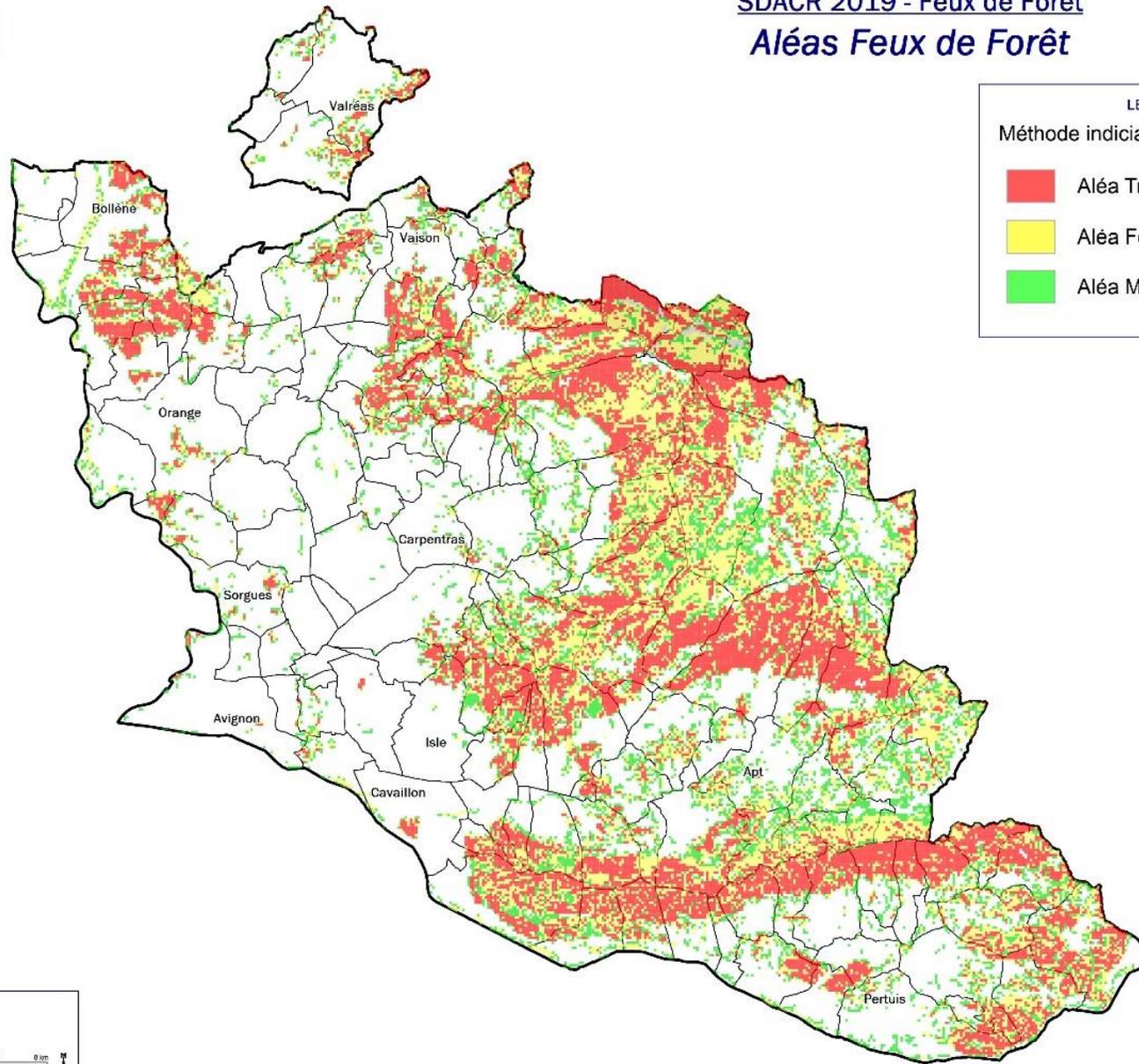
Sur les 151 communes vauclusiennes, 150 sont concernées par ce risque (arrêté préfectoral n°2012363-008 signé le 28 décembre 2012). Certaines zones sont toutefois plus exposées comme le Luberon, les Monts de Vaucluse et le massif d'Uchaux, en raison des espèces végétales, de la configuration des lieux et d'une urbanisation importante à proximité des zones forestières.

#### **Quelques grandes superficies brûlées :**

- ⇒ **1979** : 160 feux et 930 ha parcourus dont 261 ha à Sivergues ;
- ⇒ **1980** : 117 feux et 495 ha dont 358 ha à Mérindol ;
- ⇒ **1989** : 205 feux et 1206 ha dont 340 ha à l'Isle sur la Sorgue et Saumane et 453 ha à Fontaine de Vaucluse, Lagnes et Cabrières d'Avignon ;
- ⇒ **1991** : 1782 ha à La Tour d'Aigues, Grambois, Beaumont de Pertuis et Mirabeau ;
- ⇒ **2017** : 329 feux (62 en massif forestier) totalisant 1573 ha (le plus important a totalisé 1200 ha à La Bastidonne, Mirabeau, Pertuis et la Tour d'Aigues).

# SDACR 2019 - Feux de Forêt

## Aléas Feux de Forêt

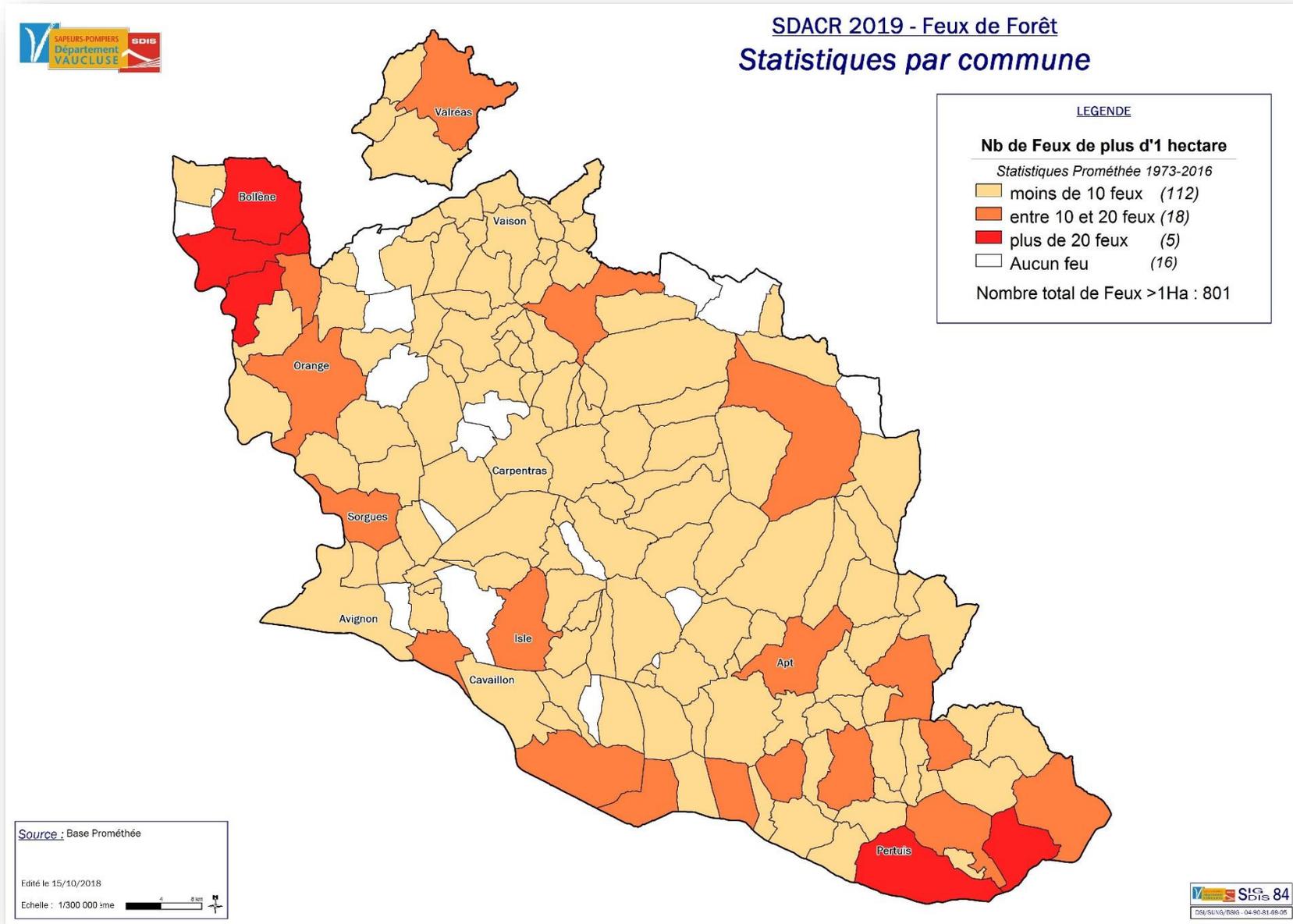


LEGENDE  
Méthode indiciaire de l'ONF - 2004

- Aléa Très Fort
- Aléa Fort
- Aléa Moyen

Source : Données IFN 1999  
Edité le 15/10/2018  
L'échelle : 1/300 000

⇒ Analyse statistique des feux de forêt d'après la base Prométhée

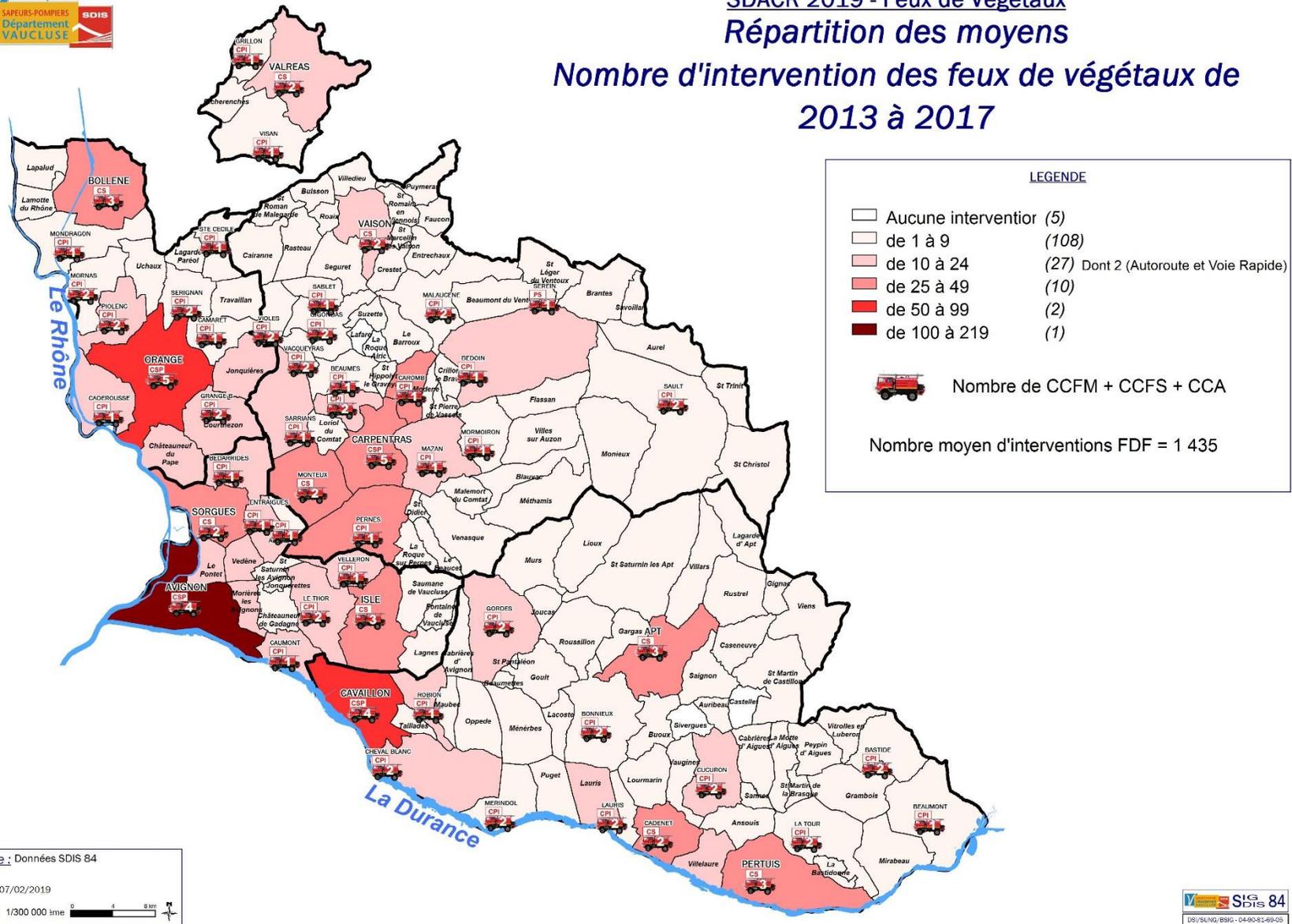


⇒ Répartition des moyens



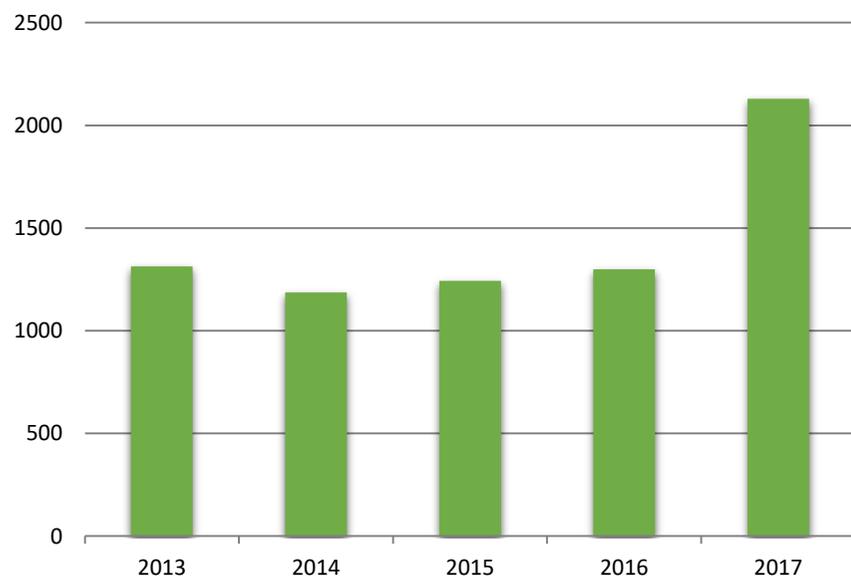
**SDACR 2019 - Feux de Végétaux**  
**Répartition des moyens**

**Nombre d'intervention des feux de végétaux de 2013 à 2017**

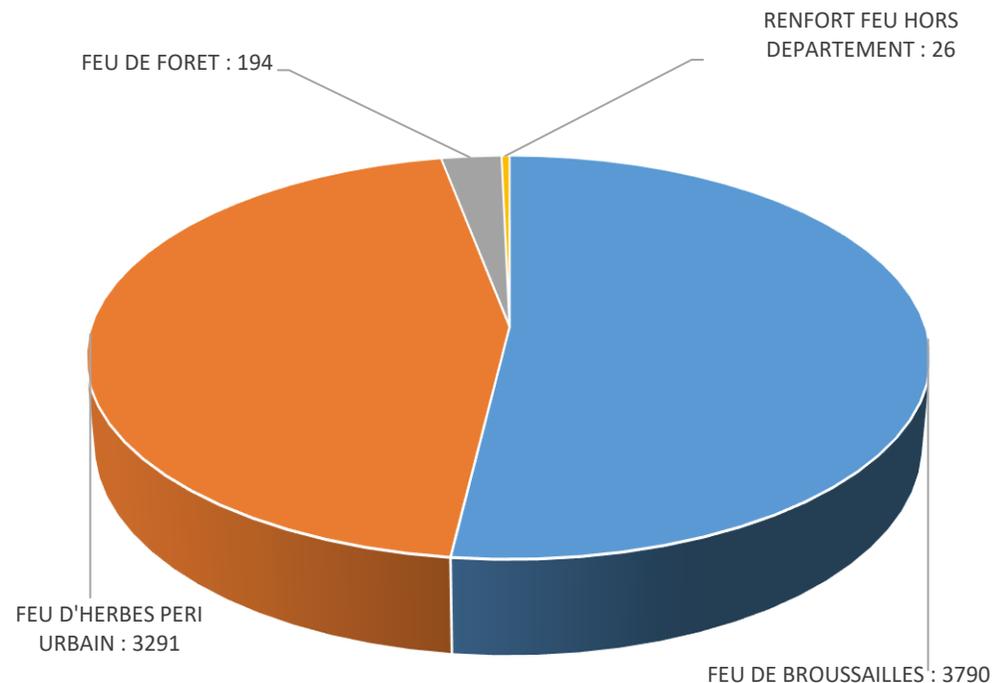


## ⇒ Statistique des feux de végétaux 2013 à 2017

### Evolution des feux de végétaux 2013 à 2017



### Répartition par famille 2013-2017



## ⇒ Analyse

Malgré une hausse importante en 2017 (essentiellement liée à une saison estivale exceptionnellement longue (juin à octobre) et des conditions météorologiques favorables à l'éclosion), le nombre de feux de végétaux est relativement stable d'une année sur l'autre.

S'agissant de la protection et de la prise en charge des populations, le COTRIM départemental a classé le feu de forêt en niveau de tension modéré et en fort pour la protection des biens, des territoires et de l'environnement.

## ⇒ Impact

S'agissant de feux d'espaces naturels, les feux de forêt peuvent avoir un impact avec des conséquences humaines (victimes parmi les secours, décès, blessures, évacuation préventive de maisons, de sites touristiques, camping...), sur les biens (propagation du feu aux zones habitées dans l'interface forêt-habitat, constructions isolées en milieu forestier...). D'un point de vue environnemental, les grands feux de forêt sont considérés comme des catastrophes écologiques.

### 1.1.2. Risques climatiques



Il arrive que des phénomènes météorologiques généralement « ordinaires » deviennent extrêmes, donc dangereux et lourds de conséquences.

Le département Vaucluse subit régulièrement des phénomènes violents. Ces phénomènes météorologiques sont :

- ✓ **la tempête**, phénomène de vents violents (supérieurs à 110 km/h) provoquant chutes d'arbres, arrachement de mobilier urbain, devantures et chutes de matériaux divers...
- ✓ **La neige** (précipitations neigeuses supérieures à 5 cm) provoquant des difficultés de circulation, accidents routiers, isolement de personnes, rupture d'alimentation électrique...
- ✓ **Les températures extrêmes** (grand froid et canicule)

#### ⇒ Analyse :

Le Vaucluse a connu de forts épisodes venteux (record de 126 Km/h enregistré sur Avignon en 2004). Les conséquences peuvent être importantes lorsqu'un violent vent de Sud succède à un épisode pluvieux.

S'agissant de la neige, le Sud du département (secteurs d'Apt et Pertuis) a connu des hauteurs de neige allant jusqu'à un mètre et la vallée du Rhône a été bloquée par des congères.

Les phénomènes climatiques intenses rencontrés dans la région nécessitent l'engagement de moyens polyvalents non spécifiques (type VLHR, CCF, CTU).

#### ⇒ Impact :

Les phénomènes climatiques extrêmes sont souvent connus par avance (prévisions météo) ce qui limite les conséquences humaines. Malgré tout l'atteinte aux personnes est possible et peut avoir de graves conséquences (chutes d'arbres ou d'objets sur les personnes notamment).

Les impacts les plus importants concernent la destruction de biens (habitat, mobilier urbain, infrastructures...) ainsi que les perturbations de circulation (routes bloquées, rupture de caténaires), et la rupture de distribution d'énergie (lignes électriques arrachées...).

Le caractère aléatoire de ces phénomènes, tant du point de vue de l'intensité que des secteurs géographiques concernés, impose au SDIS une organisation opérationnelle particulière de gestion de crise notamment liée aux nombres d'appels conséquents et à l'engagement importants de secours.

Lors de tels événements, la réponse opérationnelle prévoit l'activation des cellules de crise et de débordement du CTAU-CODIS ainsi que la mise en place de PCA dans les compagnies opérationnelles des territoires impactés.

### **1.1.3. Séismes et mouvements de terrain**

Les mouvements de terrain sont des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (séismes, glissements de terrain) ou résultant d'activités humaines (origine anthropique). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres en quelques secondes).

#### ⇒ Analyse

- **Séismes**

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des plus soumises au risque sismique en France métropolitaine.

**La totalité des 151 communes de Vaucluse est concernée par ce risque, 121 communes sont classées en zone 3 (sismicité modérée) et 30 communes en zone 4 (sismicité moyenne).** (Décrets ministériels n° 2010-1254 et n° 2010-1255).

La chronique historique dégage des axes majeurs : la moyenne Durance, la région de Cavillon, la plaine du Comtat (axe Bédarrides-Carpentras) et un quatrième dans l'est du Vaucluse et la région de Sault.

Entre 1227 et 1986, on dénombre 52 secousses. Trois d'entre elles ont été fortes (1227, 1763, 1909). Les autres ont provoqué des chutes de blocs en bordure de falaise, des renversements de murailles et des crevasses au sol, générant des phénomènes de panique.

Le séisme de 1909, l'un des plus forts observé en France (magnitude 6), était centré sur Lambesc (Bouches-du-Rhône). Il a été ressenti sur la quasi-totalité du département pour des intensités comprises entre 5,5 et 4,5 sur l'échelle de Richter.

- **Mouvements de terrain**

**109 communes du département sont concernées par les mouvements de terrain (source DDRM).**

Les origines des mouvements de terrain sont différentes selon la nature du relief du département : plaines, versants rocheux, falaises... Bien que concerné par le phénomène, le SDIS 84 est faiblement sollicité.

En effet, les secteurs à risque concernent plus particulièrement les zones extra urbaines avec un risque faible pour la population. Par exemple, un éboulement rocheux à Mondragon et Mornas au cours de l'année 2003 n'a occasionné aucun engagement de secours du SDIS.

⇒ **Impact :**

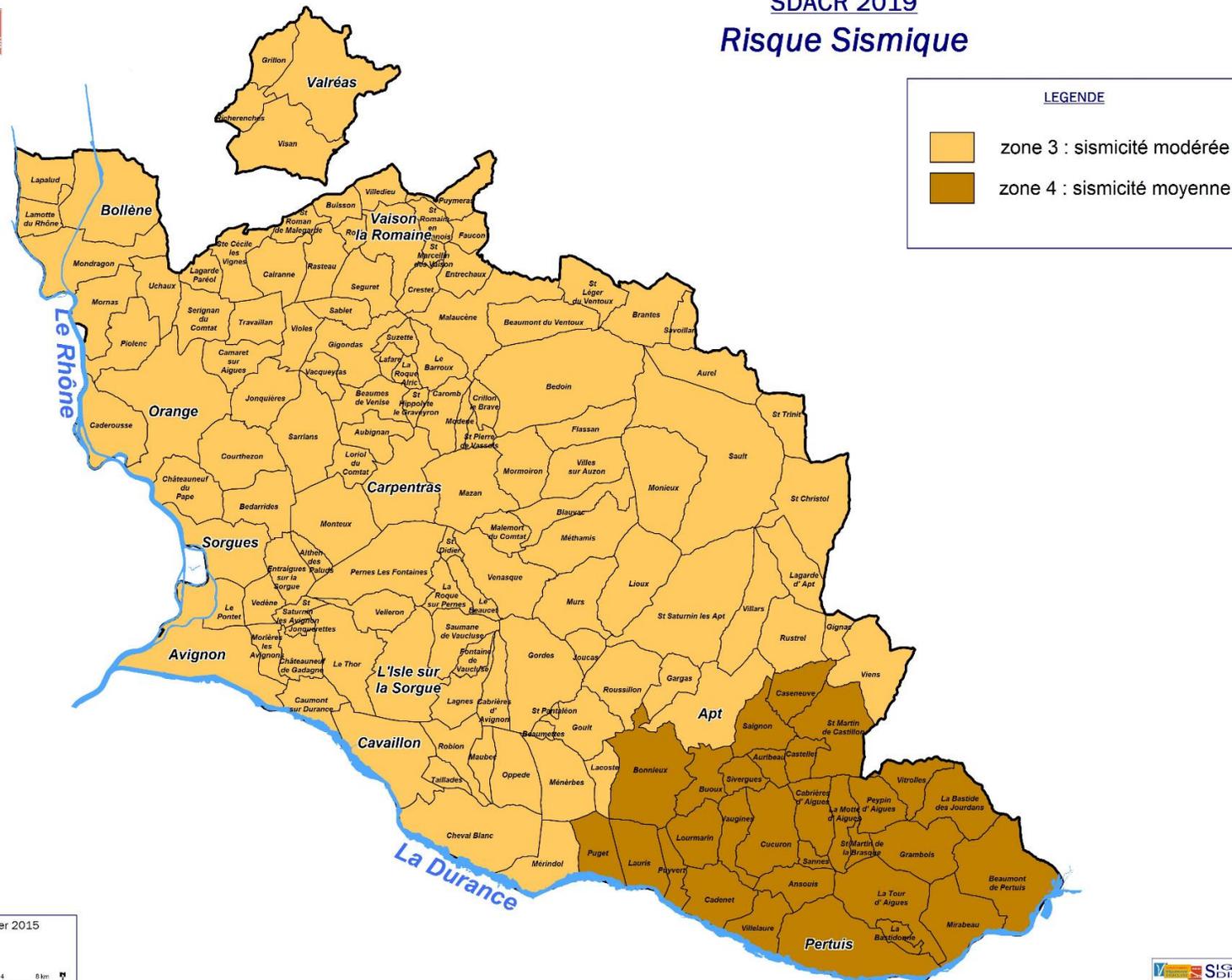
Les séismes ressentis dans le département depuis 1909 ont été sans gravité sur la population. Seuls quelques bâtiments fragilisés par leur vétusté subissent des dégâts légers.

Les mouvements lents touchent principalement les biens. Ils entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme, les constructions se fissurent. Ces désordres peuvent se révéler si graves pour la sécurité des occupants que la démolition des bâtiments s'impose.

Les mouvements rapides touchent majoritairement les personnes avec des conséquences souvent dramatiques. Ces mouvements ont des incidences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...), allant de la dégradation à la ruine totale.



## SDACR 2019 Risque Sismique



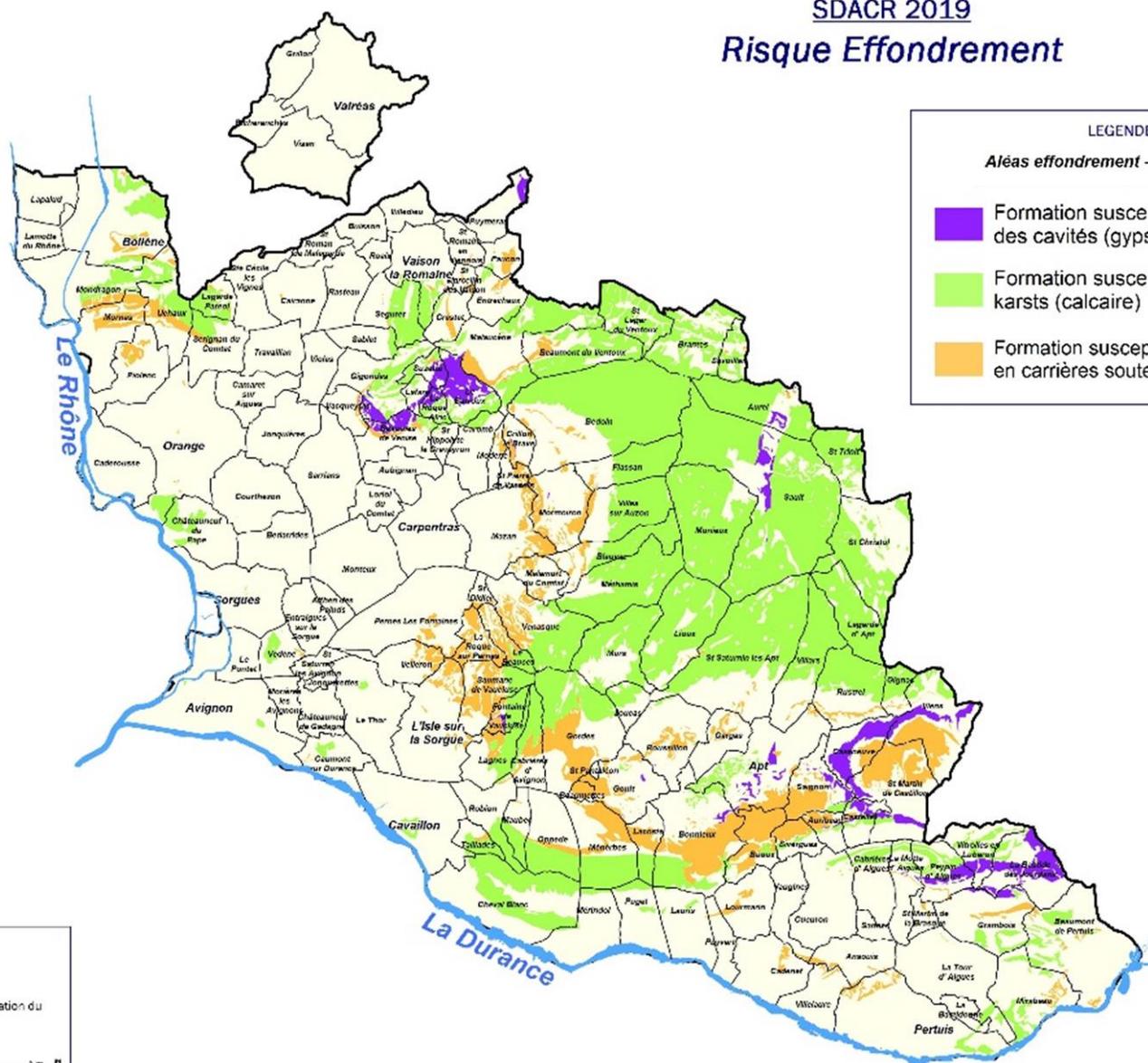
Source : BRGM, version Janvier 2015

Édité le 15/10/2018

Echelle : 1/300 000 mme

## SDACR 2019

### Risque Effondrement



LEGENDE

**Aléas effondrement - BRGM (2011)**

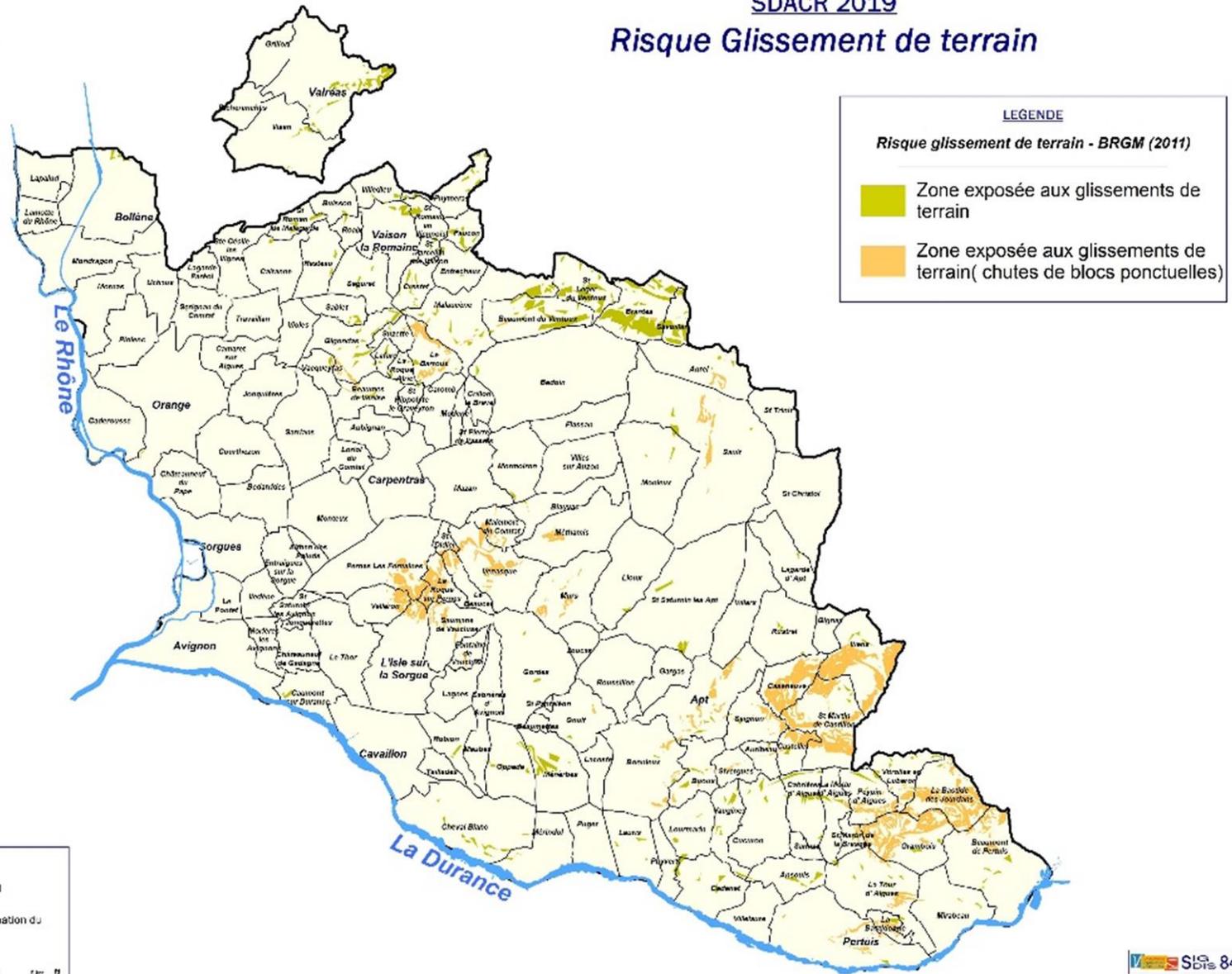
- Formation susceptible d'abriter des cavités (gypse)
- Formation susceptible d'abriter des karsts (calcaire)
- Formation susceptible d'être exploitée en carrières souterraines

Source :

 DD CARTOIR (C) IGN  
 BRGM avec la participation du CRIGE PACA  
 fait le 15/11/2018  
 échelle : 1:300 000 m

## SDACR 2019

### Risque Glissement de terrain



## 1.2. Risques liés aux transports

### 1.2.1. *Transport de Matières Dangereuses*

#### ⇒ Analyse

Les risques liés aux Transports des Matières Dangereuses (TMD) se concentrent principalement le long des Vallées du Rhône et de la Durance. Les communes situées à proximité des grands axes et des grands sites industriels sont les plus exposées pour ce risque. Cependant, toute zone urbanisée, ainsi que les axes routiers secondaires, sont potentiellement exposés du fait des approvisionnements locaux (hydrocarbures en station-service, chlore pour le traitement des eaux, produits phytosanitaires agricoles...)

Le Vaucluse est concerné par tous les types de transport : routier ; ferroviaire ; fluvial et souterrain (pipeline).

On constate une hausse globale des mouvements TMD, surtout dans le secteur routier.

S'agissant des risques technologiques liés à un TMD, le COTRRIM départemental classe la protection et la prise en charge des populations et la protection des biens, des territoires et de l'environnement au un niveau de tension modéré.

#### ⇒ Impact

Compte tenu de la diversité des matières transportées (inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives) les conséquences d'un accident TMD peuvent être :

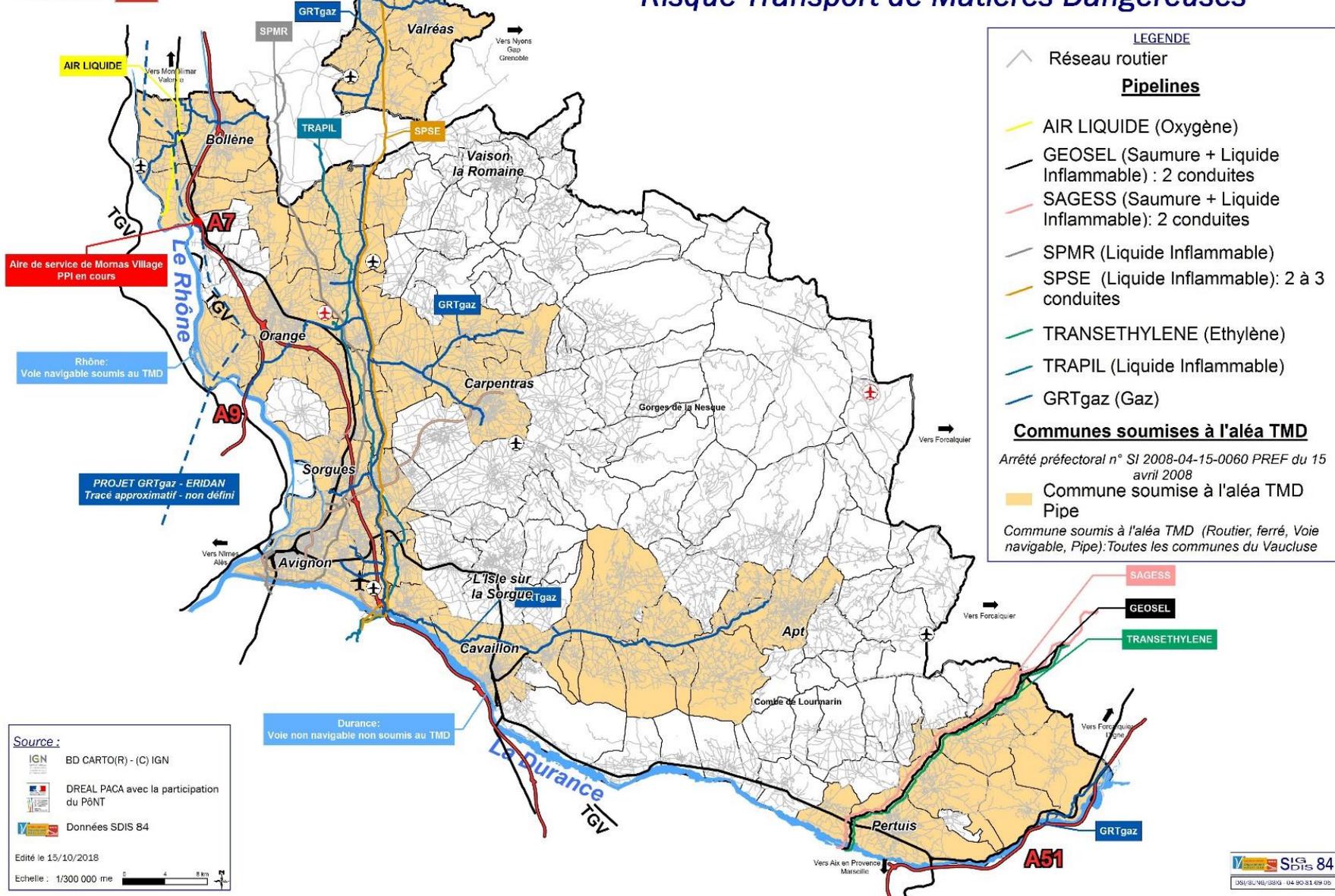
- L'explosion
- L'incendie
- L'émanation de vapeurs toxiques

Souvent les conséquences humaines, bâtementaires mais également environnementales (pollution de l'air, de l'eau, des sols) sont très préoccupantes.

#### **Quelques accidents marquants :**

- ▶ **1994** : un wagon citerne transportant du mono chlorure de Vinyle se couche en gare de triage d'Avignon occasionnant l'évacuation de 4000 personnes.
- ▶ **2007** : une camionnette transportant des produits médicaux radioactifs se renverse sur la commune de Lapalud.
- ▶ **2011** : un camion transportant du Sulfure de Carbone se couche sur une bretelle d'accès de l'autoroute A7 (commune de Piolenc) et impose un périmètre de mise à l'abri de 1 Km (environ 850 personnes concernées).
- ▶ **2014** : un camion transportant 20 tonnes de produits phytosanitaires dangereux se renverse provoquant une pollution de terres cultivées à Châteauneuf du Pape.

# Risque Transport de Matières Dangereuses



### 1.2.2. Risque Fluvial (transport et bateaux à passagers)

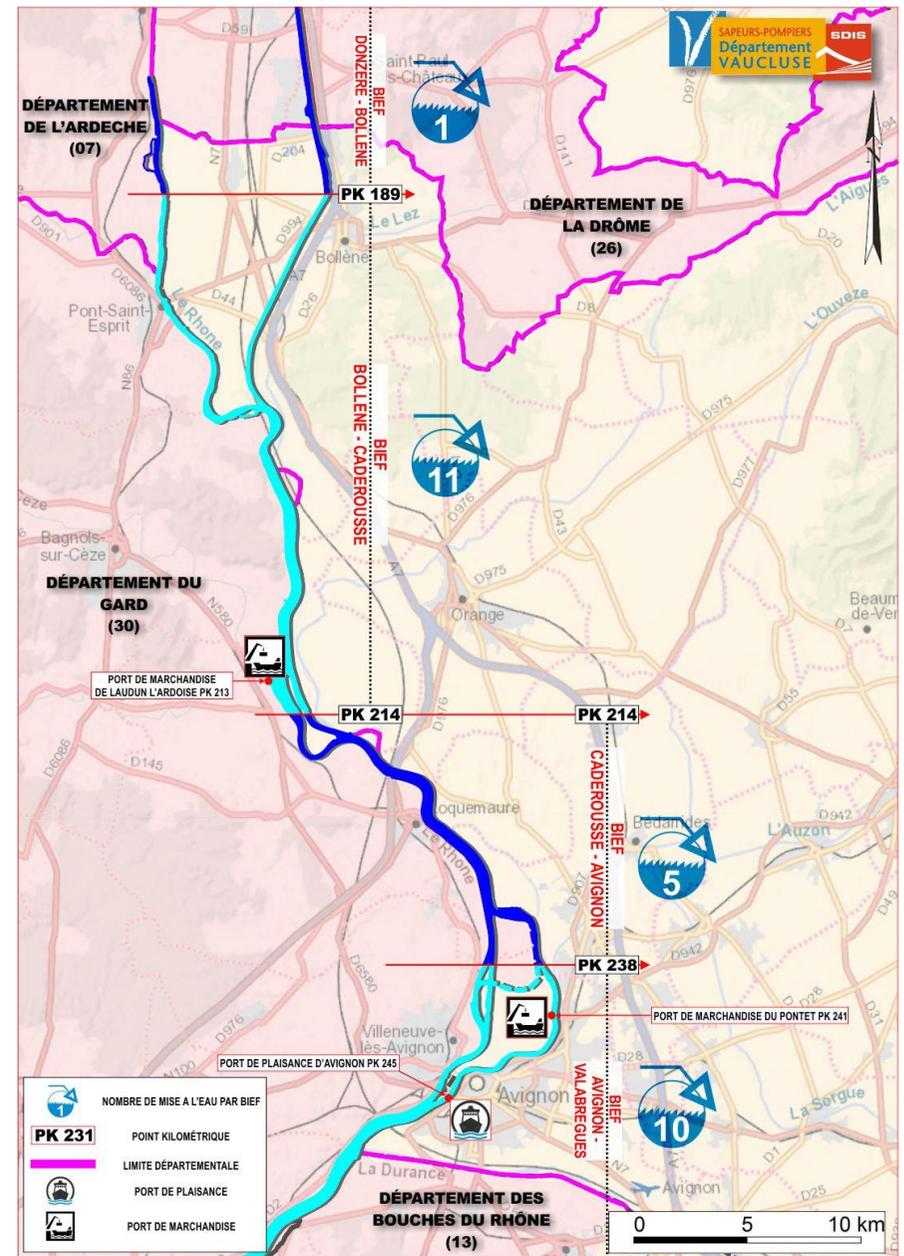
Le Rhône concentre la totalité du trafic fluvial du département.

On y distingue 2 types de risque :

- ⇒ Celui lié au **transport de marchandises** (matériaux, denrées, matières dangereuses) : Dans le cadre de la délégation de service publique concernant la gestion du port, signée en 2011, l'État et la chambre de commerce de l'industrie ont prévu un plan d'investissement visant à doubler la capacité de traitement du port du Pontet d'ici 2040. Un autre projet de réouverture du port de Courtine est également à l'étude. Il s'agirait d'un port spécifiquement aménagé pour la prise en compte de containers.
- ⇒ Celui lié au trafic de **bateaux à passagers** (tourisme) : Le trafic des bateaux à passagers est aussi en progression permanente.

Sur sa partie Vauclusienne, le Rhône est découpé en 4 biefs distincts (cf. plan). Ils correspondent à des portions du fleuve comprises entre 2 ouvrages (usine et/ou écluse).

L'accessibilité pour le SDIS se traduit par l'existence de mises à l'eau recensées, connues et utilisables (sous réserve de maintien de l'accessibilité et de l'entretien par les concessionnaires).



## ⇒ Analyse

Le risque concernant la navigation fluviale, dans le COTRRIM départemental, est classé en risque modéré pour la protection et prise en charge des populations et bascule à un niveau fort pour la protection des biens des territoires et de l'environnement.

Les dangers liés au trafic fluvial sont :

- des avaries techniques ou structurelles empêchant la manœuvrabilité ou menaçant l'intégrité du bâtiment,
- des collisions entre navires, ou avec des éléments fixes (pile de pont, quai...)
- des incendies pendant la navigation.

Même si l'occurrence reste faible, la réponse à ces risques ne doit pas être négligée et peut s'appuyer sur une mutualisation des moyens avec les départements limitrophes confrontés aux mêmes problématiques sur des tronçons compris entre les différents ouvrages (écluses, barrages, usine hydro-électriques) présents sur le fleuve.

## ⇒ Impact

- Secours d'une population potentiellement importante et souvent vieillissante sur les bateaux à passagers.
- Extinction de feux de navires.
- Arrêt de la circulation fluviale
- Dégradation/destruction d'ouvrages sur le Rhône (écluse, ponton, etc...)
- Pollution soit par la carburation du bateau, soit par le produit transporté.



### 1.2.3. Risques liés au Tramway

L'agglomération du Grand-Avignon a débuté en 2017 la construction d'un tramway dont le projet final prévoit la création de deux lignes de tramway (A et B) totalisant 14,470 km et 25 stations.

Le 1er tronçon de la phase 1 du Tramway prévoit la mise en œuvre prioritaire d'un tronçon de 5,2km et de 10 stations, d'un centre de maintenance ainsi qu'un parking relais. Une phase 2 (horizon 2020/2025) puis 3 (après 2025) permettront la réalisation de l'ensemble des lignes A et B.

#### ⇒ Analyse

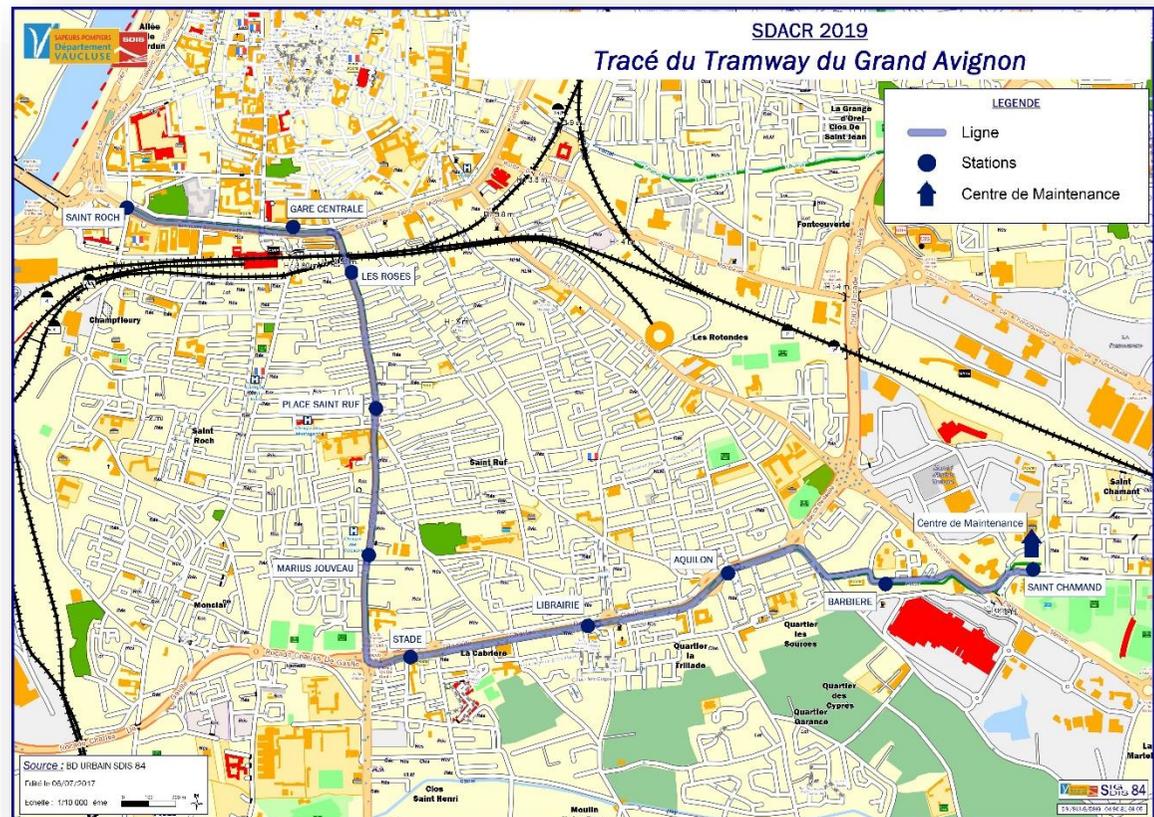
L'aménagement d'un tramway amène de nouveaux risques pour la population ainsi que des contraintes pour l'acheminement des secours :

- Electriques liés à la présence de LAC (Lignes Aériennes de Contact)
- Collision (VL-piétons- bus)
- Chute de voyageurs
- Déraillement de rame
- Feux de rame
- Accessibilité aux façades rendues difficiles par la présence de LAC

#### ⇒ Impact

L'aménagement de ce nouveau moyen de transport nécessite au SDIS d'apporter une réponse adaptée qui devra s'appuyer sur :

- La mise en place d'une doctrine opérationnelle en concertation avec l'exploitant.
- Des formations adaptées des sapeurs-pompiers locaux
- Un aménagement spécifique des engins pour recevoir les matériels supplémentaires (fournis par l'exploitant)
- La réalisation d'exercices réguliers





### **1.2.4. Risque rupture de barrage**

#### ⇒ **Analyse**

Le risque lié à la rupture éventuelle de barrages est présent sur le département de Vaucluse par l'existence de nombreux ouvrages :

- 3 Ecluses sur le Rhône (Bollène, Caderousse, Avignon)
- Barrage du Paty (Caromb)
- Barrage de St Saturnin les Apt,
- Barrage de Rustrel,
- Plan d'eau de Riaille (Apt).

Cependant les scénarii les plus majorants pour le département de Vaucluse sont liés aux ondes de submersion consécutives à la rupture de gros ouvrages alpins :

- ▶ Barrage de Quinson (04)
- ▶ Barrage de Sainte-Croix (04)
- ▶ Barrage de Gréoux (04)
- ▶ Barrage de Serre Ponçon (05)

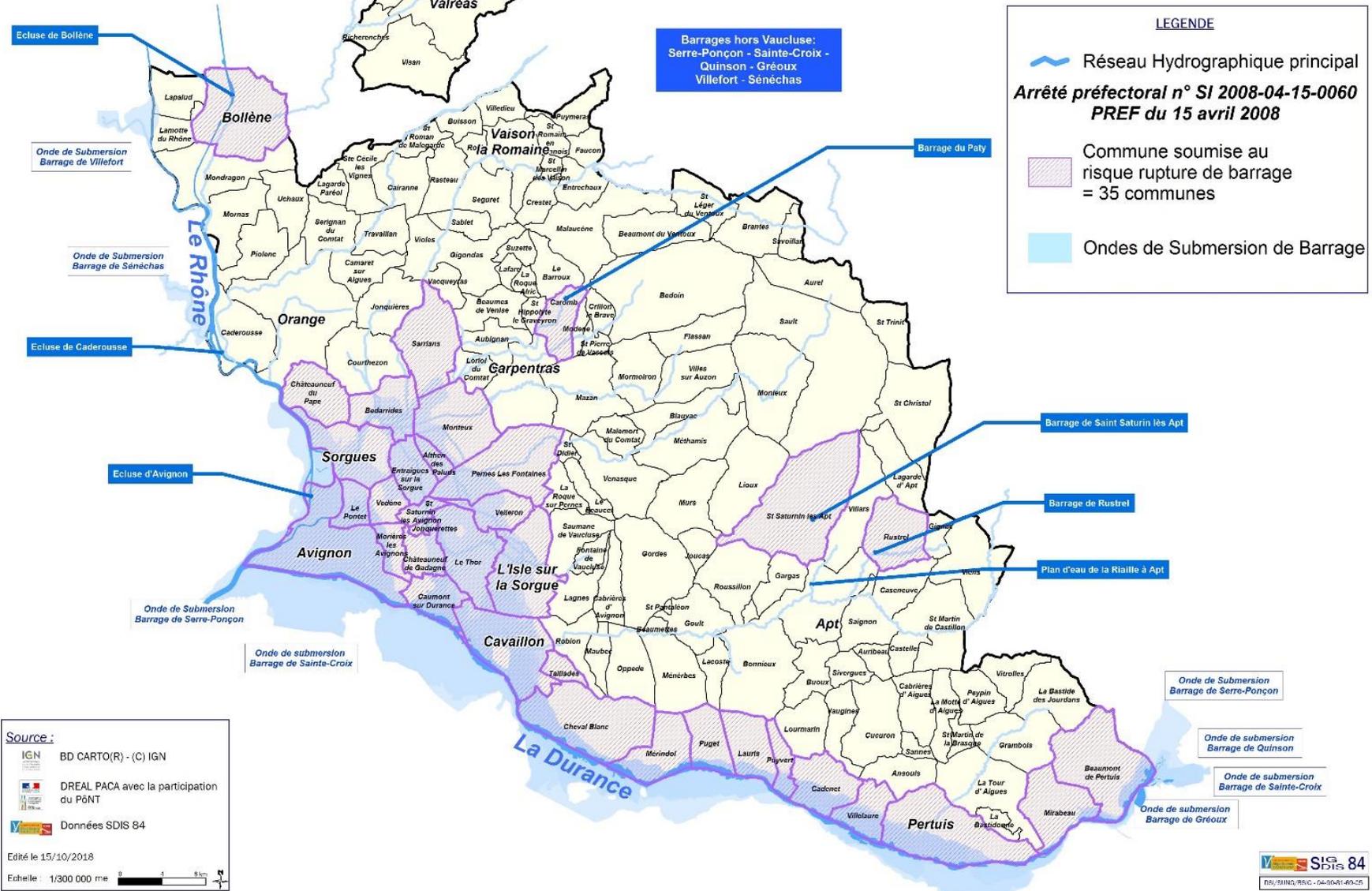
Un PPI régional piloté par la Préfecture des Hautes-Alpes et spécifique à l'ouvrage de Serre-Ponçon est en cours d'élaboration. Ce risque n'est pas retranscrit dans le COTRRIM du Vaucluse.

#### ⇒ **Impact**

La rupture d'un barrage, au-delà des conséquences humaines et bâtementaires importantes, entraînera des difficultés majeures dans l'acheminement des secours.

La vague la plus importante consécutive à la rupture du barrage de Serre-Ponçon impacterait la totalité de la Vallée de la Durance depuis Beaumont de Pertuis jusqu'à Avignon, elle entrainerait l'évacuation et le confinement de plusieurs dizaines de milliers de personnes.

# SDACR 2019 Risque Rupture de Barrage



## 1.3. Risques liés aux bâtiments

### 1.3.1. Etablissements Recevant du Public

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont classés selon leur activité et l'effectif susceptible d'être reçu.

Concernant l'analyse des risques de ce type d'établissements, sont étudiés :

- Les ERP du 1<sup>er</sup> groupe (1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie),
- Les ERP du 2<sup>ème</sup> groupe (5<sup>ème</sup> catégorie) comportant des locaux à sommeil.

#### ⇒ Analyse

Le département de Vaucluse, de par son attrait touristique, dispose d'un nombre d'ERP conséquent, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration ainsi que des salles de spectacle sur la ville d'Avignon lié au festival.

Tous les types d'ERP existent sauf les Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

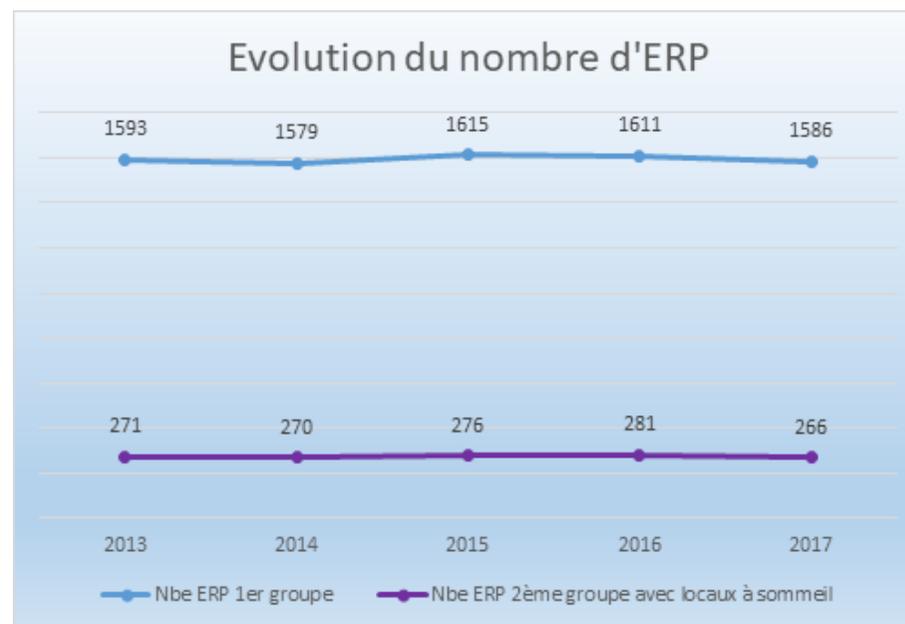
On constate que, pour les ERP étudiés, le nombre est relativement stable.

#### ⇒ Impact

Bien que l'exploitation des ERP soit régie par des règles de prévention contre les risques d'incendie et de panique, les sinistres restent possibles dans ce type d'établissement.

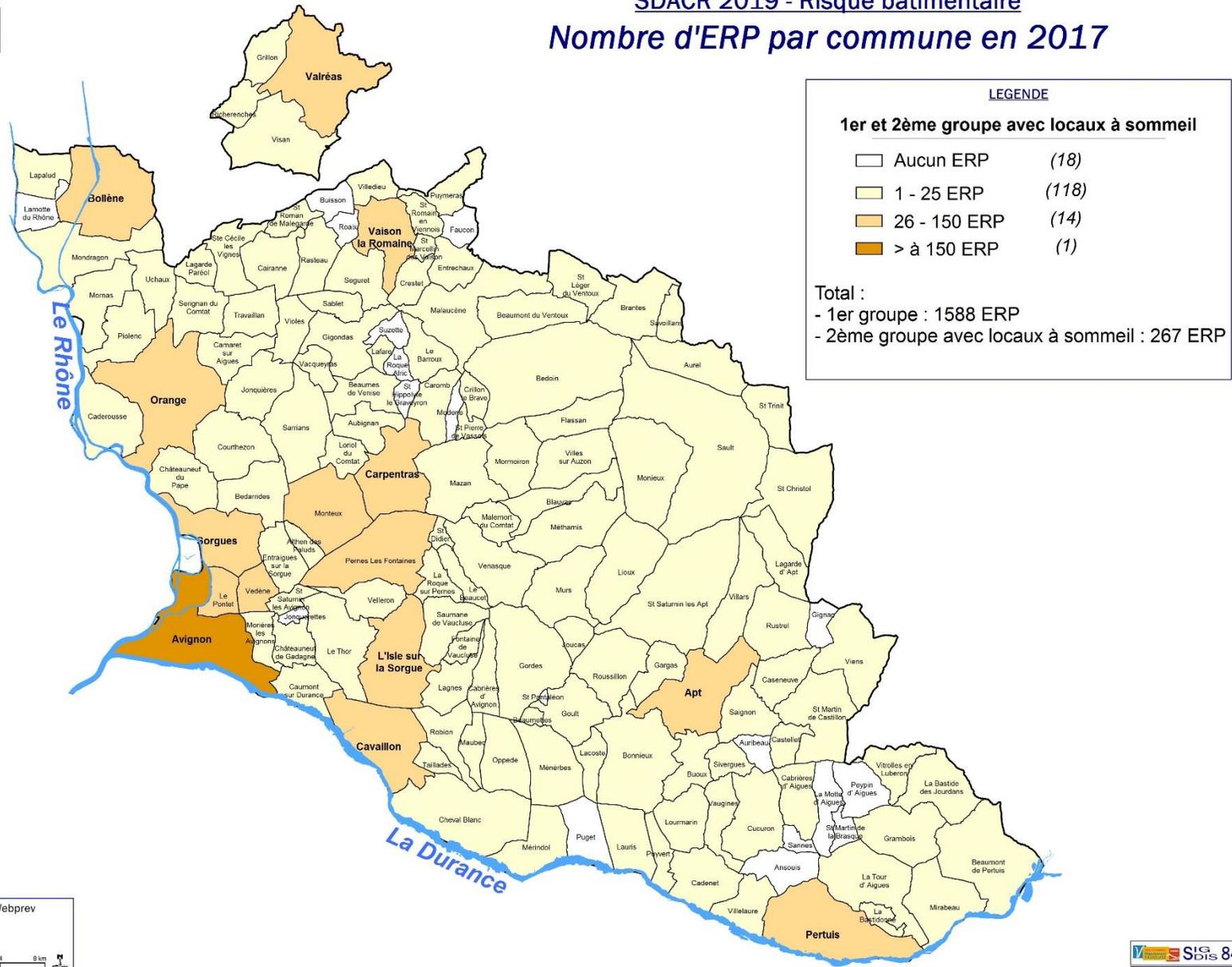
On y distingue le risque lié aux personnes (mouvements de foule, méconnaissance des lieux,...) et le risque lié au bâtiment lui-même (propagation d'un incendie au sein ou à l'extérieur de l'enceinte).

Malgré la concentration d'ERP, le nombre d'interventions pour feux a diminué au cours des 5 dernières années passant d'une moyenne de 89 en 2013 à 60 en 2017.



## SDACR 2019 - Risque bâtimentaire

### Nombre d'ERP par commune en 2017



Source : Données SDIS 84 - Webprev  
 Edité le 15/10/2018  
 Echelle : 1/300 000 Ime

### **1.3.2. Risque industriel et nucléaire**

Le territoire de Vaucluse subit différents risques technologiques dus à la présence de sites industriels.

Les secteurs concernés se situent principalement le long de la Vallée du Rhône, mais aussi à l'extrême Sud Est du département.

#### ⇒ **Analyse**

Les risques chimiques et biologiques rencontrés sont liés à la présence de sites SEVESO :

- PRIMAGAZ à Caderousse,
- CAPL à Sorgues,
- EURENCO à Sorgues,
- ETUDES ET RECHERCHES au Thor

Le risque nucléaire est la conséquence de la présence de sites nucléaires dans des territoires limitrophes au département :

- CNPE Tricastin et site de Pierrelatte (Drôme),
- Centre d'Etudes Nucléaires de Marcoule (Gard),
- Centre d'Etudes Nucléaires de Cadarache (Bouches-du-Rhône).

Ces risques sont également présents dans des entreprises non classées mais susceptibles de stocker ou d'utiliser des produits chimiques ou radiologiques en quantité moindre.

Le COTRRIM départemental classe le risque industriel en niveau de tension faible pour la protection et la prise en charge des populations, et en niveau de tension modéré pour la protection des biens, des territoires et de l'environnement.

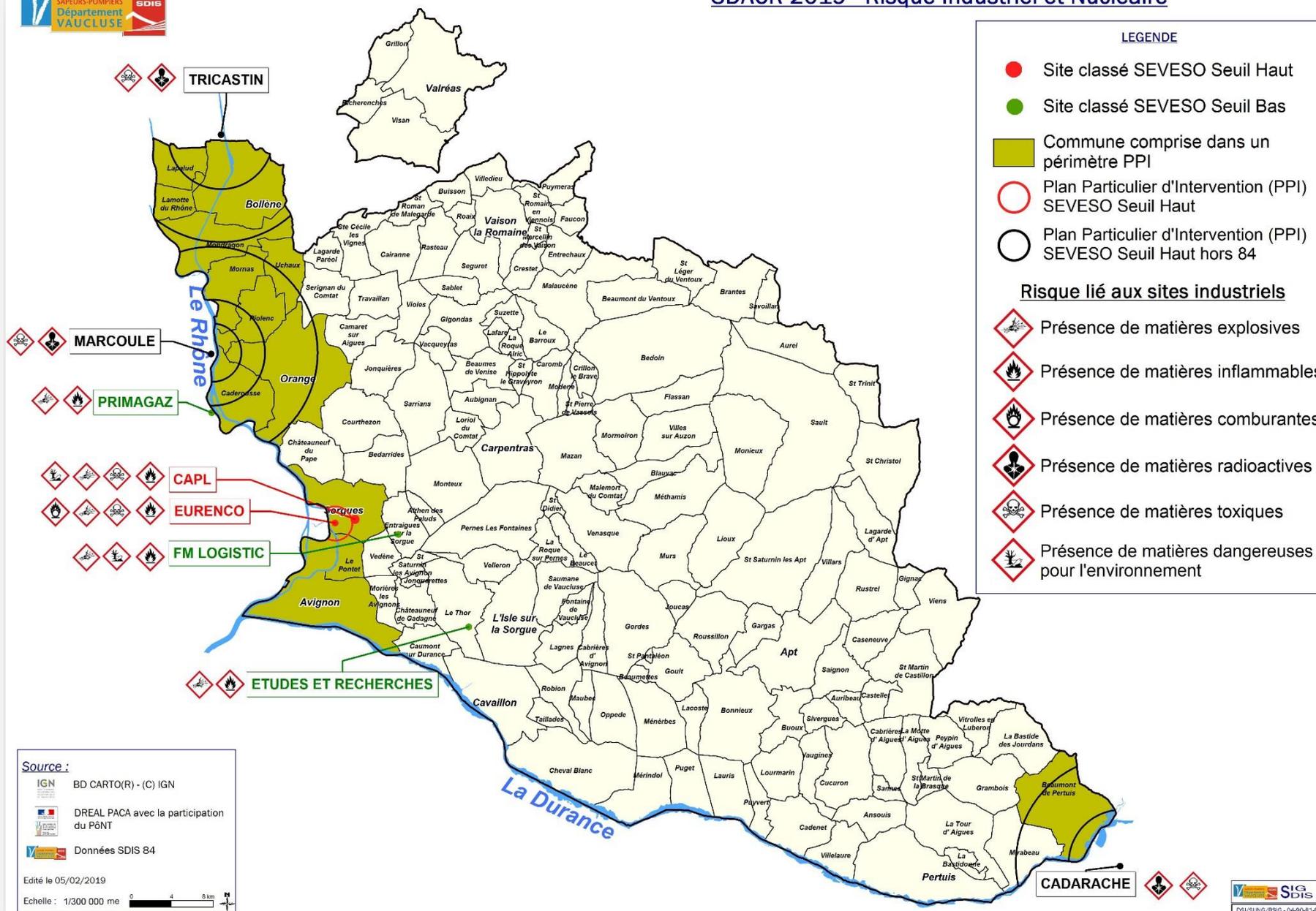
#### ⇒ **Impact**

Ce type d'évènement entraîne une mobilisation massive de moyens du SDIS et a un impact fort sur les populations nécessitant d'importantes réactions immédiates. L'évacuation ou le confinement sont souvent privilégiés, entraînant pour les communes, le déclenchement de leur PCS.

#### **Accidents marquants :**

- **1982** : Sorgues : explosion de résidus explosifs
- **1998** : Sorgues : incendie de produits phytosanitaires
- **1999** : Lorient-du-Comtat : incendie de produits pyrotechniques
- **2002** : Sorgues : incendie dans un atelier de synthèse pyrotechnique
- **2017** : Jonquières : explosion d'un dépôt de bouteilles de Gaz
- **2017** : Sorgues : incendie dans un stockage extérieur de produits chimiques

## SDACR 2019 - Risque Industriel et Nucléaire



### **1.3.3. Accessibilité des centres anciens**

#### ⇒ **Analyse**

Le Vaucluse compte 151 communes dont certaines ont tout ou une partie de leur centre-ville difficilement accessible aux engins de lutte contre l'incendie (FPT et EPA).

#### ⇒ **Impact**

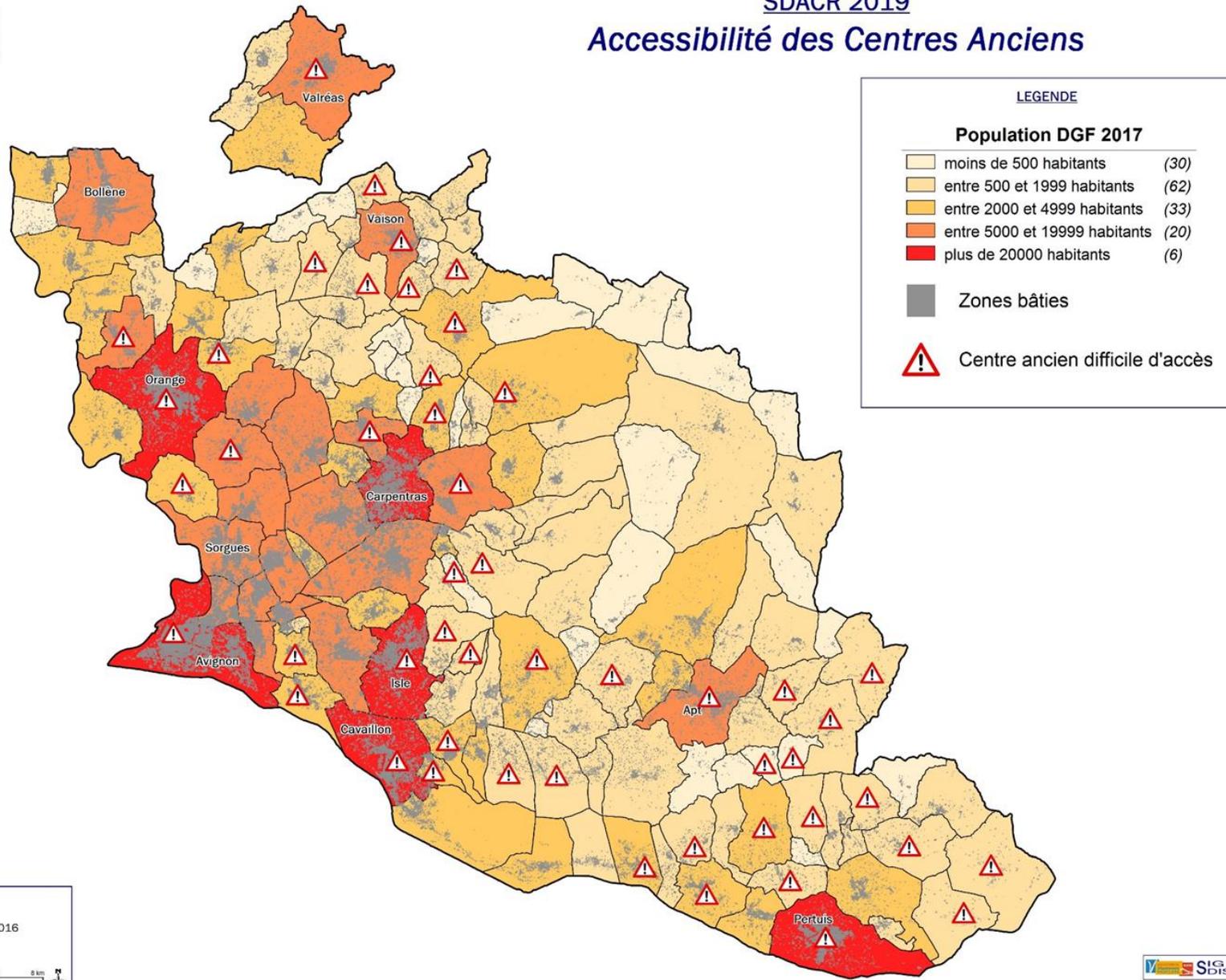
Les centre-villes sont essentiellement composés d'habitats anciens. Un feu d'habitation peut rapidement se propager et évoluer en feu d'îlot ou de quartier. L'acheminement des secours dans ces lieux difficiles d'accès fait appel à une connaissance locale du centre d'incendie et de secours intervenant en premier appel.

Pour faire face à cette problématique, et en complément de la connaissance locale, le SDIS s'est lancé dans l'acquisition de moyens aériens compacts et d'engins polyvalents disposant d'un gabarit plus étroit notamment :

- Un BEA 18 m
- Une EPC 32 m compacte à AVIGNON
- Un programme d'acquisition de 9 CCRL

## SDACR 2019

### Accessibilité des Centres Anciens



Source : Données SDIS 84  
INSEE  
BD TOPO® ©IGN - 2016

Edité le 15/10/2018

Echelle : 1/300 000 ime



### 1.3.4. Protection des œuvres

#### ⇒ Analyse

Le Vaucluse dispose d'un important patrimoine culturel.

La protection des œuvres fait partie intégrante des missions confiées aux sapeurs-pompiers. Instituée par la loi n°2004-811 du 13 août 2004, dite modernisation de Sécurité Civile, elle voit son application notamment au travers du décret du 13 septembre 2005 relatif à l'ORSEC et de l'arrêté du 15 décembre 2006 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP relevant du ministre chargé de la culture.

Désormais, les sapeurs-pompiers doivent intégrer dans leur raisonnement tactique des processus de protection des biens de valeur consistant soit à les protéger sur place, soit à les déplacer pour les mettre en sécurité dans une priorité définie par le conservateur ou l'exploitant lui-même.

Ces actions doivent être préalablement réfléchies, anticipées, partagées avec l'exploitant et faire l'objet d'entraînements communs.

Mises à part quelques rares exceptions comme la médiathèque Ceccano à Avignon, les établissements Vauclusiens disposant d'œuvres n'ont pas encore intégré cette démarche.

#### ⇒ Impact

Afin d'éviter la dégradation ou destruction des biens culturels par un feu ou une inondation, le SDIS se lance dans une démarche de conseiller technique auprès des exploitants qui le souhaiteraient de manière à ce qu'ils élaborent leur « plan de sauvegarde », plan qui sera annexé au Plan Communal de Sauvegarde de la commune concernée.

Cette action, liant l'opération, la prévention et la prévision, nécessite :

- De former l'encadrement
- De dégager du temps aux officiers référents désignés
- D'élaborer des ETARE spécifiques
- De compléter nos processus opérationnels.

Les RETEX effectués sur ce sujet au niveau national démontrent le rôle moteur des élus de la commune dans l'élaboration de ces plans en concertation avec les exploitants et les conservateurs.



## 1.4. Risques sociétaux

### 1.4.1. L'écotourisme

#### ⇒ Analyse

Le Vaucluse dispose de sites naturels réputés et fréquentés notamment pour ses randonnées et ses activités sportives. Le développement des infrastructures, de nouveaux parcours touristiques et la démocratisation des vélos électriques ainsi que des GPS conduisent de plus en plus de personnes, sportives ou non, à arpenter des sites naturels difficiles d'accès. Parmi les plus fréquentés on trouve :

- Le Luberon
- Les Gorges du Toulourenc et du Régalon
- Le Mont Ventoux

#### Particularités du site « Mont Ventoux » :

Avec une altitude de 1912 mètres, le Mont Ventoux est une montagne singulière. Le climat méditerranéen associé à son altitude élevée engendre de fortes variations météorologiques. Les températures moyennes au sommet oscillent de -6°C en hiver à 15°C maximum en été mais l'amplitude avec le piémont y est particulièrement marquée (températures minimales moyennes au piémont : 1°C et maximale : 30°C). Le vent y est présent 2 jours sur 3 à plus de 90 km/h venant de toutes les directions. Ce sont ces particularités qui rendent le Mont Ventoux attrayant depuis des siècles.

Aujourd'hui, plusieurs centaines de milliers de personnes le fréquentent chaque année pour y pratiquer toutes sortes d'activités touristiques :

- Tourisme de détente
- Tourisme vert (site classé « réserve biosphère » par l'UNESCO)
- Tourisme sportif (randonnées, ski, cyclotourisme, raids sportifs...)

#### Risques rencontrés :

- ▶ Risques naturels (neige, vent, inondations torrentielles, feux de forêt)
- ▶ Risques sociétaux (fréquentation humaine touristique et sportive)

#### ⇒ Impact

Mise à part une augmentation de nos interventions sur le secteur du Ventoux, les autres sites n'engendrent pas de suractivités particulières. Quelques pics d'activités sont ponctuellement observés sur le Toulourenc lors de fortes chaleurs. En septembre 2018, les préfets du Vaucluse et de la Drôme ont pris un arrêté commun d'interdiction d'accès aux gorges en cas de vigilance météorologique de niveau orange ou rouge pour pluies ou orages sur le bassin versant. La mise en place en 2017 du logiciel de localisation 18-112 au niveau du CTAU a apporté une aide précieuse au SDIS, tant sur le guidage de nos équipes pour rejoindre la victime que sur le guidage de la personne égarée évitant ainsi à nos services d'intervenir.

### **1.4.2. Manifestations exceptionnelles et grands rassemblements**

#### ⇒ **Analyse**

L'attrait touristique du Vaucluse favorise l'organisation d'évènements exceptionnels rassemblant un nombre important de personnes. Bien qu'occasionnelles ou organisées au maximum une fois par an, leur dimensionnement nécessite la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours auxquels est associé le SDIS.

#### **Ces manifestations marquantes sont :**

- Le Festival de théâtre d'Avignon rassemble des centaines de milliers de personnes sur trois semaines en juillet.
- Les feux d'artifices des communes d'Avignon et de Monteux en période estivale et rassemblant plusieurs dizaines de milliers de personnes.
- Le passage régulier d'une étape du tour de France, notamment l'ascension du Mont Ventoux organisée tous les quatre ans environ, et attirant plusieurs centaines de milliers de personnes.
- La foire internationale des brocanteurs à l'Isle-sur-la-Sorgue qui attire 80 000 personnes sur 5 jours.
- La fête de la Lavande chaque 15 août à Sault accueillant 15 à 20 000 personnes.
- La fête de la Véraison (1ère semaine d'août) à Châteauneuf du Pape accueillant 10 à 15 000 visiteurs sur 3 jours.

Le territoire départemental est aussi régulièrement impacté par des rassemblements de personnes non déclarés et regroupant un nombre non négligeable de personnes : Festivals techno, rassemblements des gens du voyage...

#### ⇒ **Impact**

Ces manifestations rassemblant un nombre conséquent de personnes dans des périmètres restreints, peuvent entraîner un retard dans l'acheminement des secours avec des problématiques d'accès, des difficultés d'accès à la DECI et représentent, pour certaines, un risque potentiel d'attentat.

Pour y faire face, le SDIS est en mesure de réaliser des ETACO voire de procéder à un pré-positionnement d'un dispositif de sécurité au plus près de l'évènement.

### 1.4.3. Parcs à thème

#### ⇒ Analyse

Le Vaucluse accueille 3 parcs à thème, dont 2 dans une zone d'activité en plein développement (ZAC de Beaulieu à Monteux) :

- Le parc « Alexis GRUSS » situé sur la commune de Piolenc, ouvert de juin à septembre, permet de découvrir les activités du cirque. Sa capacité journalière est de 1390 personnes par jour.
- Le Parc « WAVE ISLAND » (ex Splash Word), situé à Monteux, ouvert de juin à septembre, est un parc d'activités aquatiques à sensations. Sa capacité d'accueil est de 8000 personnes par jour.
- Le Parc « SPIROU », situé à Monteux est ouvert toute l'année et permet d'accueillir 10 000 personnes par jour.

#### ⇒ Impact

##### Risques associés :

- Risques courants : SUAP, Incendie.
- Risques complexes : risques bâtimentaires (interventions de grandes hauteurs notamment au parc Wave Island) et risque attentats.

L'implantation des parcs sur la commune de Monteux a eu pour conséquence une augmentation notable des interventions pour secours à personne (+ 80 interventions en moyenne sur la période estivale).

#### **1.4.4. Epizooties**

##### ⇒ **Analyse**

Une épizootie est une maladie frappant une espèce animale ou un groupe d'espèces dans son ensemble. Une épizootie peut toucher des animaux d'élevages (encéphalopathie spongiforme bovine, fièvre aphteuse, ...) ou des animaux sauvages (grippe aviaire). Certaines de ces maladies sont transmissibles à l'homme. Le département du Vaucluse est exposé puisqu'il compte notamment des élevages de volailles susceptibles d'être touchés.

Lors d'un risque d'épizootie, les sapeurs-pompiers concourent avec les autres services et professionnels concernés aux opérations de lutte contre les maladies touchant le règne animal.

Dans le cadre de leurs compétences, ils procèdent aux missions suivantes :

- soutien sanitaire initial aux opérations ;
- conseils pour la mise en œuvre des bûchers et sécurité ;
- apport initial en eau des rotoluves.

##### **Événements marquants en France :**

- 1993 : épidémie de peste porcine
- 1996 : crise de la vache folle
- 2003 à 2006 : épidémie mondiale par le virus H5N1

##### ⇒ **Impact**

S'agissant de la protection et de la prise en charge des populations, le COTRRIM départemental a classé les épizooties en niveau de tension faible et en niveau fort pour la protection des biens des territoires et de l'environnement.

Le SDIS 84 pourra mobiliser les unités CMIC, les équipes animalières appuyées des vétérinaires du SSSM.

Suivant le niveau de sollicitation et à partir du moment où l'épidémie durerait dans le temps, il pourra être fait appel au COZ afin d'être renforcé en matériels spécifiques liés à la protection des intervenants.

### 1.4.5. Risques émergents

#### ⇒ Analyse

- **Violences urbaines et incivilités envers les Sapeurs-Pompiers**

Depuis les émeutes urbaines de 2005, les Sapeurs-Pompiers interviennent dans des conditions très souvent périlleuses, difficiles voire violentes où incivilités, insultes, dégradations de matériels et agressions physiques font désormais malheureusement partie de leur quotidien.

Le nombre d'agressions déclaré est en constante progression avec une augmentation d'environ 15% par an depuis 2015 ce qui représente 2280 déclarations en 2016 à l'échelle nationale.

Les Sapeurs-Pompiers vauclusiens ne sont pas épargnés par ces menaces avec une moyenne de 20 déclarations par an depuis 2014 et une augmentation en 2018 avec 27 dépôts de plainte suite à des agressions diverses.

- **Grands entrepôts**

Actuellement sur le Vaucluse, il existe 32 entrepôts soumis à autorisation (supérieur à 300.000 m<sup>3</sup>) principalement sur l'axe rhodanien. Un projet de 40 ha de bâtiments est en cours de finalisation sur Bollène et quelques études également sur Jonquières. Compte tenu de la position géographique du département, des terrains disponibles et de la politique actuelle de transport logistique, il est probable que ce type d'entrepôt se développe dans les années futures.

- **Développement des centrales photovoltaïques**

Une dizaine de projets a été étudiée sur le département depuis 10 ans. Une tendance ciblerait des aménagements sur des plans d'eau. Le Vaucluse en comporte 2 dont celui de Piolenc considéré comme le plus grand d'Europe.

- **Evolutions constructives et bâtementaires :**

- ▶ **Matériaux de Façades :** Avec les nouvelles contraintes environnementales (déperdition énergétique), on constate l'apparition de nouveaux procédés d'isolation thermique de façade (cf *PIO DGSCGC 2018-01*).

- ▶ **Constructions bois :** aujourd'hui, la volonté du législateur est de développer la construction (notamment en bois) et d'accepter une approche par objectif plutôt qu'une approche prescriptive (loi du 10/08/2018 pour un état au service d'une société de confiance dite loi ESSOC). Il existe un projet de construction d'un bâtiment R+7 en bois sur Avignon avec pile à hydrogène.

- ▶ **Constructions en forêt :** Malgré la validation de cartes d'aléa et de PPRIF, on constate de plus en plus de projets concernant le développement d'habitats, avec création de zones d'interface forêt-habitat.

► **Éléments issus de la Recherche des Causes et des Circonstances des Incendies (RCCI) :**

- **Vieillissements et fragilisation de la population :** On constate le développement de résidences pour sénior avec services non classées ERP, mais qui concentrent des personnes de plus en plus dépendantes.
- **Balcons :** Stockages de plus en plus importants sur balcons.
- **Mal logement :** Location de locaux transformés en logements pour des personnes en situation irrégulière ou de grande pauvreté. Phénomène particulièrement rencontré dans les centres anciens.

⇒ **Impact**

Les retours d'expériences concernant les risques émergents font apparaître une évolution importante des risques et des contraintes pour les intervenants.

- **Violences urbaines et incivilités envers les Sapeurs-Pompiers :** Face à l'augmentation inquiétante des agressions envers les Sapeurs-Pompiers, le Ministère de l'Intérieur a proposé, dans une circulaire du 30 mars 2015, d'établir des protocoles opérationnels permettant d'assurer la sécurité des intervenants avec l'appui des forces de l'ordre.  
Pour le Vaucluse, il existe un « protocole régissant les modalités d'interventions des services de secours en cas de troubles à l'ordre public et de risques de violences de type urbain » établi entre la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale et le SDIS sous l'autorité du Préfet, dont la dernière mise à jour date du 29 juillet 2018.  
Afin de préparer au mieux les situations à risques, une stratégie départementale d'actions pour la protection des pompiers en intervention a été initiée par le Préfet. Elle sera déclinée sous la forme d'un protocole interservices et fera l'objet d'un plan d'action au sein du SDIS. Ce dernier, dénommé Prévention des Agressions de Sapeurs-Pompiers en Intervention « PASPI », vise à prévenir le risque d'agression par :
  - La détection précoce des comportements dangereux, et ce, dès la prise d'appel,
  - L'adaptation des procédures opérationnelles,
  - L'accompagnement de la prise en charge des Sapeurs-Pompiers victimes d'agression (Dépôt de plainte et suivi psychologique notamment).
- **Grands entrepôts :** on constate un sous-dimensionnement des besoins en eau définis à la conception au regard de ceux réellement utilisés par nos services et une difficulté d'éviter la propagation aux autres cellules qui peuvent désormais atteindre réglementairement les 12.000 m<sup>2</sup>. Les moyens aériens (échelle, bras élévateur) sont parfois inefficaces compte tenu de la longueur des murs Coupe-Feu (supérieur à 100 m donc inaccessibles) et des problématiques liées aux fumées particulièrement importantes sur ce type de sinistre.
- **Photovoltaïque :** Il n'existe pas de problématique particulière nouvelle pour le SDIS, sous réserve du respect des règles de débroussaillage. Concernant le photovoltaïque en toiture, très développé en habitat individuel, les doctrines opérationnelles existantes permettent globalement une bonne prise en compte du risque. Ce dernier reste malgré tout présent pour les intervenants (exposition aux éléments sous tension et effondrement de toiture).

- **Evolutions constructives et bâtimementaires :**

- ▶ **Matériaux de Façades :** En cas de départ de feu, ces matériaux peuvent générer des propagations verticales et horizontales massives avec propagation aux appartements par l'extérieur, et nécessitent l'utilisation de plusieurs moyens aériens. Certains SDIS ont développé l'utilisation de drones.
- ▶ **Constructions bois :** Les incendies de bâtiments en bois font apparaître des problématiques pour limiter la propagation, des reconnaissances complexes et une utilisation importante en DECI.  
La volonté du législateur de ne plus associer les SDIS dans les études des permis de construire en habitations et code travail peut amener les sapeurs-pompiers à rencontrer quelques difficultés sur interventions. Le nombre de sinistres est d'ailleurs sensiblement en augmentation au niveau national et local.
- ▶ **Constructions en forêt :** L'augmentation du nombre d'habitations dans l'interface forêt-habitat impose une consommation importante de moyens de lutte et un besoin en eau accru pour la seule protection des bâtiments réduisant ainsi nos capacités à enrayer la cinétique du feu lui-même.
- ▶ **RCCI :**
  - **Vieillissements et fragilisation de la population :** Ces populations sont particulièrement concernées par les incendies domestiques.
  - **Balcons :** Stockages pouvant générer des propagations verticales et horizontales.
  - **Mal logement :** Problématique de non-respect des règles de sécurité (électrique, isolement,...) pouvant générer de nombreuses victimes et se développer en feux de quartier.
  - **Part des incendies volontaires :** Sur le Vaucluse 25% des causes investiguées par l'équipe RCCI « feu de bâtiments » ont une origine supposée volontaire.

## 1.5. Menace nombreuses victimes et terrorisme

### ⇒ Analyse

Compte tenu du contexte de menace terroriste sur le territoire métropolitain qui s'est malheureusement illustré en 2015 lors des attentats de « Charlie Hebdo » et du « Bataclan » puis le 14 juillet 2016 au sein de la Zone à Nice, les services publics doivent être en mesure d'apporter des réponses les plus efficaces et rapides possibles dans le but d'atténuer les impacts et de sauvegarder le maximum de vies humaines.

Le département de Vaucluse n'est pas épargné par ce risque (festivals, chorégies, grands rassemblements, établissements recevant du public à fort potentiel humain, nombreuses zones touristiques ...) et doit pouvoir s'y préparer.

### ⇒ Impact

La réponse du SDIS face au risque de nombreuses victimes (NOVI) a évolué en 2016. Elle s'appuie sur une montée en puissance progressive vers le mode d'action NOVI gradué sur trois échelons et déclenché selon les éléments recueillis à l'appel des secours.

En complément des moyens de secours à personnes déjà existants (VSAV, VLI, VLM) le SDIS a acquis trois véhicules de types Véhicule Poste de Soutien Médical (VPSM) et un véhicule d'appui Médical (VAM). Ils s'intègrent dans la montée en puissance spécifique au NOVI et disposent des outils techniques permettant la mise en œuvre de l'outil de recensement « SINUS ». Ils peuvent également être sollicités pour d'autres types d'interventions ou dans le cadre du SSO.

Une doctrine départementale d'intervention en matière de tuerie de masse, validée par le Préfet (Arrêté préfectoral du 10/07/2018 - diffusion restreinte), permet de garantir une réponse interservices adaptée à ce type d'évènement.

Pour s'intégrer à cette organisation spécifique liée à la menace attentat de type tuerie de masse, le SDIS a adapté sa réponse opérationnelle par :

- Son intégration dans l'organisation du plan NOVI version « Alpha » en qualité de force concourante,
- La participation au zonage interservices lié à ce type d'évènement,
- La constitution de 2 groupes d'extraction dotés de nouveaux équipements de protection (casques balistiques et gilets porte-plaque) positionnés dans les secteurs à fort potentiel touristique à savoir Avignon et Orange,
- La participation et l'organisation d'exercices départementaux interservices visant à améliorer la réponse face aux risques d'attentats.

Ces moyens viennent en complément de l'organisation de la réponse NOVI, sans nécessité d'achat spécifique complémentaire (matériel, engins) ni de répartition nouvelle des moyens déjà existants.

Cependant, la menace ayant par définition un caractère polymorphe et évolutif, le SDIS de Vaucluse a également développé depuis plusieurs années des formations pour intervenir en cas d'accident et d'attentat à caractère NRBCe (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique ou Explosif).

Le but de ces formations est d'apporter une réponse à ces risques spécifiques telle qu'elle est définie dans la doctrine nationale notamment dans les circulaires 700 et 800 du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN).

Les principaux objectifs de l'organisation de la réponse NRBCe sont :

- la préservation des vies humaines par la prise en charge des victimes contaminées,
- la protection spécifique de tous les intervenants,
- la limitation de la zone contaminée.

S'agissant de la menace terroriste, le COTRRIM, que ce soit pour la protection des populations ou des biens, obtient un niveau de tension modéré.

Outre les moyens spécifiques liés à la menace NRBCe, le SDIS 84 dispose de 2 groupes d'extraction, 1 GPRV, 1 GLDD ainsi qu'un groupe décontamination. Compte tenu du nombre de sapeurs-pompiers engagés sur ce type d'évènement, la chaîne de décontamination sera demandée systématiquement en renfort au COZ.

Certains de ces moyens sont issus d'une dotation nationale faisant l'objet d'une convention entre la DGSCGC et le SDIS de Vaucluse :

- une Unité Mobile de Décontamination (version 2004) d'une capacité de traitement de 20 personnes / heure.
- un lot national PRV (version 2018) permettant le traitement de 50 blessés invalides et 250 blessés valides.

De même, bien que notre département soit en capacité de fournir plusieurs GSAP, le COZ met à notre profit une Colonne SAP supplémentaire permettant soit de subvenir aux besoins de l'intervention elle-même soit de faire face à un sur-attentat éventuel.

## 2. COUVERTURE DES RISQUES

### 2.1. Milieu aquatique

Le domaine des interventions en milieu aquatique a pour objectif d'effectuer des missions de sauvetages, de protection de biens/environnement et de reconnaissances en milieux naturels, artificiels ou urbains, où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de l'eau en mouvement ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement en milieu humide (glace ou boue).

#### **2.1.1. Risques couverts**

- **Risques courants** : SUAP en milieu aquatique (noyade, accident de véhicule immergé, recherches...), sécurisation des intervenants en cas d'interventions sur le domaine nautique
- **Risques complexes** : Risque inondation ; Risque fluvial (TMD et bateau à passagers)

#### **2.1.2. Les moyens**

##### Spécialités

##### ⇒ Le **Sauvetage Aquatique (SAV)**

Les SAV utilisent des techniques et matériels proches du secours en mer ainsi que de l'eau-vive. Ils interviennent avec ou sans embarcation, en surface, lors des sinistres de la vie courante ou en cas de risque majeur lors des inondations. Leur mission consiste également à sécuriser l'intervention d'autres équipes de sapeurs-pompiers. Le SAV se déploie par agrès isolé, unité ou Groupe SEV (ORSEC)

##### ⇒ Les **Scaphandriers Autonomes Légers (SAL)**,

Tous les plongeurs sont avant tout des sauveteurs aquatiques. Les SAL interviennent en milieu hyperbare depuis la berge ou une embarcation avec scaphandre ou narguilé. Parmi eux les scaphandriers en Surface Non Libre (SNL) sont capables d'effectuer des interventions en cavité naturelle ou sous plafond (inspection de coques des bateaux de gros gabarit, épave, parc de stationnement submergé, ...).

##### ⇒ Les **pilotes d'embarcations (COD4)**

Les pilotes COD4 sont capables de mettre en œuvre les embarcations du SDIS en milieu difficile (eau chargée, courant) pour des missions de reconnaissances, protection de bien ou de l'environnement et des sauvetages.

### Effectifs actuels

- SAV : 90
- SAL : 22
- COD4 : 200

### Moyens matériels

La couverture des risques aquatiques nécessite l'emploi de véhicules hors-chemin (type VLHR et CCF) mais également des matériels spécifiques roulants (VPL : Véhicule Plongeurs), non roulants (embarcations d'assistance, de reconnaissance et de sauvetage d'une longueur maximale de 5 mètres et de capacité d'emport de personnes limitée) ainsi que des lots spécifiques « voie d'eau » et « feu de navire »,

Pour répondre aux risques d'inondation, le SDIS s'appuie sur des groupes particuliers dont le format est identique pour tous les départements de la zone Sud.

Le SDIS 84 est en capacité d'engager :

- 2 GSEV
- 3 GPI ou GAI

Ces moyens départementaux spécifiques sont dimensionnés pour répondre à des phénomènes climatiques pouvant être rencontrés couramment sur le département.

En cas d'événement d'ampleur exceptionnelle, des moyens complémentaires pourront alors être demandés au COZ comme :

- Des GSEV, GAI ou GPI,
- Des unités spécialisées pour la lutte contre les feux de navires,
- Des moyens lourds en épuisement type ESOL,
- Des moyens aériens pour treuillage et commandement,
- Une coordination des moyens aériens (C3D).

Groupe SEV		EFFECTIFS	CAPACITE	
GSEV	- 1 VLHR (CdG Aqua) - 1 VLHR VAQUA (SAV Hélic) - 1 VLHR VAQUA +BLS - 1 VLHR VAQUA +BRS - 1 CTU VAQUA	Sauvetage en milieux aquatiques à fort courant	14	4
				
Groupe Assistance Inondation		EFFECTIFS	CAPACITE	
GAI	- 1 VLHR (CdG) - 1 VLHR +BLS - 1 VLHR + BLR - 2 CCFM - 1 CTU + Lot épuisement + MPE + gpe élect.	Reconnaissance, mise en sécurité, pompage, ravitaillement, soutien	19	10
				
Groupe Polyvalent Inondation		EFFECTIFS	CAPACITE	
GPI	- 1 VLHR (CdG) - 4 CCFM - 1 CTU + Lot épuisement + MPE + gpe élect.	Épuisement, protection de biens, dégagement voie publique, ravitaillement	21	10
				

### **2.1.3. Sollicitation OPS sur 5 ans (moyenne / an)**

- ⇒ SAV : en moyenne 30 interventions par an (sans prendre en compte la pondération ORSEC)
- ⇒ SAL : 20 (exclusivement en missions hyperbare)
- ⇒ COD4 : intégré au départ SAV ou SAL

### **2.1.4. Evolution des risques**

- ⇒ Trafic fluvial marqué sur le Rhône (bateaux à passagers : 93 000 personnes transportées sur secteur Rhône-Saône en 2017 ; évolution de + 3% par an depuis 2010 – Fret : 234 000 Tonnes transportées sur Avignon en 2017 ; Evolution de - 7% depuis 2015).
- ⇒ Projet de développement d'un port marchandises sur Avignon – Courtine (Confluence Rhône-Durance).
- ⇒ Projet de création d'une marina de plaisance privée sur Avignon- Île Piot.
- ⇒ Projet de développement de l'offre bateau-hôtel et bateau-résidence.

### **2.1.5. Prospective sur 5 à 10 ans**

#### ⇒ **Domaine Nautique**

- Mener une réflexion sur le développement de la spécialité nautique dans le cadre du Mécanisme Européen de Protection Civile
- Positionner le SDIS dans la réponse ORSEC Rhône dans une logique interdépartementale de couverture du risque fluvial
- Définir la réponse matérielle adaptée à la couverture du Rhône, y compris les points d'accès au fleuve
- Développer des outils de recherche et de reconnaissance limitant l'exposition des personnels (caméras thermiques, drones)

#### ⇒ **SAV**

- Ajuster le nombre de spécialistes en fonction de la taille et de la capacité des compagnies OPS
- Améliorer la sécurité des personnels primo-intervenant en inondation
- Poursuivre l'acquisition d'agrès gonflables à déploiement rapide adaptés aux milieux aquatiques difficiles et à l'inondation

#### ⇒ **SAL**

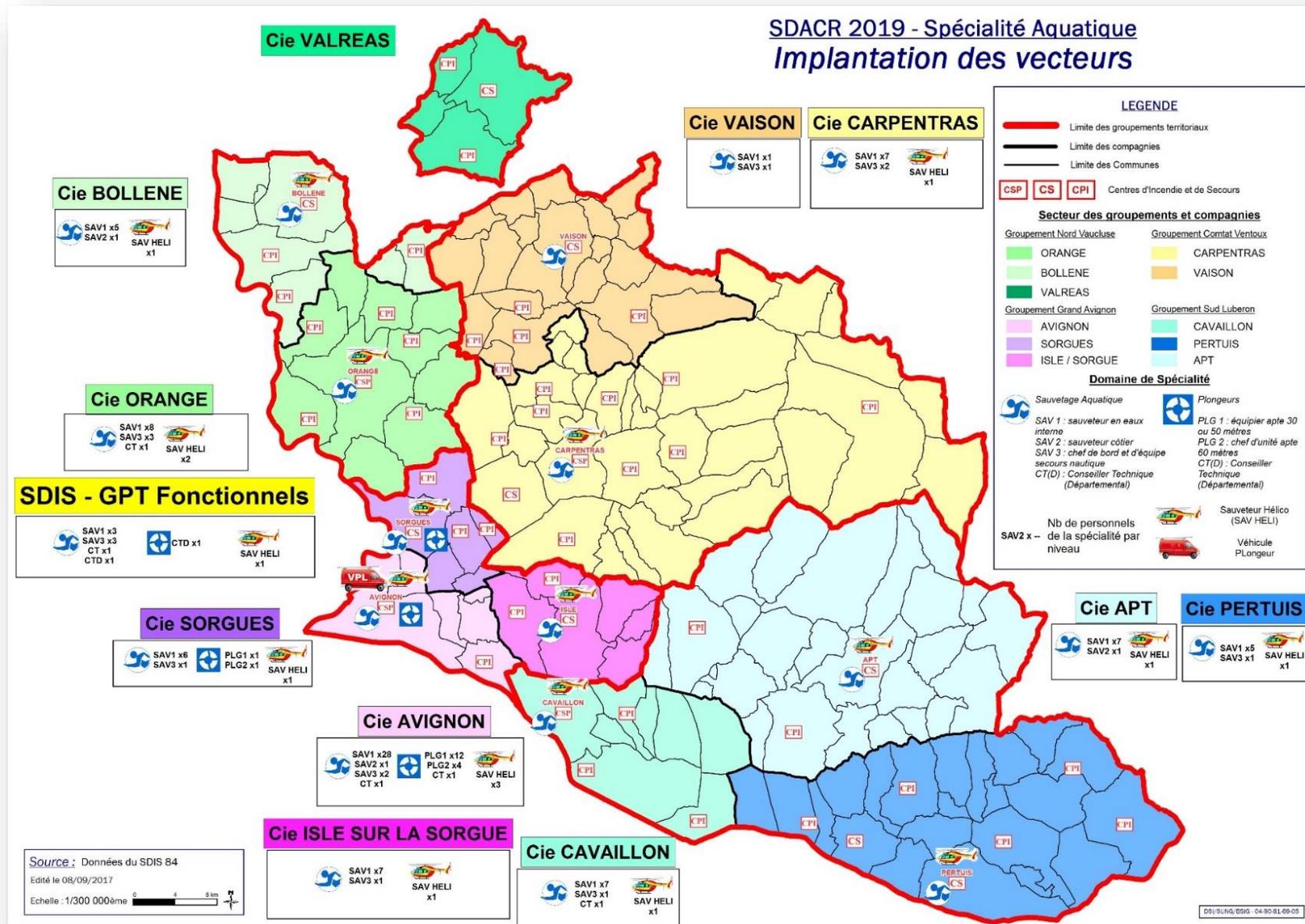
- Améliorer la sécurité et la technicité des intervenants SAL pour faire face aux conditions d'intervention rencontrées dans le département
- Envisager une réponse mutualisée inter-SDIS

#### ⇒ **COD4**

- Améliorer la sécurité des futurs pilotes d'embarcation en réformant la formation
- Ajuster la quantité du parc d'embarcations et améliorer la répartition en développant des moyens d'intervention adaptés aux risques locaux (Intervention sur plan d'eau ou petits cours d'eau notamment)

## 2.1.6. Mutualisation

- ⇒ L'ensemble des SDIS limitrophes disposent d'équipes spécialisées permettant de couvrir les interventions en milieu aquatique.
- ⇒ Les équipes nautiques du SDIS 84 sont susceptibles d'intervenir dans d'autres départements dans le cadre de renforts zonaux ou nationaux.



## 2.2. Feux de forêt

### 2.2.1. *Risques couverts*

- **Risques courants** : Feux d'herbe péri-urbain, feux de broussailles
- **Risques complexes** : Feux de forêt

### 2.2.2. *Moyens*

#### Effectifs

La lutte contre les feux de forêt s'appuie sur la formation FDF de niveau 1 à 5. Compte tenu de la sollicitation importante et saisonnière de ces missions, l'ensemble des sapeurs-pompiers du SDIS est formé FDF.

#### Moyens matériels

- **Le parc CCFM**

Le SDIS a la capacité journalière d'armer en instantané 48 CCFM soit l'équivalent de 12 Groupes d'Intervention Feux de Forêt. Cette capacité de réponse est valable, tant pour le risque Feux de Forêt que pour le risque inondation.

Le parc actuel, composé de 98 CCFM assure un maillage efficace sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, le SDIS se tourne vers une réduction du parc au profit d'engins plus polyvalents permettant de répondre à la fois aux risques liés à l'interface forêt-habitat, mais également aux incendies urbains et aux interventions diverses.

- **Les CCA**

Depuis 2009, le SDIS a fait l'acquisition initiale de 4 CCA (Camion-Citerne d'Attaque). Leur utilisation pendant 4 années consécutives (2015 – 2018) a montré l'intérêt non négligeable de ces engins dans la lutte contre les incendies de différentes natures que ce soit par :

- ▶ leur aptitude routière (possibilité hors route),
- ▶ leur grande capacité en eau (11 000 litres),
- ▶ leur possibilité d'attaque massive à l'aide du canon (utilisation en « one shot »),
- ▶ la sécurité accrue du personnel (moins exposé car la manœuvre du canon s'effectue depuis la cabine).

La couverture du risque feux de forêt sera complétée à moyen terme par l'achat de 2 CCA supplémentaires.

- **Le GALF (Groupe d’Alimentation Feux de forêt)**

Depuis 2009, la capacité d’engagement en GALF se réduit à un car le SDIS ne dispose plus que d’un seul VTM (Véhicule de Transport de Matériel). Cependant, la faible sollicitation de ce groupe et le maillage relativement important du territoire en Point d’Eau Incendie et Point d’Eau Naturel ou Artificiel font que le nombre de GALF peut se limiter à 2 en positionnant stratégiquement, au Nord et au Sud, des véhicules adaptés remplaçant le VTM ainsi que les CCGC 22000.

- **Capacités d’engagement**

Issus de divers retours d’expérience et de données extraites du système de gestion opérationnelle, le SDIS 84 est en capacité de déployer des moyens spécifiques de lutte contre les feux de forêt dans les 2 heures : 12 GIFF (soit 48 CCFM), 2 MIL (Soit 4 CCA), 1 GALF et 4 Motos tout-terrain.

Des moyens complémentaires pourront être demandés au COZ :

- ▶ Colonnes FDF supplémentaires,
- ▶ Moyens aériens de lutte (ABE, HBE) et d’hélico de commandement,
- ▶ DIR, DIH et spécialistes sur la mise en place de feux tactiques.

### **2.2.3. Evolution des risques**

Ce risque reste important pour toute la zone sud de la France. On note que la hausse des températures estivales et des épisodes de canicule favorisent le développement de feux catastrophiques.

### **2.2.4. Prospective**

Les RETEX des saisons estivales (2016 et 2017) ont conduit aux objectifs suivants :

- ⇒ Améliorer la sécurité et le confort thermique des Sapeurs-Pompiers en les équipant d’EPI plus adaptés aux feux d’espace naturel.
- ⇒ Poursuivre la stratégie d’attaque des feux naissants et améliorer la détection précoce des départs de feux (caméras thermiques, drones).
- ⇒ Maintenir un potentiel matériel permettant de répondre au minimum à 2 feux de forêt de niveau colonne tout en assurant une réponse territoriale de proximité aux feux d’espace naturel.
- ⇒ Développer des méthodes de lutte adaptées au relief du département, notamment les feux tactiques et les établissements de Grande Longueur.
- ⇒ Confirmer le rôle de la cellule pluridisciplinaire de RCCIF
- ⇒ Mener une réflexion sur le développement de la spécialité Feux de forêt dans le cadre du Mécanisme Européen de Protection Civile

### **2.2.5. Mutualisation**

La lutte contre les feux de forêt est déjà organisée au niveau zonal et extra-zonal par l’engagement de colonnes curatives ou préventives. Le RETEX de la saison 2017 a démontré l’intérêt de l’utilisation d’un HBE mutualisé avec des départements limitrophes lors de jours à risques « extrêmes ».

Des conventions interdépartementales avec les départements limitrophes ont été signées permettant de bénéficier de renforts rapides. Ce dispositif permet de lutter efficacement sur tout départ de feu naissant en périphérie de notre département.

**COMTAT VENTOUX**

**NORD VAUCLUSE**

**GRAND AVIGNON**

**SUD LUBERON**

**LEGENDE**

- Limite des groupements territoriaux
- Limite des compagnies
- Limite des Communes

CSP CS CPI Centres d'Incendie et de Secours

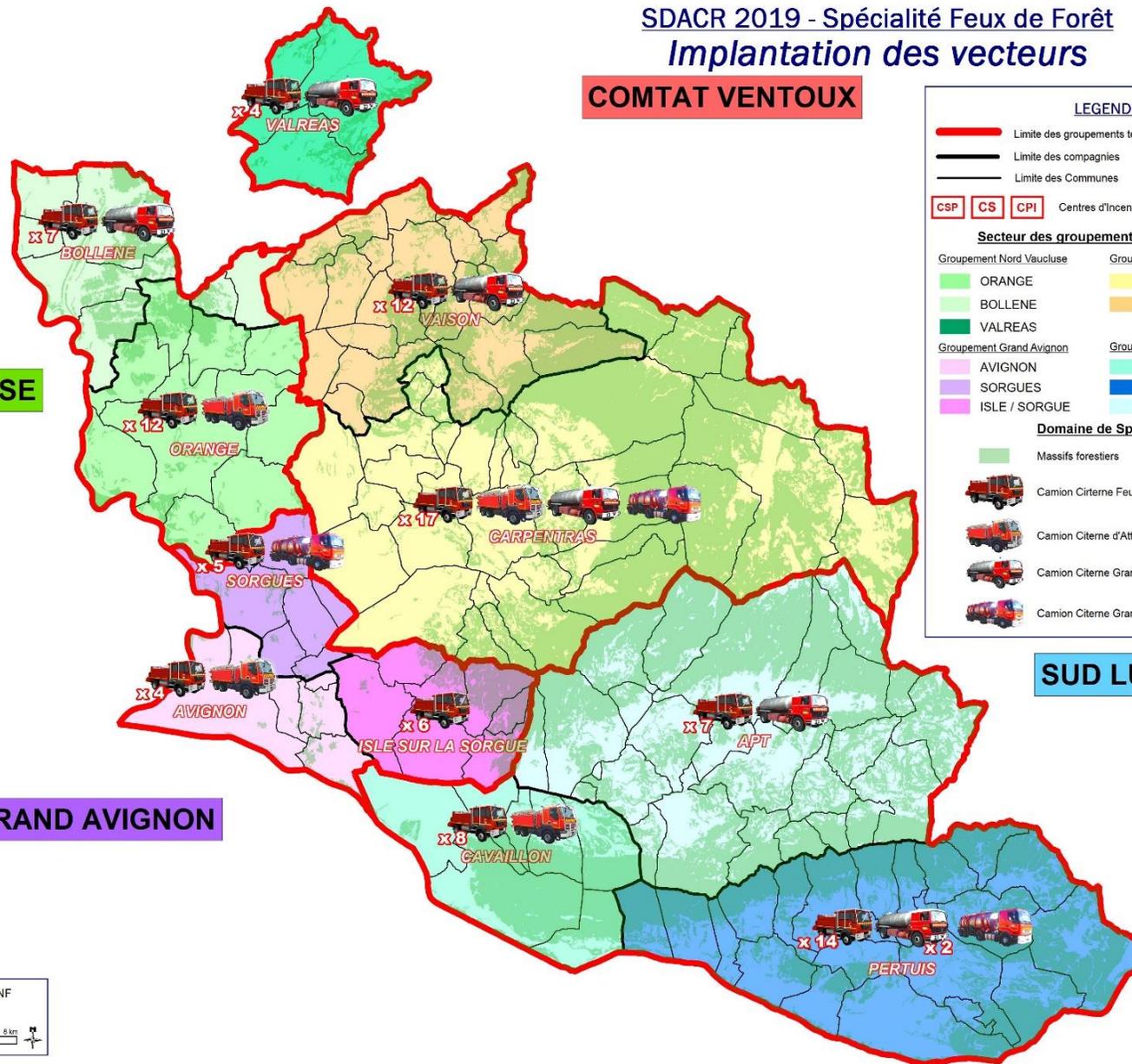
**Secteur des groupements et compagnies**

Groupement Nord Vaucluse	Groupement Comtat Ventoux
ORANGE	CARPENTRAS
BOLLENE	VAISON
VALREAS	
Groupement Grand Avignon	Groupement Sud Luberon
AVIGNON	CAVAILLON
SORGUES	PERTUIS
ISLE / SORGUE	APT

**Domaine de Spécialité**

- Massifs forestiers

- Camion Citerne Feux de Forêt
- Camion Citerne d'Attaque
- Camion Citerne Grande Capacité 10000 L
- Camion Citerne Grande Capacité 20000 L



Source : Données du SDIS 84 et ONF  
Édité le 07/02/2019  
Echelle : 1/300 000ème

## 2.3. Milieu périlleux

Le domaine du milieu périlleux a pour objectif d'effectuer des missions de reconnaissance et ou de sauvetage en milieux naturels ou artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

### 2.3.1. *Risques couverts*

- ⇒ **Risques courants** : SUAP en soutien des équipes sapeurs-pompiers pour évacuation de personnes à forte corpulence, prise en charge et évacuation de blessés sur le domaine skiable (risque saisonnier), recherches...
- ⇒ **Risques complexes** :
  - Risques liés aux bâtiments (évacuation en toiture ou sur ouvrages aériens difficilement accessibles) ;
  - Risques sociétaux (Reconnaissance et sauvetage en moyenne montagne – Mont Ventoux ; en canyon – Gorges du Toulourenc, en milieu souterrain – Avens du plateau de SAULT) ;
  - Risques émergents (éoliennes).

### 2.3.2. *Les moyens*

#### Les spécialités

- ⇒ **Le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (G.R.I.M.P.)**  
Il utilise des techniques et des matériels proches du secours en montagne. Il intervient pour des reconnaissances ou des secours en milieu escarpé et/ou difficile d'accès ; sur accident de circulation en ravin ; en milieu enneigé ; pour sécuriser des sites dangereux ; pour sécuriser l'intervention d'autres équipes de sapeurs-pompiers. Le concours à un hélicoptère (Demande de renforts nationaux) est un vecteur privilégié pour cette spécialité.
- ⇒ **Le Spéléo-Secours**  
En complément de l'Association du Secours-Spéléo Français, seule équipe compétente pour assurer les secours en cavité souterraine (les sites souterrains comprennent les cavités souterraines, naturelles ou artificielles, qu'elles soient noyées ou à l'air libre), l'équipe Spéléo-Secours assure la « logistique » de surface et la médicalisation en cas de secours en site souterrain et est également capable d'effectuer des assistances et des secours en cavité.
- ⇒ **Le Secours Mont-Ventoux**  
La distribution des secours dans les stations de ski de Beaumont du Ventoux et de Bedoin est assurée par les CIS de Malaucène et Bedoin par conventions signées entre les communes concernées et le SDIS. Ce dernier est chargé pour le compte des communes, sous l'autorité du maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours telles que définies dans la convention, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble des stations.

### Effectifs actuels

- ⇒ GRIMP : 60 spécialistes répartis uniformément dans les groupements territoriaux dont 18 formés au secours hélicoptéré et 16 formés module neige.
- ⇒ Secours-Spéléo : 7 (1 CTD, 3 équipiers, 1 médecin, 2 infirmiers)
- ⇒ Secours Mont-Ventoux : Personnels des CIS Bedoin et Malaucène essentiellement, qui peuvent mutualiser en cas de besoins.

### Moyens matériels

Le secours en milieu périlleux s'appuie sur 3 véhicules dédiés de type tout terrain Pick-Up équipés d'une cabine permettant l'acheminement de matériel en zone escarpée.

Ces véhicules dénommés Véhicules de Secours Montagne (VSM), sont répartis sur Avignon, Carpentras et Apt.

### **2.3.3. Sollicitation OPS sur 5 ans (moyenne / an)**

- ⇒ GRIMP : en moyenne 60 interventions par an.
- ⇒ Secours-Spéléo : 2 secours depuis 5 ans.
- ⇒ Secours Mont-Ventoux : Très aléatoire en fonction de l'enneigement et des journées d'ouvertures (de 0 à 200 secours / an).

### **2.3.4. Evolution des risques**

La tendance globale est sensiblement à la hausse notamment par :

- ⇒ Une fréquentation sur le Mont Ventoux en augmentation (Hiver très aléatoire) avec le développement d'activités touristiques et sportives (Raid ; Trail ; Accrobranches ; kart).
- ⇒ Un projet avancé de classement en Parc naturel Régional du Ventoux et un projet européen Natura 2000 en cours de réalisation.
- ⇒ Le développement de l'activité spéléo sur le territoire vauclusien (Nombreux avens dont l'exploration est au-delà des 400 m).

### **2.3.5. Prospective sur 5 à 10 ans**

#### ⇒ **Domaine Milieu Périlleux**

- Améliorer les conditions d'intervention des équipes de secours et de prise en charge des victimes sur les hauteurs du Mont Ventoux (local à aménager, quad polyvalent facilitant les transits et le transport de victime)
- Développer des outils de recherche et de reconnaissance limitant l'exposition des personnels (caméras thermiques, drones).

#### ⇒ **GRIMP**

- Acquérir un véhicule type VSAV tout-terrain adapté, pour extraire les victimes en milieu escarpé ou sur les feux de forêt.
- Maintenir les ressources spécifiques à proximité des secteurs identifiés comme accidentogènes.

#### ⇒ **ISS**

- Développer le partenariat entre l'équipe ISS et le SSF.
- Poursuivre la formation et maintenir les compétences des équipes médicales de l'avant.

#### ⇒ **Secours Mont-Ventoux**

- Maintenir la compétence Secours en montagne pour le Mont Ventoux considéré comme site de moyenne montagne.
- Mutualiser les formations sur domaine skiable avec les SDIS limitrophes confrontés à ce risque (SDIS 04 et SDIS 26).

### **2.3.6. Mutualisation**

- ⇒ L'ensemble des SDIS limitrophes disposent des compétences GRIMP.
- ⇒ Les SDIS 04 et 26 disposent de personnels formés aux interventions en milieu enneigé
- ⇒ Les équipes Milieu périlleux du SDIS 84 sont susceptibles d'intervenir dans d'autres départements dans le cadre de renforts zonaux ou nationaux.

# SDACR 2019 - Spécialité Milieu Périlleux

## Implantation des vecteurs

### COMTAT VENTOUX

IMP2 x11  
IMP3 x4  
CT x1

NEIGE  
x14

Jour x6  
Nuit x3

ISS x1

### LEGENDE

— Limite des groupements territoriaux  
— Limite des compagnies  
— Limite des Communes

CSP CS CPI Centres d'Incendie et de Secours

#### Secteur des groupements et compagnies

Groupement Nord Vaucluse	Groupement Comtat Ventoux
ORANGE	CARPENTRAS
BOLLENE	VAISON
VALREAS	
Groupement Grand Avignon	Groupement Sud Luberon
AVIGNON	CAVAILLON
SORGUES	PERTUIS
ISLE / SORGUE	APT

#### Domaine de Spécialité

Intervention en Milieu Périlleux	Secours Mont-Ventoux
IMP 2 : Equipier sauveteur	Habilitation Neige
IMP 3 : Chef d'unité	Habilitation Hélicoptère
CT(D) : Conseiller Technique (Départemental)	Véhicule Secours Montagne

Nb de personnels de la spécialité par niveau

ISS : Intervention Spéléo-Secours

### NORD VAUCLUSE

IMP2 x2

### SDIS - GPT Fonctionnels

CTD x1

NEIGE  
x1

Jour x1  
Nuit x1

### GRAND AVIGNON

IMP2 x11  
IMP3 x5  
CT x1

NEIGE  
x1

Jour x6  
Nuit x4

ISS x1

### SUD LUBERON

IMP2 x4  
IMP3 x5  
CT x1

Jour x5  
Nuit x1

Source : Données du SDIS 84  
Edité le 05/02/2019  
Echelle : 1/300 000ème



## 2.4. Recherche, protection et interventions diverses

Pour faire face à des événements en milieu effondré ou menaçant ruine, pour rechercher des victimes ensevelies (séisme, explosion, coulée de boue, glissement de terrain, sauvetages de personnes, sécurisation de site (inondation, ouragan, incendie, ...) ou bien encore pour effectuer des manœuvres de force, le SDIS de Vaucluse a formé des agents à la spécialité « Sauvetage Déblaiement » (SD).

### **2.4.1. Risques couverts**

- ⇒ **Risques courants** : interventions en soutien des équipes sapeurs-pompiers pour la sécurisation de bâtiments menaçant ruine suite à sinistre (incendie, dégâts des eaux...), recherches...
- ⇒ **Risques complexes** :
  - Risques climatiques (Tempête)
  - Risques sismiques et mouvements de terrain
  - Risques liés aux bâtiments (effondrement de structures ; explosion en site industrie)

### **2.4.2. Les moyens**

#### Effectifs actuels

- ⇒ **SD** : 129
- ⇒ **Cyno** : 3 binômes (sapeurs-pompiers conducteur Cyno + 1 chien) formés CYN.

#### Moyens matériels

- ⇒ des appareils électroniques d'écoute et d'exploration,
- ⇒ du matériel de désincarcération miniature,
- ⇒ des outils de découpe tout matériaux, (...).

Conscient de la perpétuelle évolution dans ce domaine et de la nécessité de se structurer pour répondre aux standards internationaux, le SDIS de Vaucluse s'est engagé dans le processus de classification INSARAG (INternational Search And Rescue Advisory Group) de la zone Sud, en devenant 1 des 3 départements pilotes de ce projet d'envergure. Cette accréditation, obtenue en juin 2017, est valable pour 5 ans.

L'équipe SD travaille également en étroite collaboration avec une équipe cynotechnique (CYN) départementale spécialisée dans la recherche de personnes égarées ou ensevelies.

L'implication du SDIS84 et la technicité de ses équipes sont reconnues à l'échelon national et ont permis, à plusieurs reprises, l'engagement de sauveteurs déblayeurs et d'équipes cynotechniques vauclusiens au-delà des frontières.

Pour sa mise en œuvre, le domaine Recherche Protection et Interventions Diverses s'appuie notamment sur 1 cellule « sauvetage déblaiement » (CESD) basée à Carpentras et sur 3 cellules « Protection » (CEPRO) positionnées à Avignon, Bollène et Pertuis. Des véhicules de transport de type petits utilitaires ont également été équipés pour le transport de chiens de recherche.

S'agissant des risques climatiques, les vecteurs privilégiés sont essentiellement des engins tout terrain de type VLHR et CCFM dotés d'outils de découpe (tronçonneuse) et de manœuvre de force (treuil, tire-fort).

Un groupe tempête, constitué de sapeurs-pompiers polyvalents, permet d'apporter une réponse adaptée à ces risques en complément des équipes spécialisées :

		<b>Groupe Tempête</b>		
			EFFECTIFS	CAPACITE
Artémis	Constitution	Capacités /Missions	Effectifs	Nbre Théorique
		Reconnaissance, protection de biens, dégagement de voie publique,...., lors d'événement météorologiques particuliers. (Vent violent, neige,...)	18	3
GTEMP	- 1 VLHR (CdG) - 2 CTU + Lot épuisement - 2 CCFM - 1 VPCE + CEPRO			

### 2.4.3. Sollicitation OPS sur 5 ans (moyenne / an)

- **SD** : 9 interventions par an y compris les reconnaissances par un cadre SDE3.
- **Cyno** : 15 interventions par an (augmentation constante → 20 interventions en 2017).

### 2.4.4. Evolution des risques

Pas d'évolution des risques à prévoir mais une projection de sollicitation à la hausse notamment dans le cadre de la certification INSARAG.

### **2.4.5. Prospective sur 5 à 10 ans**

⇒ **Domaine recherche, protection et interventions diverses :**

- Développer des outils de recherche et de reconnaissance limitant l'exposition des personnels (caméras thermiques, drones).

⇒ **SD :**

- Maintenir le principe d'un engin unique favorisant la centralisation du matériel.
- Améliorer les conditions d'intervention par l'acquisition de matériel électroportatif (Facilité d'utilisation, performances, mutualisation des batteries).
- Améliorer la sécurité et la protection des intervenants par l'acquisition de protections individuelles.
- Poursuivre, avec les départements partenaires, l'acquisition des équipements nécessaires à la qualification INSARAG.

⇒ **Cyno :**

- Développer la compétence de recherche de personne immergée.
- Sécuriser l'engagement des chiens et améliorer les capacités de recherche par l'acquisition de matériel de géolocalisation.

### **2.4.6. Mutualisation**

⇒ L'ensemble des SDIS limitrophes disposent des compétences SD et Cyno.

⇒ Les équipes SD et Cyno du SDIS 84 sont susceptibles d'intervenir dans d'autres départements dans le cadre de renforts zonaux ou nationaux.

## SDACR 2019 - Spécialité Recherche et Protection Implantation des vecteurs

### COMTAT VENTOUX



SD1 x13  
SD2 x6

#### LEGENDE

- Limite des groupements territoriaux
- Limite des compagnies
- Limite des Communes

**CSP** **CS** **CPI** Centres d'Incendie et de Secours

#### Secteur des groupements et compagnies

- |                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| <b>Groupement Nord Vaucluse</b> | <b>Groupement Comtat Ventoux</b> |
| ORANGE                          | CARPENTRAS                       |
| BOLLENE                         | VAISON                           |
| VALREAS                         |                                  |
| <b>Groupement Grand Avignon</b> | <b>Groupement Sud Luberon</b>    |
| AVIGNON                         | CAVAILLON                        |
| SORGUES                         | PERTUIS                          |
| ISLE / SORGUE                   | APT                              |

#### Domaine de Spécialité

- |                        |  |
|------------------------|--|
| Sauvetage Débarquement | Equipe cynotechnique                         |
| SD 1 : équipier        | CYN 1 : conducteur cynotechnique             |
| SD 2 : chef d'unité    | CYN 2 : chef d'unité cynotechnique           |
| SD 3 : chef de section | CT(D) : Conseiller Technique (Départemental) |

Nb de personnels de la spécialité par niveau

SD2 x ... Berce SD  
 CEPRO

### NORD VAUCLUSE

SD1 x13  
SD2 x8  
SD3 x1  
CT x2

CYN2 x1  
 CYN1 x1  
 CHIEN x3

### SDIS - GPT Fonctionnels

SD1 x4  
SD2 x2  
SD3 x1  
CTD x1

### GRAND AVIGNON

SD1 x34  
SD2 x11  
SD3 x1

CYN1 x1  
 CHIEN x1

### SUD LUBERON

SD1 x18  
SD2 x10  
SD3 x2  
CT x1

Source : Données du SDIS 84

Edité le 09/11/2018

Echelle : 1/300 000ème





## 2.5. Risques technologiques et menaces NRBCe

Les risques technologiques regroupent les spécialités risques radiologiques, chimiques et biologiques, ils ont pour missions principales de limiter le développement d'un accident ou incident à caractère radiologique, chimique et/ou biologique, et d'en maîtriser ses conséquences. La spécificité menace NRBCe (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique, Explosif) a pour mission principale de préparer et de mettre en œuvre l'ensemble des moyens humains et matériels spécialisés ou non, pour répondre à un événement de type terroriste ou accidentel mettant en cause des victimes contaminées par des agents NRBCe.

### 2.5.1. Risques couverts

- ⇒ **Risques courants** : reconnaissances, pollutions, ...
- ⇒ **Risques complexes** :
  - Risques liés aux transports (TMD)
  - Risques liés aux bâtiments (Risques technologiques en Industries, Pollution de grande ampleur)
  - Menace (Terrorisme ou acte de malveillance impliquant un agent chimique, radiologique, biologique ou explosif)

### 2.5.2. Les moyens

#### Les spécialités

Le domaine des risques technologiques et menaces NRBCe s'appuie sur :

- ⇒ Les spécialistes en **risques radiologiques (RAD)**  
Leur équipement comprend du matériel de mesure, de prélèvement, de récupération, de signalisation et de balisage, de transmission, ainsi que des équipements de protection individuelle.
- ⇒ Les spécialistes en **risques chimiques et biologiques (RCH)**  
Le SDIS de Vaucluse dispose de moyens permettant la constitution d'une Cellule Mobile d'Intervention Chimique (**CMIC**), entité opérationnelle de base de cette spécialité, composée d'un chef de CMIC (RCH3), d'une équipe de reconnaissance et d'une équipe d'intervention.  
En cas de pollution terrestre ou aquatique, une des équipes de la CMIC peut être remplacée par le Véhicule d'Appui Radiologique Biologique Chimique.
- ⇒ Le **NRBCe** (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique, Explosif)  
Equipes formées aux risques chimiques et radiologiques s'appuyant également sur le concours de sapeurs-pompiers conventionnels et permettant la levée de doute, l'extraction, la décontamination de victimes soumises à des matières radioactives, biologiques et chimiques.

### Effectifs actuels

⇒ **RAD** : 83 dont 4 conseillers techniques RAD4

⇒ **RCH** : 112 dont 4 conseillers techniques RCH4

⇒ **NRBCe** :

- Primo intervenants : 80 % des SPP et SPV des CIS dotées de VSAV, FPT ou VPSM (Objectif de formation : 100 %)
- Mise en œuvre de la chaîne de décontamination: 20 à 30 SPP / Centre (Avignon et Orange) 10 à 15 SPP (Sorgues). Actuellement 80 SP formés
- Chef de groupe ou de secteur spécialisé (Formation NRBC3) : Actuellement 30 cadres formés
- Spécialistes RAD et RCH formés à la levée de doute : Actuellement 50 SP formés dont des chefs de groupe
- Missions et actions du service de santé en milieu NRBC : 18 Membres SSSM formés

### Moyens matériels

⇒ **RAD** : Les moyens relevant de la Cellule Mobile d'Intervention Radiologique (**CMIR**) sont répartis au sein des centres d'intervention et de secours d'Avignon (Véhicule d'Intervention risques RADiologiques - VIRAD), Orange et Pertuis (Véhicules de Reconnaissance risques RADiologiques - VRRAD). Les spécialistes formés aux risques radiologiques et chimiques ont la capacité à prendre les mesures conservatoires, à qualifier le risque ainsi qu'à résoudre l'incident.

⇒ **RCH** : Les moyens relevant de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique (**CMIC**) sont répartis au sein des centres d'intervention et de secours d'Avignon (Véhicule d'Intervention risques Chimiques - VIRCH), Bollène et Cavaillon (Véhicules de Reconnaissance risques Chimiques - VRRCH), Sorgues (VARBC et remorque barrage). Les spécialistes formés aux risques chimiques ont la capacité à prendre les mesures conservatoires, à qualifier le risque ainsi qu'à résoudre l'incident.

⇒ **NRBCe** : La réponse aux risques et menaces NRBCe s'appuie sur les moyens spécifiques de type CMIC, CMIR, VARBC, UMD 20 et VPRV (Véhicule dédié au transport du lot national PRV), mais également de moyens classiques du type **FPT, VSAV, VLI, VML et VSPM** complétés par des matériels spécifiques.

L'ensemble de ces moyens est réparti sur le département.

5 Groupes d'intervention ont été créés pour répondre à ce risque (Groupe Incendie NRBC ; Groupe Point de Rassemblement des Victimes NRBC ; Groupe de Levée De Doute NRBC ; Groupe SAS Interservices ; Groupe de Décontamination).

Au-delà, des moyens complémentaires pourront être demandés au COZ tels que CMIC, CMIR, le VDIP armé par le Bataillon des marins Pompiers de Marseille (BMPM) ainsi que le Véhicule d'identification et de mesure de l'IRSN (Situé à l'agence des Angles - 30).

### **2.5.3. Sollicitation OPS sur 5 ans**

- ⇒ **RAD** : 3 interventions en moyenne par an
- ⇒ **RCH** : 25 interventions en moyenne par an
- ⇒ **NRBCe** : 3 interventions du GLDD et des sollicitations fréquentes dans des dispositifs prévisionnels de secours sur des événements d'ampleur (G20 ; EURO de football ; Festival d'Avignon...)

### **2.5.4. Evolution des risques**

- ⇒ **RAD** : Pas d'évolution prévue du risque lié aux industries mais circulation de TMR marquée dans la région.  
La CMIR84 est prévue dans les dispositifs de secours des 3 sites nucléaires limitrophes soumis à PPI (Tricastin – 26 ; Marcoule – 30 ; Cadarache – 13).
- ⇒ **RCH** : le nombre d'entreprises classées SEVESO est en baisse dans le département (à ce jour 2 SEVESO seuil haut et 2 SEVESO seuil bas).  
On peut noter la création de sites particuliers notamment un espace de stationnement important de PL sur l'aire d'autoroute de MORNAS qui fait l'objet d'un PPI.
- ⇒ **NRBCe** : le risque d'exposition à des matières NRBCe est devenu un risque pleinement pris en compte par les sapeurs-pompiers notamment dans la préparation de grands rassemblements de personnes (festivals, théâtres antiques, spectacles de plein air...).  
On constate une évolution permanente de la menace qui nécessite également une prise en compte de la protection des primo-intervenants.

### 2.5.5. Prospective

⇒ **Domaine risques technologiques :**

- Mutualiser les formations RAD ; RCH et NRBCe avec les SDIS limitrophes
- Améliorer la réponse opérationnelle de cadre « risques technologiques » au sein de la chaîne de commandement départementale.
- Mutualiser les procédures d'intervention RAD et RCH et certains matériels (SAS unique, matériels de détection communs...)
- Mener une réflexion sur le développement des spécialités RAD ; RCH et NRBCe dans le cadre du Mécanisme Européen de Protection Civile

⇒ **RAD :**

- Doter la CMIR d'un système de détection neutronique (Source de plus en plus utilisée).
- Acquérir des moyens de communication à sécurité intrinsèque.
- Assurer le maintien des capacités de détection.

⇒ **RCH :**

- Acquérir des moyens de communication à sécurité intrinsèque.
- Améliorer la sécurité et le confort thermique des personnels sous scaphandre.
- Assurer le maintien des capacités de détection.
- Améliorer la technicité du SDIS dans le domaine des pollutions aquatiques en eaux intérieures par la formation de cadres RCH.

⇒ **NRBCe :**

- Améliorer la décontamination approfondie des victimes par le remplacement de la berce « Décontamination » (dotation d'Etat).
- Maintenir le SDIS dans la dynamique zonale de la réponse NRBCe.
- Renforcer la formation des cadres et développer les exercices interservices.

### 2.5.6. Mutualisation

⇒ **RAD :** Les SDIS limitrophes ne disposent pas tous de la compétence CMIR.

- SDIS 13 : 1 CMIR
- SDIS 26 : 1 CMIR → la CMIR 84 est régulièrement sollicitée lors des interventions sur le site du Tricastin.
- SDIS 30 : 1 équipe Reconnaissance → La CMIR84 est sollicitée au profit du SDIS 30 (en complément des moyens existants)
- SDIS 04 : 1 équipe Reconnaissance

⇒ **RCH :** L'ensemble des SDIS limitrophes disposent de la compétence RCH.

⇒ **NRBCe :** Les moyens du SDIS 84 sont inclus dans le cadre d'une réponse zonale

Cie VALREAS

# SDACR 2019 - Spécialité Risques Technologiques et Menace NRBCe Implantation des vecteurs

Cie VAISON Cie CARPENTRAS

Cie BOLLENE



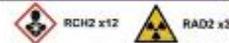
Cie ORANGE



SDIS (CTD + niveau 3)



Cie SORGUES



Cie AVIGNON



Cie ISLE SUR LA SORGUE

Cie CAVAILLON



## LEGENDE

- Limite des groupements territoriaux
- Limite des compagnies
- Limite des Communes

CSP CS CPI Centres d'Incendie et de Secours

### Secteur des groupements et compagnies

- |                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| Groupement Nord Vaucluse | Groupement Comtat Ventoux |
| ORANGE                   | CARPENTRAS                |
| BOLLENE                  | VAISON                    |
| VALREAS                  |                           |
| Groupement Grand Avignon | Groupement Sud Luberon    |
| AVIGNON                  | CAVAILLON                 |
| SORGUES                  | PERTUIS                   |
| ISLE / SORGUE            | APT                       |

### Domaine de Spécialité

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| Risque Chimique  | Risque Radiologique                  |
| RCH 2 : équipier/chef d'équipe d'intervention ou reco. | RAD 2 : chef d'équipe d'intervention |
| RCH 3 : chef de CMR                                    | RAD 3 : chef de CMR                  |
| CT(D) : Conseiller Technique (Dépt.)                   | CT(D) : Conseiller Technique (Dépt.) |
| RCH2 x - Nb de personnels de la spécialité par niveau  | Risque NRBCe                         |

- Véhicule de Reconnaissance
- Véhicule d'Intervention
- Véhicule d'Appui
- Cellule de Décontamination

Cie APT

Cie PERTUIS



Source : Données du SDIS 84

Edité le 08/09/2017

Echelle : 1/300 000ème

## 2.6. Feux industriels et liquides inflammables

La lutte contre les feux industriels ou de liquides inflammables impose la mise en œuvre d'importants moyens d'extinction (lances-canon, émulseurs) nécessitant une alimentation en eau conséquente.

### **2.6.1. Risques couverts**

⇒ **Risques complexes** : feux industriels, feux de TMD, feux d'hydrocarbure ou d'alcool feux de grands entrepôts (ICPE n° 1510).

### **2.6.2. Les moyens**

**Moyens matériels** : En complément des moyens de lutte contre l'incendie traditionnel (FPT, EPSA, CCA, ...), les feux industriels peuvent nécessiter la mise en œuvre de cellules « émulseurs » réparties sur Avignon (9000 l.) et Carpentras (6000 l.) ainsi que de moyens lourds d'alimentation (dévidoirs automobiles) permettant d'établir plusieurs kilomètres de tuyaux de gros diamètres.

### **2.6.3. Sollicitation opérationnelle**

La sollicitation de moyens pour feux industriels est de 3 interventions en moyenne par an au cours des 5 dernières années (2013 à 2017).

### **2.6.4. Evolution des risques**

En l'absence de projet connu de construction d'industries à risques particuliers, la seule évolution est liée à l'implantation de « grands entrepôts ».

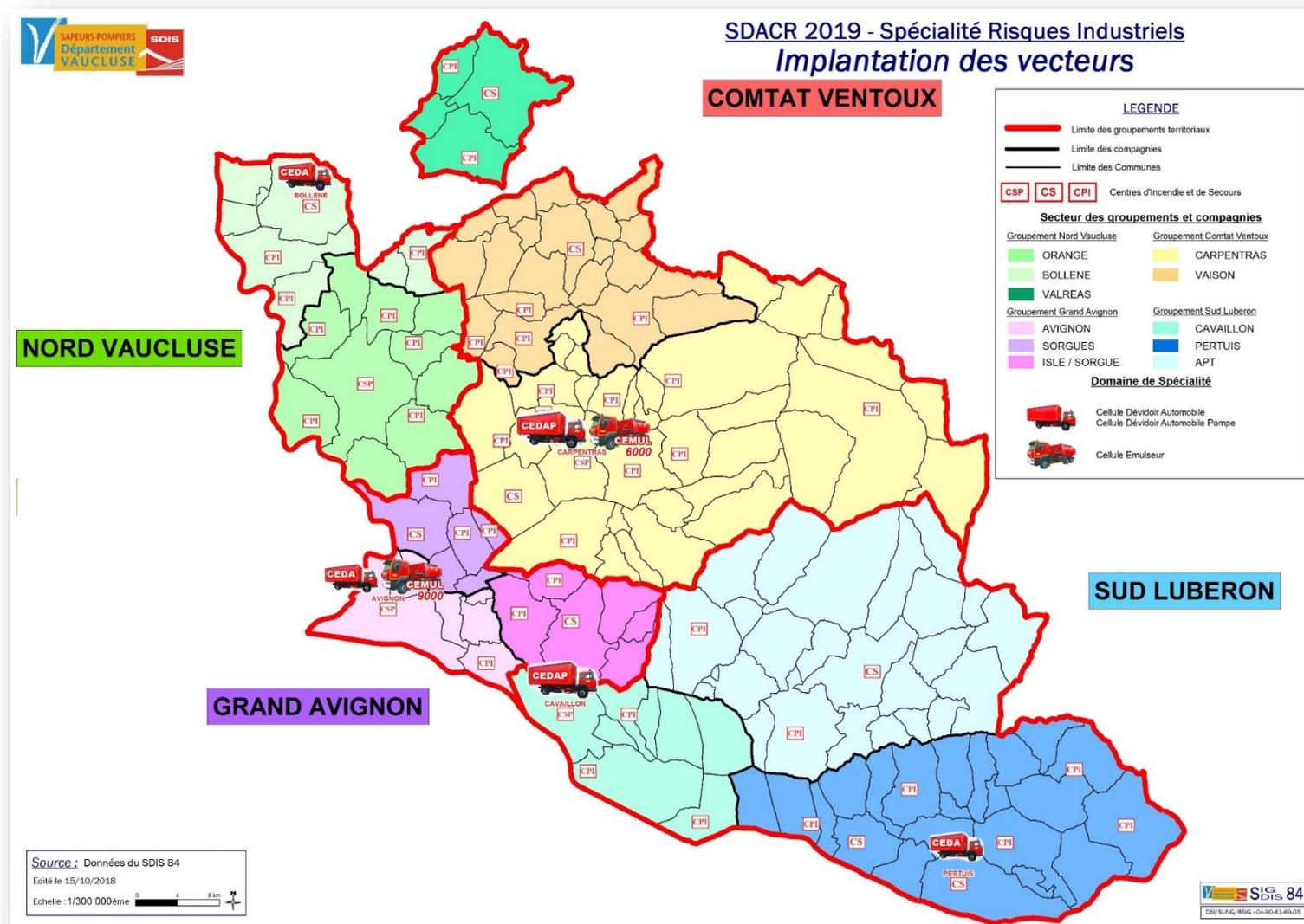
### **2.6.5. Prospective**

- ⇒ Alimentation : améliorer les capacités de mise en œuvre des moyens d'alimentation du SDIS.
- ⇒ Air respirable :
  - Améliorer la sécurité des intervenants en harmonisant et en modernisant le parc d'Appareils Respiratoires Isolants (ARI).
  - Développer la capacité à effectuer des explorations de longue durée (équipe spécialisée et réserve de matériel)

## 2.6.6. Mutualisation

La lutte contre les feux industriels fait appel à la collaboration des départements limitrophes par l'intermédiaire du COZ.

Des conventions avec les industries de la pétrochimie (Zone de l'Etang de Berre) existent et permettent de disposer de moyens de production de mousse d'extinction conséquents favorisant la lutte contre les feux d'hydrocarbures.





# SYNTHESE GENERALE

## Sur les risques courants :

L'étude de ce SDACR, s'agissant des risques courants, avait trois objectifs distincts :

- 1) vérifier que la structuration issue du SDACR de 2009 avait produit les effets escomptés en termes de couverture des populations et ce, sur 2 niveaux :
  - ⇒ Une étude générale sur l'ensemble du département et pour tous les types de risques
  - ⇒ Une étude affinée par catégorie de risques concernant les délais d'arrivée sur les lieux pour les secours aux personnes et les incendies,

Ces deux étapes ont conduit à définir la **qualité générale de service** et la **réponse ciblée par catégorie de risque** du SDIS 84.

- 2) Définir, après arbitrage des élus et du Préfet, la notion de 4 indicateurs de performance vers lequel le SDIS doit tendre:
  - ⇒ Poursuivre la maîtrise de l'activité opérationnelle du SDIS amorcée depuis le 1er mars 2017 en recentrant le SDIS sur ses missions réglementaires
  - ⇒ Maintenir un **délai de diffusion des alertes voisin de 2 minutes**
  - ⇒ s'assurer que le délai d'arrivée sur les lieux du SDIS, quelle que soit le type d'intervention ou le lieu dans le département, soit **en moyenne de 15 minutes**
  - ⇒ vérifier que par catégorie de risques, **95 % de la population soit couverte en 20 minutes pour les opérations de secours aux personnes et 25 minutes pour les opérations incendie.**
- 3) S'assurer du caractère pérenne du fonctionnement du SDIS :
  - ⇒ étudier la résilience du SDIS et notamment sa capacité à maintenir le même niveau de service malgré les aléas de sollicitations qu'ils soient numériques, géographiques ou temporels.

L'analyse des trois objectifs sus mentionnées a permis de confirmer que la réponse opérationnelle du SDIS de Vaucluse est, d'un point de vue général et par catégorie de risque, satisfaisante. Quelques axes d'amélioration ont bien été détectés, et feront progressivement l'objet d'efforts pour que la situation soit améliorée. En outre le niveau de résilience du SDIS est également satisfaisant, même si quelques points méritent toute notre attention.

### **Sur les risques complexes :**

S'agissant des risques complexes, l'étude du SDACR s'est appuyé à la fois sur le DDRM, le COTRRIM départemental et zonal mais également sur l'ensemble des textes sortis depuis 2009.

Depuis le précédent document, les sapeurs-pompiers sont confrontés à des risques nouveaux engendrés par les progrès technologiques et les enjeux de société. Bien que ces derniers changent de forme, la protection des personnes ainsi que des intervenants reste une priorité. Il nous faut donc suivre ces évolutions et nous adapter constamment.

Ces changements, qui auraient pu se traduire naturellement vers un besoin accru en matériels nouveaux et donc à une augmentation alarmante de nos budgets, se sont plutôt portés vers l'acquisition d'engins plus polyvalents et par une mutualisation avec d'autres SDIS.

Ce SDACR s'oriente donc vers une maîtrise des coûts complétée par une amélioration de nos pratiques et de nos connaissances.

Ainsi, la synthèse générale et les orientations opérationnelles du SDIS peuvent se résumer en 2 principes :

- ⇒ Celles qui existent déjà et qui doivent être maintenues et poursuivies,
- ⇒ Celles qui devront être développées.

### **A maintenir et à poursuivre :**

- ⇒ Poursuivre les actions menées dans le cadre de la sécurisation des interventions et des intervenants.
- ⇒ Adapter notre réponse opérationnelle face à la construction d'entrepôts dont les cellules peuvent atteindre les 12 000 m<sup>2</sup>.
- ⇒ Optimiser la réponse opérationnelle des sites naturels touristiques à forte fréquentation humaine.
- ⇒ Organiser la réponse opérationnelle du SDIS pour faire face à tout événement impliquant le Tramway sur la ville d'Avignon.
- ⇒ Maintenir la capacité d'intervention sur les opérations « tuerie de masse » en participant au côté des forces de l'ordre à des exercices communs.
- ⇒ Optimiser le parc du matériel roulant en favorisant l'acquisition de véhicules polyvalents.
- ⇒ Maintenir le potentiel opérationnel de l'ensemble de nos spécialités et développer la collaboration interdépartementale.
- ⇒ Poursuivre les efforts de réduction du nombre d'interventions pour les opérations ne relevant pas de nos missions.
- ⇒ Poursuivre l'accompagnement fait aux communes pour l'élaboration de leur PCS.

### **A développer :**

- ⇒ Des stratégies d'intervention dans les centres ville anciens souvent difficiles d'accès.
- ⇒ La capacité à intervenir sur des missions d'assistance et de lutte contre l'incendie pour les bateaux circulant sur le Rhône.
- ⇒ La médicalisation de l'avant pour les équipes spéléo-Secours du SDIS et renforcer leur collaboration avec le Secours-Spéléo Français.
- ⇒ La prospective de réponse opérationnelle face aux risques émergents.
- ⇒ L'accompagnement des collectivités et des exploitants vers une démarche de protection des œuvres en cas de sinistre.

# **ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SDIS**

Avec l'ensemble des élus du Conseil d'administration, nos partenaires institutionnels et les représentants des organisations syndicales, il a été décidé de définir les grandes orientations du SDIS pour les prochaines années à venir.

Ces orientations sont le fruit de l'analyse du SDACR tout en tenant compte des évolutions sociétales, environnementales et des contraintes budgétaires que nous connaissons.

- 1) Stabiliser l'organisation opérationnelle du SDIS par :
  - un maillage territorial adapté
  - l'atteinte des objectifs fixés
- 2) Maitriser la pression opérationnelle :
  - face à une augmentation constante du nombre des appels
  - en anticipant sur le vieillissement et la paupérisation de la population ainsi que les déserts médicaux
- 3) Garantir la sécurité des personnels en intervention
- 4) Maintenir notre capacité d'adaptation pour :
  - faire face à des phénomènes climatologiques d'ampleur exceptionnelle
  - faire face aux évolutions sociétales et technologiques en adaptant nos matériels et processus opérationnels
  - appréhender le passage au tout numérique
- 5) Développer la mutualisation et les interactions avec d'autres SDIS ou institutions de manière à réduire les impacts financiers sur notre budget tout en faisant face aux évolutions nécessaires et indispensables
- 6) Assister et soutenir les élus et les communes notamment dans leurs missions de Sécurité Civile
- 7) Rester à l'écoute des attentes de la population pour un service public de secours de qualité
- 8) Poursuivre la sensibilisation de la population aux gestes qui sauvent

# GLOSSAIRE

ABE	Avion Bombardier d'Eau	CPI	Centre de Première Intervention
ANTARES	Adaptation Nationale des Transmissions	CRRRA 15	Centre de Réception et de Régulation des Appels 15
ARI	Appareil Respiratoire Isolant	CIS	Centre d'Incendie et de Secours
ARM	Auxiliaire de Régulation Médicale	CS	Centre de Secours
ATSU	Association des Transport Sanitaires Urgents	CSP	Centre de Secours Principal
BEA	Bras Elévateur Aérien	CSPR	Centre de Secours Principal Renforcé
BMPM	Bataillon des Marins Pompiers de Marseille	CSR	Centre de Secours Renforcé
CCA	Camion-Citerne d'Attaque	CTA	Centre de Traitement de l'Alerte
CCF	Camion-Citerne Feu de Forêt	CTAU	Centre de Traitement de l'Alerte Unique
CCFF	Comité Communal Feu de Forêt	CUMP	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
CCFM	Camion-Citerne Feu de Forêt Moyen	CYN	CYNotechnie
CCFS	Camion-Citerne Feux de Forêts Super	DDRM	Dossier Départementale des Risques Majeurs
CCGC	Camion-Citerne Grande Capacité	DECI	Défense Extérieure Contre l'Incendie
CCRL	Camion-Citerne Rural Léger	DFCI	Défense de la Forêt Contre l'Incendie
CCRM	Camion-Citerne Rural Moyen	DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion des Crises
CEPRO	Cellule Protection	DIH	Détachement d'Intervention Hélicopté
CESD	Cellule Sauvetage Déblaiement	DIR	Détachement d'Intervention Retardant
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	EPA	Échelle Pivotante Automatique
CIS	Centre d'Incendie de Secours	EPC	Échelle Pivotante Combinée
CMIC	Cellule Mobile d'Intervention Chimique	ERP	Établissement Recevant du Public
CMIR	Cellule Mobile d'Intervention Radiologique	ETACO	Établissement Communal
CNPE	Centre Nucléaire de Production d'Electricité	ETARE	Établissement Répertoire
COTRRIM	Contrat Territorial de Réponse face aux Risques et aux effets potentiels des Menaces	FDF	Feu de Forêt
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours	FEN	Feu d'Espace Naturel
COZ	Centre Opérationnel de Zone	FPT	Fourgon Pompe Tonne
		FPTL	Fourgon Pompe Tonne Léger

FU	Feu Urbain	PISU	Protocole Infirmier Soins d'Urgence
GAI	Groupe Assistance Inondation	POJ	Potentiel Opérationnel Journalier
GALFF	Groupe d'Alimentation Feu de Forêt	PMA	Poste Médical Avancé
GIFF	Groupe d'Intervention Feu de Forêt	PPI	Plan Particulier d'Intervention
GIL	Groupe d'Intervention Lourd	PPRI	Plan de Prévention des Risques
GLDD	Groupe Levée De Doute	PPRIF	Plan de Prévention des Risques Feu de Forêt
GPI	Groupe Polyvalent Inondation	PRV	Point de Rassemblement des Victimes
GRIMP	Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux	RCCI(F)	Recherche de Causes et de Circonstances d'Incendie (en Forêt)
GPRV	Groupe Point de Regroupement des Victimes	RETEX	RETOur d'EXpérience
GSAP	Groupe de Secours A Personnes	SAL	Scaphandrier Autonome Léger
GSEV	Groupe Sauvetage en Eaux Vives	SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
HBE	Hélicoptère Bombardier d'Eau	SAP	Secours à Personne
IAD	Infirmier d'Astreinte Départemental	SAV	Sauvetage Aquatique aux Victimes
INSARAG	International Search and Rescue Advisory Group	SD	Sauvetage Déblaiement
INSIS	Indicateurs Nationaux des Services d'Incendie et de Secours	SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
ISS	Intervention Secours Spéléo	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
ITV	Intervention	SGDSN	Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale
LAC	Ligne Aérienne de Contact	SMDVF	Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière
MAD	Médecin d'Astreinte Départemental	SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
MSGU	Médias Sociaux pour la Gestion d'Urgence	SP	Sapeur-Pompier
NOVI	Nombreuses Victimes	SPP	Sapeur-Pompier Professionnel
NRBCE	Nucléaire Radiologique Biologique Chimique Explosif	SPV	Sapeur-Pompier Volontaire
ONF	Office National des Forêts	SR	Secours Routier
OPS	Opérationnel	SSF	Spéléo Secours Français
ORSEC	Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile	SSO	Soutien Sanitaire Opérationnel
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur	SSSM	Service de Santé et de Secours Médical
PC	Poste de Commandement	SSU	Secours et Soins d'Urgence
PCA	Poste de Commandement Avancé	SUAP	Secours d'Urgence Aux Personnes
PCS	Plan Communal de Sauvegarde	TMD	Transport de Matières Dangereuses
PDPFCI	Plan Départemental de Protection de la Forêt Contre l'Incendie	TMR	Transport de Matières Radioactives
PFLAU	Plateforme de Localisation des Appels d'Urgence		

UDAPSY Unité Départementale d'Appui PSYchologique  
UMD Unité Mobile de Décontamination  
VAM Véhicule d'Appui Médical  
VARBC Véhicule d'Appui Radiologique Biologique et Chimique  
VDIP Véhicule de Détection Identification et Prélèvement  
VICH Véhicule d'Intervention risques CHimiques  
VIR Véhicule d'Intervention Rural  
VIRAD Véhicule d'Intervention risques RADiologiques  
VITT Véhicule d'Intervention Tout-Terrain  
VLR Véhicule Léger de Reconnaissance  
VLHR Véhicule Léger Hors Route  
VLI Véhicule Léger Infirmier

VLM Véhicule de Liaison Médicalisé  
VML Véhicule Médicalisé Léger  
VPL Véhicule Plongeur  
VPRV Véhicule PRV  
VRCH Véhicule de Reconnaissance risques CHimiques  
VRRAD Véhicule de Reconnaissance risques RADiologiques  
VSAV Véhicule Secours et d'Assistances aux Victimes  
VSM Véhicule de Secours Montagne  
VSR Véhicule de Secours Routier  
VTM Véhicule de Transport de Matériel